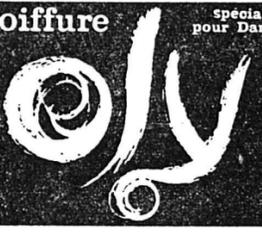


coiffure spécialisée pour Dames



Service rapide sans rendez-vous

Sion Martigny r. des Remparts 8 1er ét. av. de la Gare 38 1er ét.

Feuille d'Avis du Valais

ET JOURNAL DE SION - QUOTIDIEN INDÉPENDANT

SOLDES du 15 au 31 janvier 1968

Fuseaux Fr. 65.- (Fr. 89.-) soldés

confection
Moix s.a.
La Croisée SION

Administration et Rédaction : Rue Pré Fleuri 11, Sion, ☎ (027) 2 19 05, 2 31 25, 2 53 42 — Régie des annonces : Publicitas SA, Sion, ☎ (027) 3 71 11 et ses agences à Martigny ☎ (026) 2 10 48 et à Brigue ☎ (028) 3 12 83

LES PAYS DE L'AMÉRIQUE LATINE SE LIVRENT À UNE COURSE AUX ARMEMENTS AÉRIENS

L'homme ne vit pas que de pain, dit un adage célèbre, mais a-t-il besoin pour subsister des spécimens dernier cri de l'aviation militaire, c'est ce que l'on pourrait croire en constatant la course aux armements aériens à laquelle se livrent actuellement les pays d'Amérique latine. On a annoncé à Rio de Janeiro, que l'aviation brésilienne serait dotée de chasseurs supersoniques français « Mirage III ». D'autre part, les autorités péruviennes doivent prochainement prendre livraison en France, de douze chasseurs bombardiers « Mirage » récemment acquis par ce pays.

Les experts brésiliens font valoir la nécessité de moderniser la flotte militaire équipée jusqu'ici d'avions à réaction du type Gloster Meteor. Cet appareil périmé ne peut efficacement

contrôler le vaste espace aérien du Brésil. Dans un communiqué le gouvernement de Rio a indiqué qu'il ne pourrait pas actuellement s'opposer, le cas échéant, à un coup d'Etat organisé à l'aide d'avions commerciaux, qui volent plus vite que ses propres avions militaires.

La fourniture d'appareils au Brésil avait fait l'objet d'une dure compétition entre la France et les Etats-Unis qui avaient offert d'équiper l'armée de l'air brésilienne en chasseurs Northrop F-5 ou en Freedom-Fighters ; c'est la France qui a remporté cet important marché.

La même rivalité s'est produite à Lima : le Pérou a passé commande en 1967 à la France d'une quinzaine de « Mirage V » et compte, dit-on, s'en procurer ultérieurement une nouvelle série.

(Suite page 12)

Groenland : après l'accident du B 52 qui transportait des bombes à hydrogène « neutres »

NEW YORK. — Six des sept hommes d'équipage du bombardier stratégique B-52 qui s'est écrasé dimanche dernier à 20 h. 30 Gmt, à quelques kilomètres au sud-ouest de la base aérienne américaine de Thule, au Groenland, ont été retrouvés vivants. Le septième, le co-pilote, a été tué dans l'accident, dont les causes n'ont pu être encore déterminées.

Le département de la Défense a précisé lundi dans un bref communiqué que les bombes à hydrogène que transportait l'appareil n'étaient pas « armées » et qu'il n'y avait en conséquence aucun danger d'une explosion nucléaire à l'endroit où s'est écrasé l'avion. Le Pentagone s'est, en revanche refusé à relever combien il y avait de bombes à bord du B-52. De source généralement bien informée le nombre de quatre a été avancé, nombre qui correspond à l'armement normal d'un bombardier de ce type en mission d'alerte.

Un incendie, selon la version officielle, éclata à l'intérieur de l'avion, alors qu'il survolait la mer de Baffin. L'équipage essaya sans succès de maîtriser les flammes en utilisant des extincteurs, mais le pilote, devant

l'inutilité des efforts déployés, décida de gagner la base de Thule pour un « atterrissage en catastrophe ».

L'avion perdit alors rapidement de l'altitude et creva de sa masse la couche de glace, épaisse de un à deux

mètres, recouvrant les flots glacés de la baie North Star, à une dizaine de km. au sud-ouest de Thule. Six hommes sautèrent à temps en parachute. Cinq d'entre eux furent retrouvés immédiatement, le sixième, blessé, qui souffre d'une épaule cassée et de gelures aux mains, fut découvert quelques heures plus tard.

Les autorités militaires, qui ont souligné l'excellence du système de sécurité des bombes nucléaires, ont déclaré que la récupération des ogives nucléaires, en raison du peu de profondeur de la baie North Star — de 20 à 45 mètres selon une carte établie en 1875 par l'Amirauté britannique — ne devrait pas présenter de difficulté insurmontable.

Ce point de vue est partagé par l'un des océanographes, dont l'expérience avait permis le repêchage d'une bombe atomique tombée en Méditerranée, au large de l'Espagne, en janvier 1967. M. Earl Hays estime que l'emploi de sous-marins est superflu dans les conditions présentes et que les scaphandriers pourront opérer d'autant plus aisément que le point de chute

(Suite page 12)

Les Américains ont trop de plutonium

PARIS — Les Américains souffrent d'une surproduction de plutonium, matière fissile pour les bombes atomiques et certains types de réacteurs nucléaires. Pour les fins civiles, le produit se vend dans les transactions internationales entre 20 et 40 dollars le gramme.

Le Vietnam du Nord à la TV américaine UN FILM QUI FAIT BEAUCOUP DE BRUIT

NEW YORK. — La télévision éducative américaine (N.E.T.) a présenté hier soir un film de quarante-cinq minutes sur la vie au Nord-Vietnam suivi d'un débat de plus d'une heure sur le conflit vietnamien entre MM. David Schoenbrun, correspondant de la « Columbia Broadcasting » pendant dix ans à Paris, opposé au conflit, et Robert Scalapino, professeur de sciences politiques à l'Université de Berkeley.

Le film, tourné au Nord-Vietnam en 1966 par un journaliste britannique, M. Felix Greene, et qui dure en principe quatre-vingt-cinq minutes, a montré aux téléspectateurs américains des villes et des villages détruits à plus de 75 pour cent — ce qui met en cause les affirmations

américaines selon lesquelles seules les cibles militaires sont attaquées — des écoles, des hôpitaux, l'acheminement de nuit par convois de camions, trains, voitures et bicyclettes des marchandises destinées à la guerre, des alertes et des bombardements, l'éternelle reconstruction des ponts et des routes, l'entraînement de la population à la lutte, la capture d'un pilote américain, l'interview d'un autre pilote hospitalisé après sa capture et dont on n'a pu entendre entièrement les réserves qu'il formulait à l'égard de l'utilité et de la moralité de cette guerre.

Enfin, Felix Greene a montré le président Ho Chi Minh encourageant des villageois et leur promettant qu'ils obtiendraient tôt ou tard l'indé-

pendance, la paix et la réunification de leur pays. Il a présenté l'« Oncle Ho » comme « le symbole de la détermination passionnée de son peuple à obtenir l'indépendance sans domination étrangère ».

Après la projection, M. Scalapino a déclaré que le film de Felix Greene était un très bon « film de propagande » dans lequel il voyait revenir quatre thèmes « très discutables » : 1. Le Nord-Vietnam ne peut être vaincu. 2. Mobilisation massive de la population et aide étrangère réduite au minimum. 3. Les bombardements sont immoraux et injustifiés puisqu'ils semblent viser la population civile. 4. Une société harmonieuse est détruite par une ingérence

(Suite page 12)

Espagne: Nouveau durcissement

MADRID — Un recueil intitulé « Syndicalisme » et écrit pour les membres de l'organisation catholique « Avant-Garde ouvrière » par deux jésuites conseillers de cette organisation, les pères Javier Dominguez et Jaime Castineiras, avec l'accord de la censure ecclésiastique, a été saisi lundi par la police madrilène bien que ses auteurs aient satisfait, dit-on, à toutes les exigences de la nouvelle loi sur la presse. Les deux prêtres doivent comparaître jeudi devant le tribunal d'ordre public.

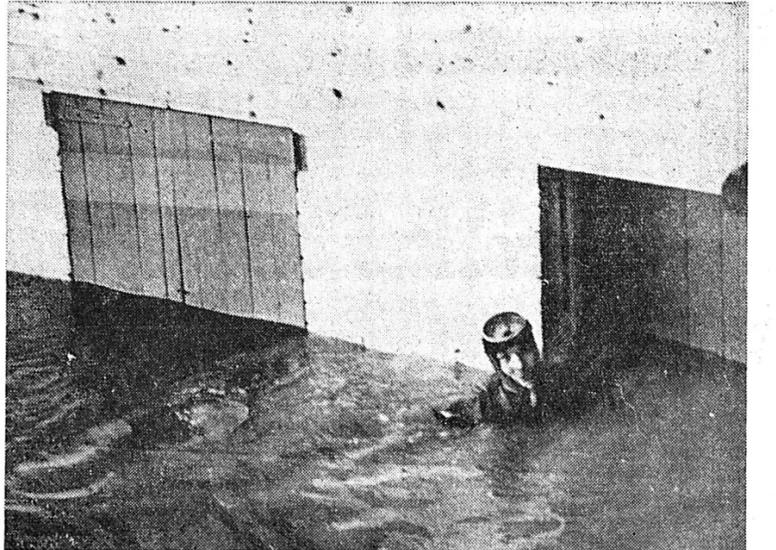
D'autre part, une nouvelle procédure — la troisième — a été ouverte contre le journaliste Angel Ruiz Camps, directeur du « Bulletin de la confrérie ouvrière d'action catholique », auquel le ministère de l'In-

formation reproche d'« avoir manqué de respect envers les institutions gouvernementales » en mettant en cause dans un article la manière dont les autorités envisagent de mener la réforme des syndicats. Une amende de 5 000 pesetas (320 francs environ) a été en outre infligée au directeur de la revue « Gaceta universitaria », accusé lui aussi d'avoir « manqué de respect envers les institutions » en publiant un article dans lequel il commentait certaines mesu-

res du ministère de l'Education.

Sur le plan universitaire, la tension persiste bien qu'aucun incident n'ait été signalé dans la journée de lundi. C'est ainsi que les étudiants de la Faculté de droit de Madrid ont décidé de commencer aujourd'hui une grève de 48 heures pour protester contre la présence de policiers dans l'enceinte de l'Université. A Saint-Jacques-de-Compostelle, une manifestation d'étudiants a été dispersée par la police.

Inondations après la tempête en Angleterre



Après la tempête furieuse qui a sévi en Ecosse et au Nord de l'Angleterre et qui a causé de gros dommages, toute cette contrée est éprouvée maintenant par des inondations. Notre photo montre : à Shrewsbury, le propriétaire d'un magasin de sports nautiques — portant l'une de ses propres combinaisons d'homme-grenouille — qui se trouve devant l'entrée de son commerce pour inspecter les dommages causés par l'eau de la rivière Severn.

AMNISTIE FISCALE : PERCEPTEUR OU GRAND INQUISITEUR ?

Le percepteur est devenu, en tout cas dans un pays voisin et néanmoins ami, personnage de comédie et providence des chansonniers et des journaux satiriques. Souvenez-vous de cette chanson de Gilles où l'Etat, qui n'a jamais eu le sens du comique, établit le bureau du percepteur dans les locaux d'une auberge en faillite, à l'enseigne de la « Fille sans cœur »...

Pourtant, le percepteur est un des instruments les plus utiles de toutes les communautés publiques, chargé qu'il est de récolter les con-

tributions sans lesquelles toute vie policée deviendrait impossible. Ce fonctionnaire — considéré souvent comme un mal nécessaire — ne devient odieux que lorsque le système fiscal est lui-même inique et que l'impôt normalement dû par tous les citoyens tourne à la spoliation. A cet égard, les expériences vécues par les pays à dictature, de droite ou d'extrême-gauche, sont pleines d'enseignements.

C'est dire qu'en cette matière, il faut d'abord considérer le régime fiscal, son équité, son équilibre.

L'impôt ne doit pas devenir tel qu'il décourage et brise l'esprit d'entreprise. Tout travail mérite son salaire, et tout effort sa récompense. Ce n'est plus le cas dans les pays qui pratiquent le « tout-à-l'Etat », dans lesquels l'initiative privée n'a plus de sens parce que l'appétit du fisc devient proprement insatiable.

Nous n'en sommes heureusement pas là, mais il semble pourtant qu'il serait désirable de revoir certaines règles fiscales en vigueur dans nos républiques, aux trois échelons de la commune, du canton et de la

Confédération, de manière à établir un certain équilibre à ces trois échelons dans la manière et la mesure de prélever l'impôt. L'uniformité est acquise sur le plan fédéral ; elle est loin de l'être ailleurs, encore qu'il faille tenir compte de situations et de besoins particuliers.

Quoi qu'il en soit, le fisc n'est pas devenu en Suisse un monstre dévorant, et il suffit pour s'en convaincre d'établir certaines comparaisons avec d'autres pays. Il n'en reste pas moins qu'il existe des

(Suite page 12)

● MANCHESTER — Des tombes du cimetière israélite de Manchester ont été couvertes de croix gammées faites au minium. La police a ouvert une enquête.

● MILAN — Trois personnalités dirigeantes d'une revue milanaise parmi lesquelles le rédacteur en chef, ont été condamnées à des peines d'emprisonnement de 4 à 6 mois et au paiement de fortes amendes, pour « publications pornographiques ».

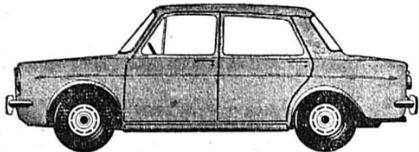
Les modèles SIMCA sont là!

La caravane SIMCA vous offre maintenant une occasion unique d'examiner tous les modèles — et les

différentes versions — de la gamme SIMCA. Visite sans aucun engagement.

Nous vous invitons cordialement à cette manifestation de démonstration et d'information:

SIMCA 1000



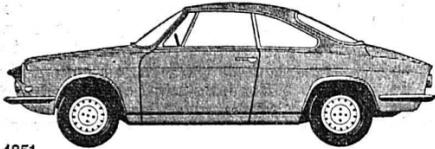
SIMCA 1100



SIMCA 1100 Break



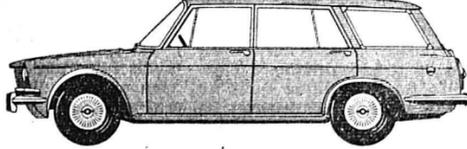
SIMCA Coupé 1200 S



SIMCA 1301/1501



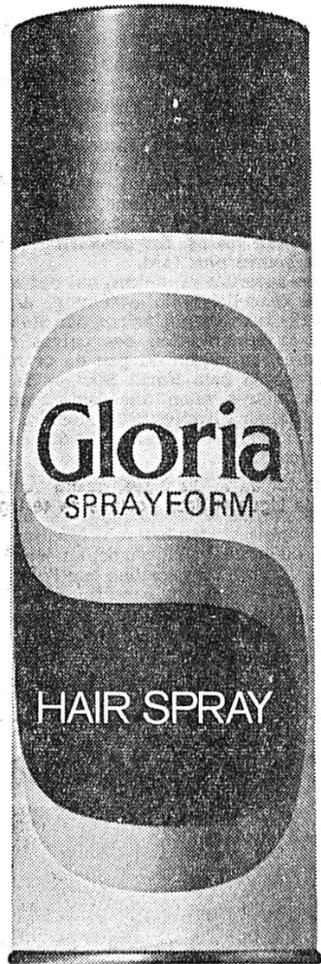
SIMCA 1501 Break



4851

Jeudi 25 janvier 1968

GARAGE DE LA MATZE SA
Route de Lausanne
SION
Tél. 2 62 62



Profitez du nouveau prix:

La bombe normale ne coûte plus que

3 90



La bombe économique contenant trois fois plus que la bombe normale ne coûte plus que

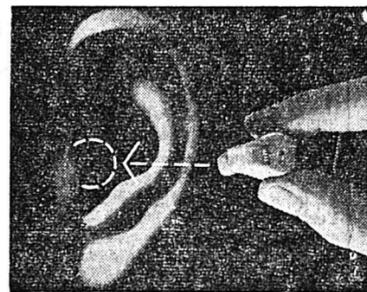
8 70



GH 671

vos cartes de loto... imprimerie Gessier sa sion.

entendre mieux...



REXTON
perle auditive

Peut-être avez-vous une légère déficience de l'ouïe, sans être dur d'oreille REXTON vous propose un appareil « tout dans l'oreille », la PERLE REXTON. Sans aucun engagement de votre part, venez l'essayer à notre prochaine consultation où nous pouvons déterminer le degré de votre surdité.

BOMMER

SERVICE ACOUSTIQUE S. A.
Petit-Chêne 38 - Tél. 021/23 49 33
LAUSANNE
Fournisseur conventionnel de l'Assurance invalidité.

CONSULTATION
GRATUITE

JEUDI 25 janvier
de 14 h. à 18 h. 30

chez
Pharmacie de la Poste
Avenue de la Gare — SION

BON Veuillez me faire parvenir vos prospectus

NOM
Adresse
Tél.

FAV

A vendre

UNE SCIE A RUBAN

transportable pour entrepreneur et scieur avec timon d'accouplement, pour autos, jeeps, camions, tracteurs, etc. Avec 13 rubans aiguisages et cheminages à neuf. Ainsi que Machine automatique pour aiguisage et cheminages. Moteur à benzine révisé à neuf très puissant. Faire offre au téléphone (027) 4 82 24. P 20900 S

A vendre sur contrat

VW 1600

couleur et modèle à choix. Rabais important. Offres s. chiffres AS 7654 S aux Annonces Suisses SA « ASSA » 1951 SION. P 639 S

A vendre

armes anciennes

Faire offres écrites sous chiffre PB 20832 à Publicitas, 1951 Sion.

GRANDE SALLE

« LA MATZE » - SION

JEUDI 1er FEVRIER 20 h. 30

Le plus grand succès du

JAZZ NEW ORLEAN'S

CHRIS BARBER
JAZZ BAND

dans son concert-show dynamique

DIXIELAND - GOSPEL - BLUES

Location au Magasin de musique Hallenbarter & Cie, r. des Remparts 15, Tél. 2 10 63 - Places de Fr. 5.- à 12.- taxe comprise. P 591 Q

Si, par hasard, vous avez besoin

d'argent

...cela ne signifie pas encore que vous devez entamer vos économies, tant s'en faut!

Un bon conseil: Votre réserve doit être préservée. Mais réalisez votre projet quand même. Le Prêt-Rohner est là pour cela. Ainsi vous pourrez profiter des bonnes occasions en temps opportun et votre fortune restera intacte. Ecrivez ou téléphonez-nous encore aujourd'hui!

Banque Rohner-Cie S.A.
8021 Zurich, Strehlgasse 33, tél. 051 230330
9001 St-Gall, Neugasse 26, tél. 071 233922

Profitez de notre Service du soir, récemment introduit pour vous. Téléphonez sous No 071 233922 entre 19 h. et 21 h. et nous vous donnons tous les renseignements désirés sur nos prêts.

Depuis plus de 30 ans, la Banque Rohner accorde des prêts rapides, discrets et favorables.

Nom: _____

Rue: _____

Localité: _____ / 477

Prêts

sans caution et sans formalités spéciales

Demandez nos conditions. Agence pour le Valais KREDITA Case postale 28924 - 1951 SION.

A vendre

tronçonneuses d'occasion

Stihl Mc Culloch - Dolmar Indian Pionnier Clinton

En bon état de marche et forte garantie. Prix intéressant.

Tél. (024) 7 32 89

P 42449 S

Association valaisanne de Football et d'Athlétisme

Adresse officielle : Case postale 28 Sion 1 — Télégramme : Association Valaisanne Football Sion — Cpte de chèques postaux : IIC 782 Sion — Téléphone, Président : (027) 2 16 42 — Secrétaire : (027) 2 18 60

Communiqué officiel No 29

MODALITES DES MATCHES D'APPUI, ELIMINATOIRES ET FINALES DU CHAMPIONNAT SUISSE, SAISON 1967-1968

1. Champion de groupe ou dernier classé :

En cas d'égalité de points et pour déterminer l'équipe championne de groupe ou l'équipe classée dernière du groupe, les matches d'appui seront fixés de la manière suivante :

1.1. Championnat de 2e et 3e Ligue :

1.1.1. Si deux équipes sont à égalité, un match d'appui sur terrain neutre avec prolongations éventuelles. En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte :

- de la différence entre les buts marqués et reçus lors du championnat ;
- du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
- si le rapport des buts est le même, le sort décidera.

1.1.2. Si trois équipes sont à égalité, un match sur chaque terrain aux points, sans prolongations. En cas de nouvelle égalité des trois équipes, il sera tenu compte :

- de la différence entre les buts marqués et reçus lors du championnat ;
- du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
- si le rapport des buts est le même, le sort décidera.

En cas d'égalité de deux équipes, un match d'appui sur terrain neutre avec prolongations éventuelles. En cas d'égalité nouvelle, il sera tenu compte :

- de la différence entre les buts marqués et reçus lors du championnat ;
- du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
- si le rapport des buts est le même, le sort décidera.

1.2. Championnat de 4e Ligue, Juniors A-Interrégionaux, 1er et 2e Degré, Juniors B et C :

Si, à la fin du championnat, il y a égalité de points, il ne sera pas joué de matches d'appui. Le rang se déterminera en tenant compte :

- de la différence entre les buts marqués et reçus lors du championnat ;
- du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
- si le rapport des buts est le même, le sort décidera.

2. Championnat de 2e Ligue :

2.1. Promotion sur le plan romand :

Pour la désignation de deux équipes de 2e Ligue montant en 1re Ligue, deux poules à trois réuniront les six champions de groupe de 2e Ligue (Fribourg, un champion ; Genève, un champion ; Neuchâtel, un champion ; Valais, un champion et Vaud, deux champions).

2.1.1. Pour la saison 1967-1968, les poules à trois ont été formées comme suit :

- Groupe 5 :** Genève (gr. 14), Neuchâtel (gr. 15), Vaud I (gr. 17).
Groupe 6 : Valais (gr. 16), Vaud II (gr. 18), Fribourg (gr. 13).

2.1.2. Modalités :

Matches aller et retour, aux points. L'équipe de chaque poule ayant le nombre de points le plus élevé sera promue en 1re Ligue.

2.1.2.1. En cas d'égalité de points de deux équipes, le rang se déterminera de la manière suivante :

- match d'appui sur terrain neutre avec prolongations éventuelles ;
- meilleure différence des buts des rencontres entre les deux équipes ;
- tirage au sort.

2.1.2.2. En cas d'égalité de points de trois équipes, le rang se déterminera de la manière suivante :

- meilleure différence des buts de la poule finale ;
- meilleur goal-average de la poule finale ;
- tirage au sort.

2.1.3. Si l'équipe montant en 1re Ligue est connue avant la fin de la poule finale, les matches encore fixés ne seront plus disputés.

2.1.4. Dates des matches : 19, 26 mai, 2, 9, 16, 23 et 30 juin 1968.

2.2. Relégation :

A la fin de la saison 1967-1968, le dernier classé de chaque groupe de 2e Ligue est relégué en 3e Ligue.

2.3. Dispositions générales pour les finales de 2e Ligue :

2.3.1. Les finales de promotion en 1re Ligue ne doivent être fixées définitivement qu'après consultation du membre responsable du Comité de la ZUS.

2.3.2. Le plan des finales doit être communiqué avant le premier match, aussi bien aux Associations cantonales intéressées qu'aux finalistes eux-mêmes. Les modalités des finales doivent être rappelées au souvenir des finalistes avec les convocations.

2.3.3. Toutes les finales de promotion 2e Ligue seront inspectées par un membre du Comité de la ZUS.

2.3.4. Les champions de groupe, dont le club appartient à la Ligue Nationale ou à la 1re Ligue, ne peuvent pas participer aux finales de la 2e Ligue. A leur place se mettra la prochaine équipe du groupe, dont le club n'appartient ni à la Ligue Nationale ni à la 1re Ligue.

2.3.5. En cas d'incidents antisportifs lors de ces finales donnant lieu à des sanctions sévères (expulsions, tumulte, etc.), les constatations de l'enquête sont à communiquer au Comité de la ZUS avec les pièces justificatives.

2.3.6. Les membres compétents du Comité de la ZUS pour la fixation des finales de 2e Ligue sont :

- Groupe 1 : Ruedi Schmied, Winterthour
Groupe 2 : Paul Keller, Bâle
Groupe 3 : Willi Ruffli, Bremgarten AG
Groupe 4 : Robert Gut, Lucerne
Groupe 5 : Georges Bourquin, Peseux
Groupe 6 : Willy Cornioley, Berne

2.4. Modalités pour le maintien de 11 équipes du groupe 16 de 2e Ligue de l'AVFA, en fin de saison 1967-1968 :

2.4.1. Lorsqu'une équipe de 1re Ligue est reléguée en 2e Ligue et qu'une équipe de 2e Ligue est promue en 1re Ligue, l'équipe de 2e Ligue classée dernière sera reléguée en 3e Ligue et une équipe de 3e Ligue sera promue en 2e Ligue.

2.4.2. Lorsqu'une équipe de 1re Ligue est reléguée en 2e Ligue et qu'aucune équipe de 2e Ligue n'est promue en 1re Ligue, les deux équipes de 2e Ligue classées dernières (10e et 11e rang) seront reléguées en 3e Ligue et une équipe de 3e Ligue sera promue en 2e Ligue.

2.4.3. Lorsqu'aucune équipe de 1re Ligue n'est reléguée en 2e Ligue et qu'une équipe de 2e Ligue est promue en 1re Ligue, l'équipe de 2e Ligue classée dernière sera reléguée en 3e Ligue et deux équipes de 3e Ligue seront promues en 2e Ligue.

2.4.4. Lorsqu'aucune équipe de 1re Ligue n'est reléguée en 2e Ligue et qu'aucune équipe de 2e Ligue n'est promue en 1re Ligue, l'équipe de 2e Ligue classée dernière sera reléguée en 3e Ligue et une équipe de 3e Ligue sera promue en 2e Ligue.

2.4.5. Lorsque deux équipes de 1re Ligue sont reléguées en 2e Ligue et qu'une équipe de 2e Ligue est promue en 1re Ligue, les deux équipes de 2e Ligue classées dernières (10e et 11e rang) seront reléguées en 3e Ligue et une équipe de 3e Ligue sera promue en 2e Ligue.

2.4.6. Lorsque deux équipes de 1re Ligue sont reléguées en 2e Ligue et qu'aucune équipe de 2e Ligue n'est promue en 1re Ligue, les trois équipes de 2e Ligue classées dernières (9e, 10e et 11e rang) seront reléguées en 3e Ligue et une équipe de 3e Ligue sera promue en 2e Ligue.

3. Championnat de 3e Ligue :

3.1. Promotion :

3.1.1. A la fin de la saison 1967-1968, une équipe de 3e Ligue sera promue en 2e Ligue, éventuellement deux équipes selon le chiffre 2.4.3. des modalités pour le maintien de 11 équipes en 2e Ligue.

3.1.2. Aucun club ne peut avoir plus d'une équipe en 2e Ligue (art. 22 du Règlement de jeu de l'ASF).

3.1.3. Les champions de groupe, dont le club appartient à la 2e Ligue, ne peuvent pas participer aux finales de la 3e Ligue. A leur place se mettra la prochaine équipe du groupe, dont le club n'appartient pas à la deuxième Ligue.

3.2. Dispositions générales pour les finales de 3e Ligue :

3.2.1. Pour la désignation d'une équipe de 3e Ligue montant en 2e Ligue, les champions des deux groupes joueront deux matches sur terrain neutre, sans prolongations.

En cas d'égalité, un troisième match sur terrain neutre sera joué avec prolongations éventuelles.

En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte :

- de la différence entre les buts marqués et reçus lors des matches de la poule finale ;
- du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
- si le rapport des buts est le même, le sort décidera.

3.3. Relégation :

A la fin de la saison 1967-1968, trois équipes de 3e Ligue seront reléguées en 4e Ligue, éventuellement quatre équipes selon les chiffres 3.4.2. et 3.4.4. et cinq équipes selon le chiffre 3.4.5. des modalités pour le maintien de 22 équipes en 3e Ligue.

3.3.1. Les trois équipes reléguées seront d'abord les dernières équipes classées des deux groupes. Pour la désignation de la troisième équipe, les deux avant-dernières équipes de chaque groupe joueront deux matches sur terrain neutre, sans prolongations.

En cas d'égalité, un troisième match sera joué avec prolongations éventuelles.

En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte :

- de la différence entre les buts marqués et reçus lors des matches de la poule finale ;
- du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
- si le rapport des buts est le même, le sort décidera.

3.3.2. Si quatre équipes sont reléguées, ce seront d'abord les dernières classées de chaque groupe puis les avant-dernières classées de chaque groupe.

3.3.3. Pour la désignation de la cinquième équipe, les deux équipes de chaque groupe classées troisièmes avant-dernières joueront deux matches sur terrain neutre, sans prolongations.

En cas d'égalité, un troisième match sera joué avec prolongations éventuelles.

En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte :

- de la différence entre les buts marqués et reçus lors des matches de la poule finale ;
- du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
- si le rapport des buts est le même, le sort décidera.

3.4. Modalités pour le maintien de 22 équipes de 3e Ligue, en fin de saison 1967-1968 :

3.4.1. Lorsqu'une équipe de 2e Ligue est reléguée en 3e Ligue et qu'une équipe de 3e Ligue est promue en 2e Ligue, trois équipes de 3e Ligue sont reléguées en 4e Ligue et deux équipes de 4e Ligue sont promues en 3e Ligue.

3.4.2. Lorsque deux équipes de 2e Ligue sont reléguées en 3e Ligue et qu'une équipe de 3e Ligue est promue en 2e Ligue, quatre équipes de 3e Ligue sont reléguées en 4e Ligue et deux équipes de 4e Ligue sont promues en 3e Ligue.

3.4.3. Lorsqu'une équipe de 2e Ligue est reléguée en 3e Ligue et que deux équipes de 3e Ligue sont promues en 2e Ligue, trois équipes de 3e Ligue sont reléguées en 4e Ligue et trois équipes de 4e Ligue sont promues en 3e Ligue.

3.4.4. Lorsque deux équipes de 2e Ligue sont reléguées en 3e Ligue et qu'une équipe de 3e Ligue est promue en 2e Ligue, quatre équipes de 3e Ligue sont reléguées en 4e Ligue et deux équipes de 4e Ligue sont promues en 3e Ligue.

3.4.5. Lorsque trois équipes de 2e Ligue sont reléguées en 3e Ligue et qu'une équipe de 3e Ligue est promue en 2e Ligue, cinq équipes de 3e Ligue sont reléguées en 4e Ligue et deux équipes de 4e Ligue sont promues en 3e Ligue.

4. Championnat de 4e Ligue :

4.1. Promotion :

A la fin de la saison 1967-1968, deux équipes de 4e Ligue seront promues en 3e Ligue, éventuellement trois équipes selon le chiffre 3.4.3. des modalités pour le maintien de 22 équipes de 3e Ligue en fin de saison 1967-1968.

4.1.1. Dispositions générales pour les finales de 4e Ligue : Deux poules à trois réuniront les six champions de groupe de la 4e Ligue.

4.1.2. Répartition des groupes : La répartition dans les deux groupes de finalistes sera effectuée par tirage au sort dès que les champions de groupe seront connus.

4.1.3. Modalités : Chaque équipe jouera l'une contre l'autre, matches aux points sans prolongations. Ces matches seront fixés sur des terrains neutres. En cas d'égalité, il sera tenu compte :

- de la meilleure différence entre les buts marqués et reçus lors des matches de la poule à trois ;
- du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
- si le rapport des buts est le même, le sort décidera.

4.1.4. Les deux équipes premières de chaque groupe de la poule finale seront promues en 3e Ligue et joueront un match sur terrain neutre avec prolongations éventuelles pour le titre de champion valaisan du championnat suisse de 4e Ligue. En cas d'égalité, le sort décidera.

4.1.5. Si trois équipes de 4e Ligue sont promues en 3e Ligue, ce seront d'abord les deux équipes premières de chaque poule finale. Pour la désignation de la troisième équipe, les deux équipes classées deuxième des groupes de la poule finale joueront un match sur terrain neutre avec prolongations éventuelles. L'équipe gagnante sera promue en 3e Ligue.

En cas d'égalité, le sort décidera.

4.1.6. Aucun club de 3e Ligue ne peut avoir deux équipes en 3e Ligue (art. 10, chiffre 2 du Règlement de compétition de l'AVFA - Edition 1960).

Dès connaissance des champions de groupe, le Comité central fixera les dispositions pour l'application de cet article.

5. Championnat juniors interrégionaux :

5.1. Modalités :

Le championnat est disputé normalement en 4 groupes de 10 équipes, avec matches aller et retour. Les deux premières équipes de chaque groupe joueront les finales pour le titre de champion suisse des juniors.

5.2. Relégation :

Les 3 dernières équipes de chaque groupe seront reléguées à la fin de la saison, soit au total 12 équipes.

6. Championnat juniors A — 1er Degré :

6.1. Classification des champions régionaux, promotion :

6.1.1. A l'exception des deux régions disposant du plus petit nombre de juniors A, le champion des juniors A de chaque région est promu en catégorie interrégionale.

6.1.2. Si le champion régional des juniors A ne peut pas être promu selon art. 4 du Règlement d'exécution du championnat interrégional des juniors ou s'il renonce à la promotion, c'est l'équipe occupant le meilleur rang de la région qui peut être promue à condition qu'elle soit championne de groupe.

6.1.3. Les champions régionaux des juniors A des deux régions disposant du plus petit nombre de juniors A (toujours de la saison en cours) disputent une rencontre sur terrain neutre et le vainqueur est promu. En cas de match nul, 5 pénalties sont tirés par 5 joueurs différents de chaque équipe. Les gardiens ne peuvent pas être remplacés. Si les équipes sont toujours à égalité, le tirage au sort décidera. Les frais afférents à cette rencontre sont supportés par moitié par les deux régions.

Si l'équipe qualifiée pour la promotion d'une des régions renonce à son droit, l'équipe de l'autre région est automatiquement promue.

(suite en page 5)

SPORT-FLASH ■ SPK

OLYMPISME

Importante réunion

La prochaine assemblée générale des Fédérations internationales se tiendra à Lausanne les 26 et 27 janvier prochains.

Parmi les principaux sujets qui seront examinés au cours de cette assemblée générale figurent notamment : les questions administratives concernant la réunion plénière de la Fédération internationale sportive, les rapports des entretiens des responsables techniques des Jeux olympiques de Mexico, la situation des Fédérations internationales ne participant pas aux Jeux olympiques, les moyens de diffusion et d'information des travaux de l'assemblée générale auprès des instances sportives et de la presse internationale, les engagements et serments aux Jeux olympiques, les droits de télévision des Jeux de 1968 et 1972, les Jeux régionaux.

D'autre part, les 27 et 28 janvier, les Fédérations sportives internationales auront une réunion avec la Commission exécutive du CIO. A l'ordre du jour de cette réunion commune figurent notamment les points suivants :

- Préparatifs des Jeux de Grenoble et Mexico :
 - Programme ;
 - Prolongation de la période d'entraînement ;
 - Publicité dans les stades et sur les uniformes et équipements sportifs ;
 - Protocole de la remise des médailles ;
 - Augmentation du nombre des délégués techniques aux Jeux ;
 - Répartition future des droits de télévision ;
 - Contrôle de sexe et de dopage.
 - Commission commune CIO - Fédération internationale.
 - Consultation des Fédérations internationales sur le choix des villes candidates aux Jeux olympiques.
 - Jeux régionaux.
 - Congrès olympique.
 - Engagements et serments olympiques.
 - Championnat du monde pendant les années olympiques.

Ski-Club Vercorin, Chalais

Concours écoliers

Les conditions idéales d'enneigement ont permis au Ski-Club Vercorin d'organiser à nouveau le Concours des écoliers.

Plus de quarante jeunes skieurs et skieuses ont pris part à cette petite compétition disputée par un slalom géant de deux manches et d'une descente pour les cadets.

CLASSEMENT

SLALOM - Classe d'âge 53-54-55 :
1. Devanthéry Daniel 59"9 (meilleur temps de la journée et gagnant le challenge offert par M. Carlen Richard, Sierre) ; 2. Pernet Guy 60" ; 3. Devanthéry Nicolas 64"2.

Classe d'âge 56-57-58 : 1. Albasini Marc André 67"8 ; 2. Loye Patrice 82"8 ; 3. Perruchoud Léopold 93"2.

Classe d'âge 59-60-61 - DESCENTE :
1. Bovier Daniel 32"2 ; 2. Chevey Léopold 32"9 ; 3. Devanthéry Jean-Bernard 34".

FILLES - DESCENTE : 1. Loye Béatrice 32"6 ; 2. Métrailler Dominique 33"3 ; 3. Siggen Colette 34"4.

Ce concours a connu un succès éclatant et a permis aux nombreux spectateurs présents de découvrir de jeunes espoirs du ski chalaisard.

V. F.

CYCLISME

A nouveau Marcel Bidot

Marcel Bidot a été reconduit dans ses fonctions de sélectionneur directeur technique des équipes de France par la Fédération française. Ainsi, il sera encore appelé à former et à diriger l'équipe nationale dans le prochain Tour de France.

A ce propos, Marcel Bidot a déclaré : « Je ne sais encore comment j'œuvrerai pour former l'équipe nationale. Si la possibilité m'en est offerte et si l'intérêt général le commande que je retienne les meilleurs, je ne manquerai pas de le faire. Déjà en 1967, avant le départ du Tour, nombreux étaient ceux qui pensaient que j'avais commis une erreur en formant une équipe tricéphale. Le résultat final a prouvé que la formule a du bon ».

TIR

Collombey-Muraz

C'est samedi 6 janvier dernier que les carabiniers de Collombey-Muraz organisaient leur traditionnel Tir des Rois en présence du donateur du challenge, M. Marc Burdevet de Collombey. De magnifiques résultats ont été réalisés malgré le temps froid, et voici les meilleurs classés :

- Planche Michel 93-54 ;
- Turin Victor 93-41 ;
- Crepin Gabriel 90-4x10 ;
- Bressoud Modeste 90-2x10 ;
- Kilchenmann Walter 87 ;
- Fracheboud Charly 87 ;
- Ramseyer Emile 84 ;
- Follonier Claude 83 ;
- Fracheboud Ignace 83 ;
- Chervaz Sylvain 80 ;
- Staepli Frédéric 79 ;
- Graf Jean 76.

dixan

Action Economie

2 paquets Dixan 440 maintenant au lieu de 540

HCD/24f

Nous cherchons

EMPLOYEE DE COMMERCE

pour travaux de bureau, facturation, expédition, etc.
Salaire intéressant.

Faire offre écrite sous chiffre PB 20881 à Publicitas, 1951 Sion.

PEDICURE

MANUCURE - ESTHETIQUE ET BEAUTE

GABY MUGNIER-PIOTA

DIPLOMEE

MARTIGNY-VILLE (Hôtel du Rhône)

Tél. (026) 2 17 40 - 2 21 77

ABSENTE jusqu'au 26 février

P 65067 S

A vendre

FIAT 1500 mod. 63
ROVER 2000
DKW Junior en pièces détachées
VW 1500
FIAT 1500 mod. 62
BORGWARD
Arabella
AUSTIN 1100
FORD Taunus 17 M
Véhicules vendus expertisés et garantis.

Garage des Alpes
Pont-de-la-Morge
Tél. 8 16 28

On cherche à acheter
chaufferettes
d'occasion. (200 environ).

Ecrire sous chiffre PB 20901 à Publicitas, 1951 Sion.

Etude
graphologique

Ecr. Dr CARPOV
Poste restante
1950 SION.

P 20887 S



bonne affaire, restaurateurs!

Jusqu'au 29 janvier 1968, mise en vente d'appareils de cuisine professionnels avec rabais exceptionnels jusqu'à 40 %.

Matériel neuf, avec petites éraflures dues au transport, provenant de nos dernières expositions (FAGA Zurich, Salon des Arts Ménagers Genève, IGEHO Bâle, etc.) par exemple :

- Fourneaux
- Bain-marie, marmites fixes et basculantes
- Banque self-service
- Fours à rôtir
- Four pâtisseries électrique
- Rôtissoire à poulets, rôtissoire - Salamandre
- Salamandres
- Grills, Grill-Salamandre
- Machines à laver la vaisselle
- Grill-Stone gaz de démonstration
- Réchauds gaz, 1, 2, 3 et 4 feux
- Réchauds grand débit Gaz
- Friteuses
- Frigos 600, 850 et 1000 litres, Table-froide
- Fabrique de glace en cube
- Meubles-évier, Tables acier inox.
- Eplucheuses, batteurs, mélangeurs, machines universelles
- Casseroles, marmites, poêles, etc.

Crédit professionnel, installation et service après vente garantis
VENEZ DONC TOUT DE SUITE !

AMSA, cuisines professionnelles, Genève

Exposition à Genève : 1, rue Micheli-du-Crest (arcades)
(à 300 m. du Rond-Point de Plainpalais, direction Hôpital Cantonal)

Tél. (022) 35 65 51 (Int. 61)

Soldes du 16 au 29 janvier 1968

Offres et demandes d'emplois

Entreprise de la place de SION, cherche un

chauffeur de camion

avec permis rouge.

Un

chauffeur de car

S'adresser à l'entreprise Liebhauser & Cie - Tél. (027) 2 27 51.

P 20898 S

JEUNE FILLE de 17 ans

bien sous tous rapports sachant l'allemand désireait trouver une place comme

vendeuse

dans un magasin d'alimentation.

Région Martigny ou environs.

Entrée de suite ou à convenir.

Ecrire s. chiffres AS 7657 S aux Annonces Suisses SA « ASSA », 1951 SION.

Urgent

On cherche

sommelière

pour TEA-ROOM. Débutante acceptée.

Tea-Room Le Pierrot

Mme Taccoz-Favre

St-Pierre-de-Clages

P 20893 S

URGENT

HOMME MARIE, dans la trentaine, ayant formation commerciale, complétée par 10 ans de pratique bancaire, cherche dans le centre,

emploi

dans banque, fiduciaire, entreprise privée, gérance d'immeuble ou assurances.
Langue maternelle française, bonne connaissance allemand, anglais.
Ecrire sous chiffre PB 20902 à Publicitas, 1951 SION.

Entreprise de génie civil, à SION

cherche

UNE SECRETAIRE

sténo-dactylographe qualifiée, avec parfaite connaissance du français et bonnes connaissances de l'allemand, pour s'occuper de la correspondance, facturation, décomptes, téléphone et réception.

Entrée date à convenir.

Semaine de 5 jours. Avantages sociaux.

Ecrire avec curriculum vitae, références et prétentions de salaire sous chiffre PB 20884 à Publicitas, 1951 SION.

Entreprise FRANCIS DURET, 36, rue Peillonex, Chêne-Bourg (Genève)

Tél. (022) 36 37 96

engage

FERBLANTIER QUALIFIES

Bon salaire et bonnes conditions de travail.

Place stable.

On cherche pour tout de suite ou époque à convenir

employée de bureau

éventuellement débutante.

- Place stable
- Semaine de 5 jours
- 3 semaines de vacances
- Avantages des grands magasins

Faire offres à la direction de

Gonset

MARTIGNY

P 7 S

(Suite de la page 3)

- 6.1.4. Le champion valaisan du championnat suisse Juniors A, 1er Degré, est promu à la fin de la saison en championnat suisse juniors interrégionaux.
- 6.2. Modalités pour le maintien de 11 équipes du championnat juniors régionaux 1er degré :
- 6.2.1. Lorsqu'une équipe valaisanne du championnat des juniors interrégionaux est reléguée en catégorie régionale 1er degré et qu'une équipe est promue en catégorie interrégionale, les deux dernières équipes du 1er degré seront reléguées en 2e degré. Les trois champions de groupe du 2e degré seront promus en 1er degré.
- 6.2.2. Lorsqu'une équipe valaisanne du championnat des juniors interrégionaux est reléguée en catégorie régionale 1er degré et qu'une équipe valaisanne n'est promue en catégorie interrégionale, les trois dernières équipes du 1er degré seront reléguées en 2e degré. Elles seront remplacées par les trois champions de groupe du 2e degré.
- 6.2.3. Lorsqu'aucune équipe valaisanne du championnat des juniors interrégionaux n'est reléguée en catégorie régionale 1er degré et qu'une équipe valaisanne est promue en catégorie interrégionale, la dernière équipe du 1er degré sera reléguée en 2e degré. Les trois champions de groupe du 2e degré seront promus en 1er degré.
- 6.2.4. Lorsqu'aucune équipe valaisanne du championnat des juniors interrégionaux n'est reléguée en catégorie régionale 1er degré et qu'aucune équipe valaisanne n'est promue en catégorie interrégionale, les deux dernières équipes du 1er degré seront reléguées en 2e degré. Elles seront remplacées par les trois champions de groupe du 2e degré.
- 6.2.5. Lorsque deux équipes valaisannes du championnat des juniors interrégionaux sont reléguées en catégorie régionale 1er degré et qu'une équipe valaisanne est promue en catégorie interrégionale, les deux dernières équipes du 1er degré seront reléguées en 2e degré. Elles seront remplacées par les deux premières équipes de la poule finale des trois champions de groupe du 2e degré.
- 6.2.6. Lorsque deux équipes valaisannes du championnat des juniors interrégionaux sont reléguées en catégorie régionale 1er degré et qu'aucune équipe valaisanne n'est promue en catégorie interrégionale, les deux dernières équipes du 1er degré seront reléguées en 2e degré. Le gagnant de la poule finale à trois des champions de groupe du 2e degré sera promu en 1er degré.
7. Championnat Juniors A — 2e degré :
- 7.1. Promotion :
A la fin de la saison 1967-1968, une équipe junior du 2e degré sera promue en 1er degré, éventuellement deux ou trois équipes selon les chiffres 6.2.1. à 6.2.6. des modalités pour le maintien des 11 équipes du championnat juniors régionaux 1er degré.
- 7.2. Pour le titre de champion valaisan :
Une poule à trois réunira les trois champions de groupe, match 2 x 40 minutes, sans prolongations. En cas d'égalité, il sera tenu compte :
a) de la différence entre les buts marqués et reçus lors de cette poule finale ;
b) du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
c) si le rapport des buts est le même, le sort décidera.
- 7.3. Ces matches seront fixés comme matches d'ouverture d'un match de championnat suisse de Ligue Nationale, 1re Ligue, 2e Ligue ou de finales des Ligues actives, sans tenir compte des terrains des champions de groupe (art. 10 du Règlement du championnat cantonal des juniors).
- 7.4. L'équipe classée première de la poule à trois sera championne valaisanne.
8. Championnat Juniors B :
- 8.1. Pour le titre de champion valaisan :
Une poule à trois réunira les trois champions de groupe, match 2 x 35 minutes, sans prolongations. En cas d'égalité, il sera tenu compte :
a) de la différence entre les buts marqués et reçus lors de cette poule finale ;
b) du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
c) si le rapport des buts est le même, le sort décidera.
- 8.2. Ces matches seront fixés comme matches d'ouverture d'un match de Championnat suisse de Ligue Nationale, 1re Ligue, 2e Ligue ou de finales des Ligues actives, sans tenir compte des terrains des champions de groupe (art. 10 du Règlement du championnat cantonal des juniors).
- 8.3. L'équipe classée première de la poule à trois sera championne valaisanne.
9. Championnat Juniors C :
- 9.1. Pour le titre de champion valaisan :
Une poule à quatre réunira les quatre champions de groupe, match 2 x 30 minutes, sans prolongations. En cas d'égalité, il sera tenu compte :
a) de la différence entre les buts marqués et reçus lors de cette poule finale ;
b) du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
c) si le rapport des buts est le même, le sort décidera.
- 9.2. Ces matches seront fixés comme matches d'ouverture d'un match de championnat suisse de Ligue Nationale, 1re Ligue, 2e Ligue ou de finales des Ligues actives, sans tenir compte des terrains des champions de groupe (art. 10 du Règlement du championnat cantonal des juniors).
- 9.3. L'équipe classée première de la poule à quatre sera championne valaisanne.
10. Championnat des vétérans :
En cas d'égalité de points à la fin du championnat, il ne sera pas joué de matches d'appui. Le rang se déterminera en tenant compte :
a) de la différence entre les buts marqués et reçus lors du championnat ;
b) du meilleur rapport des buts (goal-average) ;
c) si le rapport des buts est le même, le sort décidera.
Pour la désignation du champion cantonal des vétérans, les deux champions de groupe disputeront un match sur terrain neutre de 2x40 minutes avec prolongations éventuelles de 2x15 minutes si le résultat est nul à la fin du temps réglementaire.
Si l'égalité subsiste après les prolongations, le tirage au sort désignera le champion cantonal des vétérans.

Janvier 1968.

Le Comité central de l'AVFA
Le Président : René Favre
Le Secrétaire : Michel Favre

FOOTBALL : DECISIONS BRITANNIQUES

La Fédération anglaise est prête à organiser la phase finale du Championnat d'Europe des nations au mois de juin au cas où l'Italie ne se qualifierait pas, comme le prévoit le règlement et au cas bien entendu où l'Angleterre serait qualifiée. Telle est l'annonce qui a été faite par M. Dennis Follows, secrétaire de la fédération, à l'issue de la réunion du conseil de cet organisme qui s'est tenue à Londres.

M. Follows a précisé qu'toutes les rencontres seraient disputées en l'espace de trois ou quatre jours et que deux matches seraient probablement joués à Wembley et deux autres en province sur des terrains ayant servi pour la Coupe du monde. Le secrétaire de la F.A.A. a, d'autre part, ajouté que si l'Angleterre se qualifierait pour les quarts de finale face à l'Ecosse, le mois prochain, elle ne pourrait vraisemblablement pas affronter l'Espagne avant le mois d'avril.

Au cours de sa réunion, le conseil de la Football Association a décidé de demander à l'International Board, qui doit se réunir au mois de juin, qu'un joueur qui crache au visage d'un autre joueur ou de l'arbitre soit au-

tomatiquement expulsé du terrain et que l'acte soit classé au chapitre « conduite violente » du règlement.

Enfin, le conseil a établi le programme des déplacements à l'étranger de l'équipe juniors. Ce programme sera le suivant : 26 mai contre l'Italie, 30 mai contre la Hongrie et 2 juin contre l'Allemagne de l'Ouest.

PREVISIONS DU SPORT-TOTO

MATCHES ANGLAIS (COUPE) :	
1. ASTON VILLA - MILLWALL	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
2. BURNLEY - WEST HAM UNITED	x x x x x x x x x x x x
3. CHELSEA - IPSWICH TOWN	1 1 x 1 x 1 1 1 1 1 1
4. MANCHESTER UNITED - TOTTENHAM	1 1 x 1 1 x 1 1 1 1 1 1
5. NORWICH CITY - SUNDERLAND	x x 1 2 2 1 2 2 1 x x x
6. NOTTINGHAM F. - BOLTON WANDER.	1 1 1 x x 1 x 1 1 1 1 1
MATCHES ALLEMANDS (COUPE) :	
7. B. NEUNKIRCHEN - EINT. BRAUNSCH.	2 2 x 1 x 2 2 2 2 2 2
8. MSV DUISBURG - HANNOVRE 96	1 1 v 1 1 1 1 x 1 x 1
9. STUTTGART VFB - KAISERSLAUTERN	1 1 x 1 1 x 1 1 x 1 1 1
MATCHES ITALIENS :	
10. BRESCIA - TORINO	2 x x 2 2 2 2 2 2 x 1 1
11. CAGLIARI - BOLOGNA	1 1 1 1 x x 1 1 1 1 x x
12. FIORENTINA - MILAN	x x x x x x x x x x x x
13. SAMPDORIA - VARESE	x x x 1 2 1 2 1 2 1 2 x

Les Jeux olympiques d'hiver par R. Maumont

Les Jeux Olympiques d'hiver seront ouverts officiellement à Grenoble le 6 février mais le parcours de la flamme olympique à travers la France aura été un émouvant prélude de quarante-neuf jours.

La flamme, allumée en Grèce dans un four solaire sur le mont Olympe, est arrivée le 19 décembre à Orly, où le président du Comité olympique interna-

tional et le ministre de la Jeunesse et des Sports l'ont accueillie. Portée par des champions olympiques français au stade de Coubertin, à l'Arc de Triomphe, à l'Hôtel de Ville, la flamme a été veillée à l'Institut national des sports. Le lendemain, elle commençait son long trajet vers Strasbourg, Lyon, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Vizzavona en Corse, Nice, Courcheval.

L'ouverture solennelle des Jeux

A Grenoble, la cérémonie d'ouverture aura lieu dans un stade provisoire en tubes métalliques où 70 000 personnes pourront prendre place. Plusieurs chefs d'Etat et membres des gouvernements sont attendus pour cette manifestation. A l'intérieur du stade, un escalier de 100 m. conduira à la vasque du feu olympique. Les marches de cet escalier, en aluminium, ont été offertes par le gouvernement du Cameroun, elles sont faites des premières tôles tirées du nouveau complexe industriel.

L'arrivée du général de Gaulle est prévue pour 15 heures 30. Il sera accueilli par « La Marseillaise », chantée par un chœur de 315 voix.

Le défilé des 2 300 athlètes participant aux Jeux commencera par les athlètes grecs, se terminera par les athlètes français. La musique symphonique est l'œuvre inédite de Jacques Bondon. La marche solennelle a été composée par Roger Boutry, lauréat du concours de composition musicale ouvert à cette occasion.

A 16 heures 05, le général de Gaulle prononcera ces simples mots : « Je déclare les Xes Jeux Olympiques ouverts ». Le drapeau olympique sera hissé tandis que le chœur chantera « Les Allobroges ». Avions et hélicoptères lâcheront sur le stade 50 000 roses rouges parfumées. Arrivant de La Grande-Chartreuse, à 16 heures 21, Jean Vuarnet, vainqueur de descente à Squaw Valley en 1960, se présentera à l'entrée du stade avec la flamme olympique, saluée par deux canons tirant chacun trois salves. Alain Calmat, dernier porteur de la flamme, gravira les escaliers pour allumer la vasque, qui ne s'éteindra qu'à la fin des Jeux.

A 16 heures 35, le serment olympique sera prêté par le champion de ski Léo Lacroix et à 17 heures le président de la République quittera le stade.

Dans Grenoble en fête, parée de

8000 sapins décorés et de guirlandes électriques, on pourra entendre la chanson olympique de Grenoble composée par Michel Fugain et chantée par Christine Bare, avant le grand feu d'artifice. Jusqu'à la cérémonie de clôture, le 18 février, la ville sera une joyeuse capitale où les spectacles se succéderont. On y applaudira la Comédie-Française, les ballets de Maurice Béjart, des concerts de l'Orchestre symphonique de Paris, une pièce inédite de Michel Butor, des chanteurs célèbres. Un Festival du film sportif a été organisé.

Une réalisation à l'échelle internationale

Le coût total de l'organisation et de la construction des Jeux dépassera, dit-on, un milliard de francs actuels. Le Gouvernement a accordé au comité d'organisation des Jeux de Grenoble une subvention de 24.340.000 francs. Près de 3.000.000 de billets d'entrée, de 860 types différents, ont été mis en vente. Des contrats ont été signés avec des organismes de radio-télévision.

La plupart des épreuves se dérouleront dans des stations assez éloignées de Grenoble, mais les transports nécessaires ont été assurés. Des pistes ont été refaites, d'autres pistes et des tremplins ont été construits pour les Jeux. Les grandes épreuves de ski alpin se dérouleront à Chamrousse, les compétitions des disciplines nordiques à Autrans, le tremplin de saut de 90 mètres se trouve à Saint-Nizier-du-Moucherotte. Une piste pour les courses de luge a été construite à Villard-de-Lans et un couloir de bobsleigh à l'Alpe d'Huez.

A Grenoble, on a édifié un imposant palais de glace et l'anneau de vitesse représente 9.000 mètres carrés.

Un programme durable mis à l'exécution

Pour Grenoble, les Jeux olympiques

ont été l'occasion d'un énorme bond en avant car on a laissé de côté l'éphémère. L'Etat a participé jusqu'à 80% aux travaux d'intérêt public. Le département et la Municipalité ont joué la carte de l'expansion au prix de maints sacrifices. Un aérodrôme, une gare routière, une gare S.N.C.F., supplémentaire, une poste, une maison de culture, un hôpital et des routes ont été construits mais aussi un nouvel Hôtel de Ville, un hôtel.

Les constructions servant de logement aux participants n'ont rien de provisoire. après les Jeux elles recevront leur destination définitive et seront rendues aux organismes H.L.M.

La cité olympique, où s'installeront 12.700 athlètes et accompagnateurs, est composée de huit tours de seize étages et de bâtiments de trois ou quatre étages formant un total de 1.800 logements normaux. L. secteur, financé par les crédits H.L.M., comprend en annexe des groupes scolaires, un collège d'enseignement secondaire, une maison de jeunes, une clinique de radiologie, un centre commercial.

Le centre de Presse représente 637 logements répartis dans des immeubles de huit à dix étages. Quatre centres ont été organisés pour les groupes français, anglais, russes et allemands.

Le centre de calcul, installé par I.B.M. avec deux ordinateurs 360, recevra, traitera et retransmettra en quelques secondes le résultat des épreuves à tous les centres Presse. Le secteur du Centre de Presse, financé par des prêts du Crédit foncier et de la Caisse des dépôts, comprend en annexe un garage couvert de 248 places, un groupe scolaire de 46 classes, une cantine et un gymnase. A Autrans, le village olympique situé sur la montagne. 650 athlètes des disciplines nordiques et leurs accompagnateurs seront abrités. Par la suite, Autrans deviendra un centre de jeunes et de gîtes familiaux.

L'équipe féminine suisse pour Grenoble

Le Comité olympique suisse a tranché : cinq skieuses représenteront la Suisse aux Jeux olympiques de Grenoble :

En haut, à g. : Vreni Inaebnit, de Grindelwald, à dr. Fernande Bochay, des Marécottes.

En bas, de g. à dr. : Anneroesli Zryd, d'Adelboden, Madeleine Wuilloud, de Thyon, et Edith Hiltbrand, de Wengen.



Charrat - Villars - Champéry, match du souvenir

A l'heure où il n'est question que de tour final pour les hockeyeurs de Ligue nationale, il est, en Ire Ligue,

une rencontre qui ne peut passer sous silence. En effet, ce soir, sur la patinoire de Martigny, le CP Charrat reçoit la visite du HC Villars-Champéry, lequel domine en grand seigneur dans le groupe 6. Une telle affiche ne peut manquer de susciter une certaine curiosité parmi les sportifs qui, de près ou de loin, s'intéressent au championnat des « sans-grade ».

Lors du match aller dans la station vaudoise, l'équipe locale s'était largement imposée par 11 à 1. Rares sont les formations qui y ont fait mieux cette saison. Face à ce terrible adversaire, qui n'a pour objectif qu'une nouvelle ascension en Ligue nationale B, les Charratins n'ont absolument rien à perdre. Ils pourront donc se vouer à des tâches spécialement offensives puisque l'attaque reste la meilleure des défenses. Mais pour cela, encore faut-il laisser la peur au vestiaire.

Quant aux visiteurs, toujours placés sous la houlette de André Girard,

ils nourrissent sans doute l'espoir de réussir un nouveau carton de dix ou douze goals. C'est une ambition légitime lorsque l'on peut compter sur plusieurs Canadiens. Si l'issue de la partie ne fait pas de doute, il sera cependant intéressant de voir par quel score cette confrontation sera sanctionnée.

Autre sujet de curiosité : Ayer est à nouveau le gardien du HC Villars-Champéry. Il le fut déjà au temps glorieux des Friedrich, Chappot, Bernasconi et consorts entraînés à l'époque par le célèbre Gaston Pelletier. On se souvient qu'en finale pour l'ascension en Ligue nationale B, tous ces prestigieux joueurs n'avaient triomphé des braves Charratins d'alors que par 3 à 2. Sous le maillot du CP Charrat, il ne reste aujourd'hui que Jean-Marie Lonfat et Bernard Luisier. A eux et à leurs jeunes camarades de donner une réplique valable au grand favori de cette saison.

Offres et demandes d'emplois



L'entreprise des PTT
engage régulièrement des jeunes gens en qualité de

FACTEURS

ou employés dans ses services d'expédition et de transbordement. Le travail est varié et le salaire intéressant.

Conditions : avoir 16 ans au moins dans l'année (30 ans au plus), être de nationalité suisse et jouir d'une bonne santé.

Les offres d'emploi manuscrites doivent être adressées aux directions d'arrondissements postaux de 1000 Lausanne ou 1211 Genève.

P 655-112 Y

Fabrique d'appareils thermiques cherche pour l'installation et l'entretien de ses brûleurs à mazout :

Un monteur électricien

capable, sérieux et consciencieux, pouvant travailler d'une manière indépendante, possédant permis de conduire et habitant le centre du Valais.

Place stable, travail intéressant, varié et bien rétribué.

Date d'entrée à convenir.

Faire offre écrite avec curriculum vitae, sous chiffre 70021-8 à Publicitas, 1951 SION.

Cherchons

comptabilités

privées à domicile et gérance d'immeubles.

Ecrire sous chiffre PB 53738 à Publicitas, 1951 SION.

Magasin spécialisé en produits laitiers cherche

vendeuse

Entrée de suite ou date à convenir.

Tél. (027) 2 87 37. Ofa 06.261.28 L

Pour Martigny

Famille de commerçants, 2 personnes, cherche

gentille jeune fille

pour s'occuper d'un enfant de 3 1/2 ans et quelques travaux de ménage.

Bon salaire, vie de famille.

Entrée 1er février.

LILIANE, confection - Av. de la Gare - MARTIGNY. Tél. (026) 2 10 76.

P 65 S

Café-restaurant

sommelière

Gain élevé, tout au cours de l'année.

S'adresser chez Mme Chapuis, Café Suisse, Avenches. Tél. (037) 75 11 69

P 20903 S

MENUISIER-EBENISTE

capable de travailler seul

cherche place à SION et environs

Faire offres s. chiffre PB 17083, à Publicitas, 1951 SION.

ESTHETICIENNE DIPLOMEE cherche place

dans INSTITUT ou PARFUMERIE. Libre tout de suite.

Tél. (027) 2 20 76

P 17089 S

Verbier

sommelières

pour la saison d'hiver, de suite.

Tél. (026) 7 16 26

P 20892 S

On cherche

BONNE SOMMELIERE

de préférence connaissant les deux langues.

Entrée 1er février.

S'adr. Tél. (027) 2 51 48

JEUNE HOMME très sérieux, 16 ans cherche travail

pendant les vacances de Pâques et du 10 juillet au 10 septembre, comme aide de bureau. Parle les deux langues.

Ecrire sous chiffre PB 20895 à Publicitas, 1951 SION.

Jeune employé de commerce cherche PLACE à SION ou environ comme

AIDE DE BUREAU

Faire offre écrite s. chiffre PB 17092 à Publicitas, 1951 SION

Chauffeur

possédant permis A - D et trax, cherche place

Ecrire sous chiffre PB 17091 à Publicitas, 1951 SION.

JEUNE COUTURIERE cherche place à SION.

Ecrire sous chiffre PB 17092 à Publicitas, 1951 SION.

Serveuse

demandée dans bar avec alcool - petite restauration. Débutante acceptée, bon salaire et vie de famille.

Gryon (025) 5 32 54

Représentants

capables, avec auto, fixe très élevé.

Tél. (022) 32 25 43

P 91029 X

Divers

A vendre

bus VW

modèle 1962. Fr. 4 200.—

S'adr. tél. (027) 5 63 78

A vendre pr cause de transformations

chaudière

de 700 litres.

S'adr. Michel PRAZ Tél. 2 49 52 (dès 19 h.).

Qui prendrait

EN PENSION ET LOGEMENT

un HOMME SEUL dans la soixantaine

Ecrire sous chiffre PB 17086 à Publicitas, 1951 SION.

Grande vente au rabais

autorisée du 15 au 27 janv. 10% à 50%

TISSUS

Lainage, larg. 140 cm, grand choix

Rabais 50%

TISSUS

Nylon piqué pr veste de ski, 8 coloris stock - largeur 118 cm.

Rabais 25%

TISSUS

Rideau ameublement 120 cm - à fleurs et à dessins

Rabais 40%

TISSUS

pr pantalon ski largeur 150 cm, à 15.80

Rabais 20%

TISSUS

Satin piqué pour doublure - largeur 140 cm à fr. 8.90

Rabais 20%

GAINE

ET SOUTIEN GORGE

Triumph Rabais 35%

Combinaisons

blanches et couleur Triumph

Rabais 35%

CHEMISES DE NUIT

pour dame Rabais 20%

Couvertures

150/210, 170/220, 200/240

Rabais 25%

ARTICLES RECLAME

DUVET

120/150 Fr. 28.—

FOURRES

60/60 Fr. 2.90

à fleurs 60/90 Fr. 3.95

couleur 120/150 Fr. 12.50

DUVET

120/160 Fr. 39.—

OREILLER

60/60 800 gr plumes Fr. 7.50

1 kg plumes Fr. 8.50

LINGES

EPONGE

couleur dessins modernes

Fr. 2.35

Fr. 3.50

A l'Economie

E. RÖHNER

SION

Divers

EXPOSITION de tapis SMYRNE noués à la main.

Jeudi 25 et vendredi 26 janvier

Nous vous montrons, sans engagement pour vous, comment vous pouvez embellir votre home en nouant des tapis de Smyrne vous-mêmes avec le matériel de

SENNWALD

Vous aurez l'occasion d'admirer un beau choix de tapis modernes et orientaux, tous noués à la main avec de la laine garantie anti-mites, économique et absolument inusable.

Nous attendons volontiers votre visite.



Mme G. Amos-Romailier

Cette exposition a lieu dans notre ancien magasin à l'Avenue du Midi - SION

TAPIS SULLAM SACRIFIE 2000 près de tapis de qualité ORIENT ET MECANIKES VENTE AU RABAIS du 15 au 27 janvier Visitez notre magasin ! Parking-Poste 1920 MARTIGNY Tél. (026) 2 23 52

Profitez

20

BAS NYLON

sans couture pour

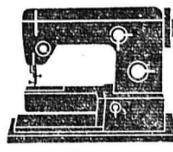
10.-

Expédition rapide par poste

Constantin fils S.A. SION

Tél. (027) 2 13 07

P 69 S



PORTABLE Nouveau avec Stopmatic

superautomatiques garanties service assuré facilités de paiement

U PRALONG Rte de Lausanne 110 SION

Tél (027) 2 13 52 (021) 25 62 64 (021) 71 55 39

A vendre

F. B. W. Diesel 1955

6 cylindres, 44 CV., basculant 3 côtés. Charge utile 7,5 t. env.

Prix intéressant. Garage Ch. GUYOT SA - 1000 Lausanne 16

Tél. (021) 24 84 05

gessler sa

Tél. (027) 2 13 07

P 69 S

A vendre

4 chèvres

Gesseney

portantes pour mars.

Tél. (027) 2 48 34

P 17084 S

Je cherche à acheter d'occasion

3 CV

Ami 6

Bon état.

Tél. (027) 8 13 39

Affaires immobilières

A VENDRE A SION, à proximité de la Place du Midi.

GRAND APPARTEMENT de 6 pces

avec chambre de bonne et garage, tout confort, bien situé, conviendrait également pour cabinet médical ou dentaire.

Pour tous renseignements s'adresser :

RÉGIE IMMOBILIÈRE

Armand Favre

SION - Place de l'Etoile - Tél. (027) 2 34 64

Terrains

Nous cherchons plusieurs terrains à construire pour villa dans les environs de Sion, Sierra, Monthey ainsi que dans tout le Valais pour constructions touristiques.

Faire offre à : Familla Construction, Chemin du Vieux Canal 2 - 1950 SION.

Ofa 06.327.06 L

A louer, rue de la Dixence à SION

magasin

avec bureau, atelier et dépôt. Prix avantageux.

S'adr. à la Gérance d'immeuble « LA SEDUNOISE » Grand-Pont 18, SION.

Tél. (027) 2 16 37.

P 885 S

A louer à Sion, Rue St-Guérin 16

appartement 3 1/2 p.

Très spacieux - tout confort.

Disponible pour le 1. 5. 68.

Loyer mensuel Fr. 315.— + charges.

RÉGIE IMMOBILIÈRE

Armand Favre

SION - Place de l'Etoile - Tél. (027) 2 34 64

On cherche à acheter à SION

2 appartements de 3 pièces

et 1 appartement de 4 pièces

S'adresser tél. (027) 2 09 08 (dès 19 h.)

P 20926 S

On cherche

terrain à bâtir

région Mayens de Sion ou Veysonnaz.

Ecrire sous chiffre PB 20878 à Publicitas, 1951 SION.



L'annonce, reflet vivant du marché

vos annonces par Publicitas

Photocopies

Demandez nos conditions

IMPRIMERIE

GESSLER SA

PRE FLEURI SION

Tél (027) 2 19 05

LISEZ LA FAV

L'intérêt du championnat se porte sur le bas de l'échelle et sur les finales de promotion où Lausanne et Sierre seront en appel

C'est malheureux, mais la réalité est telle qu'on ne peut plus prendre grand intérêt dans la lutte pour la course au titre, La Chaux-de-Fonds ayant une avance suffisante, pour se diriger vers la victoire finale sans trop de souci. Peut-être devenons-nous comme le public qui se rend à un meeting de catch, connaissant un vainqueur d'avance, mais espérant qu'un adversaire lui joue un mauvais tour, l'obligeant à sortir une dernière ruse pour enlever le combat. Maintenant nous nous posons donc la question de savoir qui va donc jouer une fois ou l'autre un mauvais tour à La Chaux-de-Fonds en lui infligeant une défaite.

Par contre, tout l'intérêt se porte sur la queue du classement où Zurich et Grasshoppers se livrent un duel acharné pour échapper à la relégation. Comme les Grasshoppers affrontent deux fois cette semaine Genève Servette (un caprice de plus du calendrier) ils ne semblent pas en mesure de glaner quelques nouveaux points à moins que Genève Servette ne fasse preuve d'une infinie faiblesse. Zurich et Grasshoppers, oui, mais il ne faut pas oublier que Langnau et Davos ne sont pas encore hors de tout souci et qu'un revirement peut encore se produire.

Mais examinons le programme qui est quelque peu restreint cette semaine pour la Ligue Nationale A.

DAVOS - VIEGE. — Il s'agit là d'un match qui avait été renvoyé et pour lequel nous espérons un exploit valaisan, comme ce fut le cas au premier tour. Notre optique n'a pas changé et nos représentants sont capables de rentrer de ce difficile déplacement avec un ou deux points. Cependant il ne faut pas oublier que Davos va mettre tout en œuvre pour obtenir un succès, sa situation n'étant pas très stable.

GENEVE SERVETTE-GRASSHOPPERS. — Il faudrait décidément une catastrophe pour que les Genevois perdent sur leur patinoire devant la lanterne rouge. Certes cela n'est pas impossible, mais une défaite leur ferait encore perdre la seconde place. Ce qu'ils ne veulent pas.

KLOTEN - ZURICH. — Derby zuricois au cours duquel Klotten ne fera pas de cadeau, car il peut encore prétendre ravir la seconde place à Genève Servette. Ce qui veut dire que la victoire des hommes de Kobera ne fait pas de doute.

LANGNAU - VIEGE. — Deuxième déplacement pour Viège cette semaine, deuxième gros écueil à franchir. Les Valaisans ont déjà réalisé un exploit lors du premier match de Championnat en obtenant le match nul sur la patinoire de l'Emmental. Ce fut un succès moral qui décida en quelque sorte du comportement de Viège pour le reste de la compétition. Cela ne fait aucun doute. Souhaitons donc que le souvenir de cette rencontre se perpétue au cours de cette deuxième confrontation à Langnau.

LA CHAUX-DE-FONDS - DAVOS. — Ce n'est certes pas dans un fauteuil que les Chaux-de-Fonniers vont remporter leur 16me victoire de ce Championnat. Ils se souviendront de la mésaventure de Genève - Servette qui,

Candidature valaisanne

Lors du congrès de la Ligue internationale à Grenoble, le représentant suisse posera la candidature de Crans-sur-Sierre pour l'organisation de l'assemblée d'été 1967 de la Ligue internationale.

Automobile : Forfait suisse à Monte-Carlo

Sous un soleil resplendissant, 151 équipages ont pris le départ du parcours commun Monaco - Vals-les-Bains - Monaco du 37e Rallye international de Monte-Carlo. Deux forfaits ont été enregistrés : ceux des Italiens Tornese - de Mattei (Volvo) et de l'Allemand Hans Walter et du Suisse Werner Lier (Porsche). Le forfait de l'équipage mixte germano-suisse, qui comptait parmi les favoris, a causé une certaine surprise. Le bruit a couru dans les milieux de la presse que Hans Walter avait été transporté à l'hôpital pour une cause inconnue. En fait, renseignement pris, il s'agissait du Genevois Werner Lier, qui n'avait pu résister à une grippe qu'il essayait de surmonter depuis le départ d'Athènes. La Porsche de Walter-Lier était engagée par la firme allemande dans le Challenge Charles Faroux, attribué au constructeur dont les trois équipages désignés à l'avance obtiennent le meilleur classement. Werner Lier disputait son onzième rallye.

Plusieurs concurrents ont connu des difficultés pour prendre le départ du parcours commun et ont été pénalisés pour avoir poussé leur voiture tels les Finlandais Mikkola-Jarvi (Datsun) et Lusenius-Vihervaara (Datsun), les Belges Michielien-Lambert (BMC-Cooper) et l'Allemand Supperovogt (Opel). D'autres ont également écopé des pénalisations pour infraction au code de la route. C'est le cas des Allemands Löffler-Johansson (Lancia) et des Français Loiseau-Darniche (Simca), qui ont mordu une ligne continue.

sur sa patinoire, s'est fait battre par les Grisons. Aussi aborderont-ils cette rencontre sans excès de confiance et avec la ferme intention d'augmenter encore leur bagage-points.

GRASSHOPPERS - GENEVE SERVETTE. — Deuxième confrontation entre ces deux clubs cette semaine qui doit permettre aux Genevois de glaner un nouveau succès. Leur équipe est mieux équilibrée et se doit de remporter un succès contre une formation qui se sauva in extremis de la relégation la saison passée.

Deuxième rencontre du tour final à Sion

SION-LAUSANNE

La patinoire de Sion sera le théâtre d'une très importante rencontre du tour final de promotion en Ligue Nationale A. En effet, le choc Sion-Lausanne se place dans un contexte très particulier.

On sait que le HC Sion est le seul adversaire à avoir battu le HC Lausanne sur sa patinoire. C'est une référence. On sait également que les ambitions du HC Lausanne sont de monter à tout prix cette saison en catégorie supérieure — rien n'a été négligé pour cela. Après deux rencontres, les visiteurs de ce soir ont quatre points à leur actif, de plus, la victoire obtenue à Thoune est sans doute très significative de la volonté qui anime l'équipe dirigée par Bagnoud. Le HC Lausanne vient à Sion pour remporter la victoire, mais

il ne se déplace pas sans crainte.

De son côté le HC Sion n'a pas dit son dernier mot. La victoire remportée dimanche à Kuesnacht a redonné un moral tout neuf à nos représentants. De plus, le HC Sion veut montrer que sa place dans le tour final n'est pas usurpée, et, comme d'autre part, une victoire valaisanne remettrait tout en question, le HC Sion ne veut rien négliger pour préserver ses chances.

Les Sédunois se présenteront dans leur formation habituelle, tandis que les Lausannois évolueront dans la composition suivante :

Roseng ; Bernasconi, Pidoux ; Roccati, Martelli ; Berra A., Berra R., Wirtz ; Neuhaus, Dubi, Schlaeppi ; Winiger, Nussberger, Schenker ; Friedrich. — Entraîneur : Bagnoud.

Breves nouvelles qui ont leur importance

Préparation

L'Association suisse a pris des dispositions pour le prochain déplacement de l'équipe nationale ainsi que pour les matches internationaux contre Israël, le 14 février à Tel Aviv, et contre Chypre, le 17 février à Nicosie. Les responsables helvétiques ont notamment consulté plusieurs médecins. Sur les conseils de ces derniers, le départ a été fixé au lundi après-midi 12 avril. Les sélectionnés seront réunis le dimanche 11 à Zurich.

Le 28 février à Zurich

Les dirigeants du FC Zurich et du Sporting de Lisbonne sont parvenus à un accord sur la date du match aller devant opposer les deux clubs dans le cadre du troisième tour de la Coupe d'Europe des villes de foire. La rencontre aura lieu le mercredi 28 février à Zurich. Par contre, la date du match retour n'a pas encore été fixée.

Assemblée du FC Savièse

L'assemblée générale du F.C. Savièse aura lieu vendredi prochain 26 janvier à 19 h. 30 à la salle paroissiale. Elle comprend naturellement l'ordre du jour statutaire et tous les membres supporteurs sont invités à participer à ces débats qui marqueront la vie d'un club dont les efforts sont remarquables cette saison et surtout trouvent leur récompense dans les résultats acquis par les différentes équipes.

LUTTE

Assemblée romande

Dimanche 21 janvier eut lieu, à Boudry, l'assemblée des délégués de l'Association romande de lutte suisse. La délégation valaisanne, composée de onze membres, s'est rendue à cette assemblée sous la conduite de son compétent président Raymond Darioley, de Charrat.

A l'issue de cette assemblée, nos deux représentants au Comité romand ont été réélus pour une nouvelle période de trois ans, ce sont : Basile Héritier, de Savièse, comme chef technique, et Richard Vogel, de Sierre, comme délégué à la caisse de secours.

Ont été nommés jurés romands pour 1968 : Varone Hermann, Savièse ; Tornay Albino, Saxon ; Terretaz André, Martigny ; Delseth Gilbert, Illarsaz ; juré de classement : Crittin Albert, Riddes.

MM. Léon Cretton, de Charrat, et Alfred Viatte, de Conthey, ont été nommés membres honoraires romands.

Le cours romand aura lieu à Lausanne le 3 mars. La Fête romande : le 7 juillet, à Boudry.

HOCKEY SUR GLACE

Deux matches internationaux

La Ligue suisse communique : « La commission technique de la Ligue suisse de hockey sur glace a mis sur pied deux matches entre l'équipe nationale de Hongrie et une sélection suisse. Ces rencontres auront lieu le 1er février à Lucerne (20 h. 15) et le 2 février à Berne (20 h. 15). La sélection suisse sera formée ces prochains jours ».

Lausanne à Sion, Sierre à Thoune

Comme nous le disons plus haut, l'intérêt se porte sur le tour final de promotion et plus particulièrement pour les sportifs valaisans qui ont deux de leurs équipes engagées dans cette compétition. Sierre partage actuellement la première place avec Lausanne et ces deux candidats sérieux à la promotion livrent chacun une grande bataille ce soir, qui peut être déterminante. Lausanne vient en visite à Sion — où il n'a jamais gagné — et Sierre se rend à Thoune, patinoire sur laquelle il a connu une sévère défaite en cours de Championnat. C'est dire que Thoune et Sion seront les arbitres de ce choc et qu'une victoire bernoise et une victoire sédunoise remettraient tout en question.

L'intérêt est donc très grand pour cette compétition dont voici le programme :

SION - LAUSANNE. — Ce n'est pas sans appréhension que Lausanne se rend à Sion ce soir pour affronter cet adversaire qu'il n'a jamais battu à Sion et qui, encore, lui infligea une défaite à Montchoisi cette saison. Tous les pronostics sont donc permis et il ne faut pas de doute que Jimmy Rey aura préparé soigneusement sa formation pour cette rencontre. Les Sédunois sont certes handicapés par l'absence de trois éléments, mais ils ont aligné à Kuesnacht une ligne de juniors qui donna entière satisfaction. Match très ouvert et Sion ne se présente pas en victime, loin de là car il a encore sa chance.

THOUNE - SIERRE. — Déplacement périlleux pour la formation valaisanne qui joue son ascension en Ligue nationale A. Une défaite pourrait sérieusement compromettre ses chances alors qu'une victoire lui permettrait de livrer un duel sans merci à Lausanne qui doit lui rendre visite le 6 février. Le nouvel entraîneur Rolf Meyer semble bien tenir en mains son équipe et lui a inculqué à nouveau ce tempérament de gagnateur qui a fait défaut dans la première phase du Championnat.

AMBRI-PIOTTA - KUSNACHT. — S'il veut encore conserver quelque chance, Ambri-Piotta ne peut plus se permettre de perdre de points. Surtout pas contre Kuesnacht.

BERNE - COIRE. — Les Bernois ont débuté dans ce tour final par une petite victoire contre Langenthal. Ce match situera leur valeur réelle et surtout leurs ambitions. Berne devrait gagner mais Coire n'est pas un adversaire à dédaigner, loin de là.

SIERRE - BERNE. — Match de la

vérité pour les deux formations. On se souvient qu'en match amical au début de la saison, les Bernois avaient infligé une sévère défaite à Sierre. Depuis, les choses ont changé et il semble que les Valaisans soient armés pour passer victorieusement ce cap qui se présente devant eux.

LAUSANNE - AMBRI-PIOTTA. — Lausanne a déjà pris la mesure de son adversaire au cours d'une rencontre amicale et il semble que les hommes de Bagnoud doivent rééditer ce succès. Mais il suffit d'un accident de jeu et les choses peuvent changer subitement.

KUSNACHT - THOUNE. — Si Thoune bat Sierre, il va en mettre un coup car tout espoir ne serait pas perdu pour lui. Par contre, en cas de défaite ce soir (qui serait la 3e), ce match serait une liquidation qui devrait tout de même permettre aux Bernois de remporter deux points.

LANGENTHAL - SION. — Deuxième déplacement un dimanche après-midi pour les Sédunois. Certes, Langenthal a affiché une certaine faiblesse à Lausanne, mais ce n'est pas une raison pour que Sion se présente en vainqueur certain. Les hommes de Jimmy Rey devront lutter pour obtenir une victoire et un très bon classement dans ce groupe. A moins que?... Mais la réponse sera donnée ce soir contre Lausanne.

Tour final de relégation

Carte maîtresse pour Martigny

Trois rencontres seulement pour ce groupe, dont deux devraient être de simples formalités. En effet, Young Sprinters s'imposera devant Moutier et préservera ainsi définitivement sa place en Ligue nationale B et Lugano en fera de même devant Saint-Moritz. Mais pour Martigny le choc contre Fribourg constitue la dernière planche de salut. Les Octoduriens doivent absolument gagner cette rencontre s'ils veulent se maintenir en Ligue nationale B. Une défaite signifierait presque la relégation en Première Ligue et, nous l'avons déjà écrit, Martigny ne mérite pas cela. Il faudra mettre tous les atouts en jeu pour obtenir un succès sans condition. Et Fribourg doit constituer un adversaire à sa portée. C'est dire que tout le public du Bas-Valais et de Martigny doit entourer l'équipe samedi à la patinoire pour l'aider à remporter le succès dont elle a bien besoin.

G. B.

Victoire grônarde au Tournoi du HC Ayer

Dimanche, le HC Ayer mettait sur pied, pour la deuxième fois cette saison (conditions atmosphériques défavorables) son traditionnel tournoi annuel. Un seul match avait déjà eu lieu le week-end précédent et il avait permis au CP Grône de se qualifier pour la finale aux dépens des poulains de Roger Massy.

Le premier match s'est déroulé dimanche matin à 11 heures et a opposé l'équipe locale au HC Tourtemagne qui avait sportivement accepté de remplacer le HC Nendaz II qui ne pouvait pas se rendre à Ayer dimanche. La victoire est revenue au HC Ayer sur le score de 5 à 0. Dès lors, les finales étaient les suivantes : 14 h. 30 : Tourtemagne I - Grimentz I, pour la 3e place.

17 heures : Ayer I - Grône I pour la 1re place.

Pour la 3e place, les Haut-Valaisans de Tourtemagne ont largement pris la mesure des Anniviards de Grimentz beaucoup trop tendres pour affronter des joueurs aussi virils et aussi accrocheurs que sont les hommes du président Bregy.

La grande finale a opposé le club local à la valeureuse formation de Grône. Ce fut un match de toute beauté tout empreint de sportivité et joué sur un rythme extraordinaire pour des équipes de Troisième Ligue.

Le premier tiers-temps est très équilibré et les deux équipes donnent le maximum pour obtenir la magnifique coupe mise en jeu. Grône ouvre le score après sept minutes par Micheloud H. au terme d'une magnifique action de la première ligne. Les locaux repartent de plus belle à l'assaut des buts défendus avec brio par Balestraz et égalisent par Epiney d'un tir tendu dans l'angle. Le rythme devenu intensif, les attaques furent de part et d'autre. C'est à la 16e minute que l'excellent Bagnoud B. redonne l'avantage à ses couleurs.

Au deuxième tiers-temps, même scénario ; rythme soutenu, attaques rapides et précises de la part des deux formations qui emballent le public par le spectacle offert.

Le score à la fin de ce tiers temps est de 4 à 3 pour Grône grâce à des

réussites de Micheloud J. G. et Micheloud H. L'ultime reprise est spectaculaire car Grône défend énergiquement son avantage et les locaux attaquent sans arrêt pour tenter l'égalisation. Le suspense est levé à la 18e minute, quand Torrent J.-P. marque le but de la victoire pour les Grônards qui voulaient obtenir ce magnifique trophée. La fin du match est sifflée dans une ambiance formidable créée par les supporters grônards qui n'ont pas cessé d'encourager leur formation. La remise des prix a eu lieu à 19 h. 30 dans une salle archicomble et a permis au dévoué président du HC Ayer de remercier chaque équipe et de donner rendez-vous à l'année prochaine.

La victoire du CP Grône est la plus belle remportée par cette équipe depuis sa fondation. Elle a été réussie grâce à tous les joueurs qui se sont littéralement donnés à 100 % pour réussir et aussi grâce au coach Maurice Vuistiner qui sait stimuler ses poulains au moment opportun et qui méritait ce cadeau pour tout le dévouement et la gentillesse dont il fait preuve.

Notons que l'équipe a été accueillie en grande pompe au café du Commerce, stamm du club, et que le président, M. René Vuistiner, pourtant malade, a tenu à être auprès de ses protégés. Qu'il en soit remercié publiquement et qu'il sache que ce geste a été très apprécié par chaque joueur.

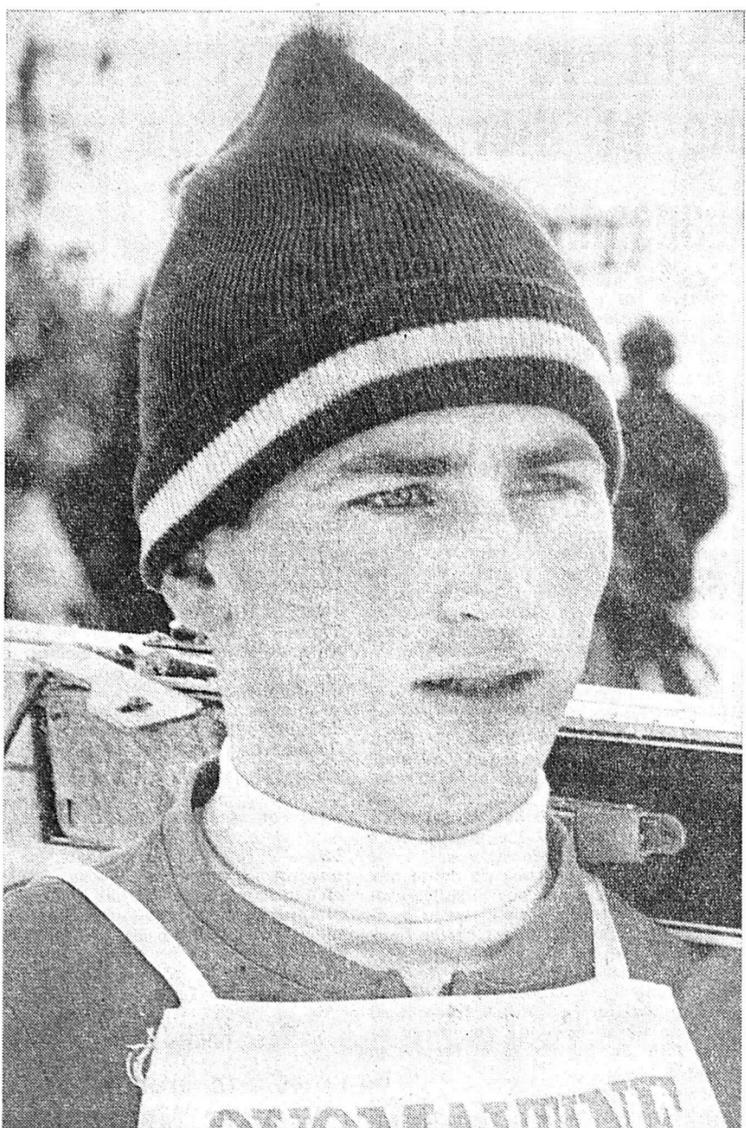
Magnifique journée qui fera date dans les annales du CP Grône.

J. G.

Universiade à Innsbruck

Victoire suisse

Classement de la descente dames : 1. Heidi Obrecht (S) 1'50"34 - 2. Christl Dittfurt (Aut) 1'50"70 - 3. Paola Strauss (It) 1'51"01 - 4. Cathy Nagel (E-U) 1'51"79 - 5. Marisella Chevalard (It) 1'52"51 - 6. Vikki Jones (E-U) 1'53"27 - 7. Claire Grandjacques (Fr) 1'53"54 - 8. Sylvie Kimche (Fr) 1'53"80 - 9. Daniela Franceschetti (It) 1'54"13 - 10. Nina Merkulova (URSS) 1'54"38.



De l'Est à l'Ouest pour les J. O.

Quatrième au combiné nordique des Championnats du monde d'Oslo en 1966, l'Allemand de l'Est Ralph Poehland ne se présente pas au départ samedi matin pour les épreuves du Brassus. Il avait quitté sa chambre d'hôtel « pour prendre l'air », mais une voiture l'attendait qui fila vers l'Allemagne de l'Ouest. Et aujourd'hui, cet homme épris de liberté est sélectionné avec sa nouvelle patrie.

Le Comité olympique ouest-allemand a décidé de sélectionner pour les Jeux olympiques de Grenoble le jeune skieur nordique Ralph Poehland, qui s'est réfugié samedi dernier en Forêt Noire depuis le Brassus où il devait défendre les couleurs de l'Allemagne de l'Est. Cette décision a été prise en accord avec la Fédération de ski. Les statuts du C.I.O. précisent qu'un sportif ayant porté les couleurs d'une certaine nation lors de Jeux olympiques ne pourra pas concourir pour une autre. Ralph Poehland, qui n'est âgé que de 21 ans, n'a jamais pris part à des Jeux olympiques. De plus, les règlements du C.I.O. ne reconnaissent qu'une seule nation allemande. Ainsi, Ralph Poehland retrouvera le Suisse Alois Kaelin dans le combiné nordique.

Par ailleurs, la Fédération allemande de ski a désigné ses représentants par disciplines pour les épreuves de ski alpin. Ludwig Leitner, Willi Lesch, Burgl Faerlinger, Rosi Mittermaier et Christl Laprell participeront à toutes les courses. Les équipes allemandes seront complétées par Max Rieger et

Alfred Hagen (slalom spécial), Franz Vogler et Dieter Fersch (descente), Gerhard Prinzing et Sepp Heckelmüller (slalom géant), Margarete Hafen (descente), Christa Hintermaier (slalom) et Traudl Walz (slalom géant).

Finlande

La Finlande sera représentée à Grenoble par 57 athlètes. Parmi ceux-ci figurent les skieurs nordiques Kalevi Laurila, Eero Maentyranta, Hannu Taipale, Kalevi Oikarinen, Arto Tiainen, Raimo Haemaalaenen, Pentti Hyvarinen, Pauli Siitonen et Osmo Karjalainen, les skieuses nordiques Senja Pusula, Marjatta Kajosmaa, les sauteurs Topi Mattila, Veikko Kankkonen, Juhani Ruotsalainen, Seppo Reijonen, les spécialistes du biathlon Hekki Floejt, Kalevi Vaehaekylae, le combiné nordique Esa Klinga, les skieurs alpins Ulf Ekstam et Raimo Manninen et les patineurs et patineuses de vitesse Jouko Launonen, Kimmo Koskinen et Kaija Mustonen. La liste des 18 joueurs de hockey sur glace n'a pas encore été établie.

Les éliminatoires O. J. du Haut-Valais

Voici les résultats des éliminatoires O.J. du Haut-Valais qui se sont disputés dimanche :

Slalom géant

FILLES :

Catégorie A : 1. Minnig Astrid, 1953, Bettmeralp, 2'04"0 ; 2. Supersaxo Marietta, 1954, Saas-Fee, 2'11"3 ; 3. Elsig Ruth, 1953, Rosswald, 2'15"5 ; 4. Schwery Elisabeth, 1953, Riederalp, 2'16"0 ; 5. Elsig Eliane, 1952, Rosswald, 2'19"7.

Cat. B : 1. Zurbriggen Bernadette, 1956, Saas-Grund, 2'06"1 ; 2. Supersaxo Ingrid, 1955, Saas-Fee, 2'15"2 ; 3. Ebner Karin, 1958, Leukerbad, 2'19"7 ; 4. Kalbermatten Marietta, 1957, Saas-Fee, 2'25"6 ; 5. Sigris Freneli, 1958, Zermatt, 2'27"0.

GARÇONS :

Catégorie A : 1. Andenmatten Valentin, 1952, Saas-Fee, 1'50"7 ; 2. Rotten Kurt, 1952, Leukerbad, 1'53"4 ; 3. Julen Josef, 1953, Zermatt, 1'55"4 ; 4. Walter Peter, 1953, Graechen, 1'59"2 ; 5. Tönni Peter, 1953, Rosswald, 2'00"7 ; 6. Imhof Walter, 1952, Bettmeralp, 2'01"8 ; 7. Taugwalder Alex, 1953, Zermatt, 2'02"1 ; 8. Allet Amandus, 1953, Leukerbad, 2'04"1 ; 9. Bumann Amedee, 1954, Saas-Fee, 2'07"2 ; 10. Tscherry Anton, 1954, Gampel, 2'07"7.

Cat. B : 1. Nestor Burgener, 1955, Saas-Fee, 1'54"5 ; 2. Zurbriggen Patrick, 1956, Saas-Fee, 2'03"4 ; 3. Bumann Marcel, 1957, Saas-Fee, 2'04"1 ; 4. Weltschen Christian, 1956, Zermatt, 2'04"1 ; 5. Julen Hans Josef, 1956, Zermatt, 2'07"1 ; 6. Bilger Kurt, 1956, Leukerbad, 2'08"1 ; 7. Allet Rudolf, 1955, Leukerbad, 2'09"1 ; 8. Zurbriggen Oswald, 1957, Saas-Fee, 2'13"5 ; 9. Bumann Claude, 1956, Saas-Fee, 2'14"3 ; 10. Ruppen Gerhard, 1957, Naters, 2'14"5.

Slalom spécial

FILLES

Cat. A : 1. Tschopp Bernadette, 54, Leukerbad, 1'04"2 ; 2. Loretan Gerda, 54, Leukerbad, 1'04"7 ; 3. Supersaxo Marietta, 54, Saas-Fee, 1'11"7 ; 4. Bummann Charlotte, 54, Saas-Fee, 1'25"8.

Cat. B : 1. Zurbriggen Bernadette, 56, Saas-Grund, 54"3 ; 2. Lomatter Nelly, 57, Saas-Fee, 1'00"9 ; 3. Supersaxo Ingrid, 55, Saas-Fee, 1'02"2 ; 4. Supersaxo Raphaela, 56, Saas-Fee, 1'02"4 ; 5. Loretan Christine, 55, Leukerbad, 1'06"3.

GARÇONS

Cat. A : 1. Andenmatten Valentin, 52, Saas-Fee, 53"9 ; 2. Ruppen Arnold, 53, Naters, 56"5 ; 3. Rotten Kurt, 52, Leukerbad, 56"3 ; 4. Thönni Hans, 52, Rosswald, 57"9 ; 5. Julen Josef, 53, Zermatt, 58"4 ; 6. Abgospon Beat, 54, Staldenried, 59"8 ; 7. Imhof Walter, 52, Bettmeralp, 1'00"2 ; 8. Escher Willi, 52, Rosswald, 1'00"7 ; 9. Tscherry Erwin, 54, Gampel, 1'00"9 ; 10. Taugwalder Alex, 53, Zermatt, 1'03"2.

Cat. B : 1. Burgener Nestor, 55, Saas-Fee, 57"3 ; 2. Zurbriggen Patrick, 56, Saas-Fee, 1'02"1 ; 3. Hiltbrand Bruno, 56, Gampel, et Rotzer Karl, 55, Gampel, 1'08"0 ; 4. Bilger Kurt, 56, Leukerbad, 1'07"4 ; 5. Julen Hans Josef, 56, Zermatt, 1'08"3 ; 6. Gruber Andreas, 56, Grächen, 1'08"6 ; 7. Allet Rudolf, 55, Leukerbad, 1'09"1 ; 10. Supersaxo Oscar, 56, Saas-Fee, 1'12"0.

Combiné

FILLES :

Cat. A : 1. Supersaxo Marietta, 1954, Saas-Fee, 4304 ; 2. Tschopp Bernadette, 1954, Leukerbad, 4404 ; 3. Loretan Gerda, 1954, Leukerbad, 4557 ; 4. Bumann Charlotte, 1954, Saas-Fee, 4928.

Cat. B : 1. Zurbriggen Bernadette, 1956, Saas-Grund, 3805 ; 2. Supersaxo

Ingrid, 1955, Saas-Fee, 4127 ; 3. Supersaxo Raphaela, 1956, Saas-Fee, 4410 ; 4. Loretan Christine, 1955, Leukerbad, 4420 ; 5. Sigris Freneli, 1958, Zermatt, 4427.

GARÇONS :

Cat. A : 1. Andenmatten Valentin, 1952, Saas-Fee, 3591 ; 2. Rotten Kurt, 1952, Leukerbad, 3697 ; 3. Julen Josef,

1953, Zermatt, 3781 ; 4. Imhof Walter, 1952, Bettmeralp, 3913 ; 5. Taugwalder Alex, 1953, Zermatt, 3993.

Cat. B : 1. Burgener Nestor, 1955, Saas-Fee, 3739 ; 2. Zurbriggen Patrik, 1956, Saas-Fee, 3981 ; 3. Weltschen Kristian, 1956, Zermatt, 4102 ; 4. Bilger Kurt, 1956, Leukerbad, 4168 ; 5. Julen Hans Josef, 1956, Zermatt, 4177.

Valais central: bonnes prestations d'ensemble

Les dernières éliminatoires O.J. en vue des prochains Championnats valaisans de Graechen, se sont déroulées aux Haudères pour le Valais central.

Très bien organisées, avec des pistes en parfait état, les deux épreuves du programme, descente et slalom géant, furent un régal. Le chef technique de l'O.J., Bouby Rombaldi a inspecté cette compétition, et s'est déclaré enchanté de l'organisation et de la performance des jeunes vainqueurs.

Nous donnons ci-après les principaux résultats :

SLALOM SPECIAL

Benjamine :

1. Michelet Germaine, Nendaz, 101"

Benjamins :

1. Rombaldi Nicki, Crans, 91" 30 ; 2. Kamerzin Yvan, Icoigne, 93" ; 3. Morard P.-André, Icoigne, 93" 50 ; 4. Théoduloz Benoît, Veysonnaz, 97" 40 ; 5. Chevrier Pierre, Evolène, 100" 70 ; 6. Rudaz José, Thyon, 102" 80.

Minimes filles :

1. Quinodoz Marie-M., Haudères, 89" 50 ; 2. Savioz Amélie, Haudères, 111" ; 3. Jost Evelynne, Crans, 114" 60.

Minimes garçons :

1. Michelet Pierre, Nendaz, 70" 40 ; 2. Borgeat Alain, Crans, 73" 50 ; 3. Bonvin Aldo, Crans, 75" 70 ; 4. Rey Jean-Bernard, Crans, 80" 20 ; 5. Pitte-loud Gérard, Euseigne, 81" ; 6. Felley Gian-Carlo, Crans, 82" 60.

DESCENTE

Benjamines :

1. Rombaldi Sabrina, Crans-Montana, 2' 00" 5 ; 2. Morand M.-Cl., La Maya, 2' 05" 5 ; 3. Délèze Christiane, Haute-Nendaz, 2' 05" 5.

Benjamins :

1. Fournier Jean-Luc, Haute-Nendaz, 1' 43" 8 ; 2. Rey Eric, Crans-Montana, 1' 51" ; 3. Rudaz José, Thyon, 1' 55" 3 ;

Bas : les gens de Verbier se sont imposés

SLALOM SPECIAL

Filles :

1. Deléglise Mireille, Verbier, 1'11"5 ; 2. Hiroz Mari, Ovronnaz, 1'14"6 ; 3. Vaudan Christine, Bagnes, 1'18"6.

Garçons minimes :

1. Roux Philippe, Verbier, 1'04"5 ; 2. Vasay Christophe, Verbier, 1'13"7 ; 3. Fellay Willy, Bagnes, 1'17"3 ; 4. Crettenand Roger, Ovronnaz, 1'18"4 ; 5. Vasay Stéphane, Verbier, 1'21"4.

Garçons benjamins :

1. Luisier Jean-P., Verbier, 1'18"6 ; 2. Filliez Yvan, Bagnes, 1'38"3 ; 3. Meytain Christian, 1'43"9 ; 4. Métral Roland, Martigny, 1'48"6.

COMBINE

Filles :

1. Deléglise Mireille, Verbier ; 2. Hiroz Marie, Ovronnaz ; 3. Vaudan Christine, Bagnes.

Garçons minimes :

1. Vasay Christophe, Verbier ; 2. Fellay Willy, Bagnes ; 3. Crettenand Roger, Ovronnaz ; 4. Vasay Stéphane, Verbier ; 5. Maret Jean-Etienne, Bagnes.

Garçons benjamins :

1. Luisier Jean-Paul, Verbier ; 2. Filliez Yvan, Bagnes ; 3. Métral Roland, Martigny ; 4. Meytain Christian, Morgins.

les choses comme ça, pas vrai ?

Les quartiers de journaux racontent que les Boches marchent à reculons. Si c'est vrai, ça ne les met point à leur aïnin pour tirer sur toi. En faisant attention, le bon Dieu te prendra en protection, et tu reviendras finir d'user tes sabots qui sont en attente sous le pied de ton lit.

Le Pierre et la Maria

Ton frère et ta sœur pour la vie

Pendant la semaine qui suivit cette missive, mon père se plaignit sans arrêt de l'estomac :

— Constant, va voir le médecin, lui conseilla maman à plusieurs reprises.

Le samedi suivant, mon père revint du marché avec une boîte de poudre blanche, et dans le fond de la carriole, une barrique de deux cent vingt-cinq litres de vin. Avec précaution, il descendit la barrique à la cave, puis nous montra une ordonnance sur laquelle le nom de la poudre était mentionné avec, au-dessous : « Boire du vin en mangeant ». Ce fut l'effondrement. Du vin, mon père en but plus de cinq litres par jour. La barrique ne dura pas deux mois. Sa passion de boire éclata au grand jour. Une chose me frappa : l'action différente du vin et de l'alcool sur mon père. Certes l'alcool anéantissait son intelligence, sa bonté, sa sensibilité ; mais à travers son brouillard il percevait encore sa famille, et les mots durs que je lui jetais atteignaient encore parfois, son cœur. Avec le vin, ce fut la nuit totale. Avec le vin, il redevenait l'homme du front, l'homme qui guette l'ennemi. Seulement, ici dans la ferme, l'ennemi n'était plus l'autre homme, l'étranger ; l'ennemi c'était nous, Maman

pleurait, mon frère pleurait ; ma sœur, aussi souvent qu'elle le pouvait, fuyait chez ses camarades, et moi je desséchais de rage. Empêcher mon père de boire, il n'y fallait pas songer, il nous aurait tués. Mais lorsque la barrique fut vide, j'attendis quelques jours qu'il fût en état de comprendre, et je parlai. Je nous revois encore tous les deux : lui assis sur sa chaise avec son corps pesamment appuyé sur la table ; moi, debout à côté de lui, raidie dans une tension effrayante de tout mon être :

— Papa, regarde-moi en face ! Papa te rappelles-tu ce que t'as fait dans ces dernières semaines ? Tu ne veux pas répondre ? C'est donc moi, qui vas être obligée de te rafraîchir la souvenance. Tu ne te rappelles pas que le soir, quand on rentrait cassés en deux par la lassitude de l'ouvrage, tu nous as fermé la porte ; que tu nous a retiré le droid d'un brin de nourriture, d'un brin de dormir dans notre lit que tu nous as laissé que la couverture au bon Dieu, comme délasement à notre lassitude ! Tu ne te rappelles pas, qu'un jour, t'as voulu tuer le Médor avec le fusil à l'Adrien, parce que ses aboiements te dérangeaient. Tu ne te rappelles pas que le Pierre et moi on s'est mis devant le chien et que ça ne t'a pas empêché de tirer. Seulement, l'étais trop saoul, et t'as visé à côté. Trois d'un coup, ça aurait été un beau coup de fusil, de la belle ouvrage, de l'ouvrage qu'on oublie pas de sitôt ! Tu ne te rappelles pas qu'un jour, sans raison, t'as pris la maman à la gorge pour l'étrangler. La maman ne se défendait même pas, c'est le Pierre et moi qui te l'avons arrachée des mains. Si t'avais fait du mal à la maman, le Pierre t'aurait tué, papa !

Et c'est pas moi qui l'aurais arrêté, je te le garantis ! Ça aussi, c'aurait été de la belle ouvrage, de l'ouvrage qui fait souvenir dans une famille. Dire que dans le passé, je t'ai entendu faire remerciement au bon Dieu de t'avoir donné la maman, et dans le présent, tes mains de soulaud osent porter atteinte à un don du bon Dieu. T'es en train de tourner en pourriture ! Papa, je n'ai point de colère contre toi, c'est du dégoût que j'ai, un dégoût qui n'a point de nom.

— C'est-y possible que j'ai fait tout ça ? dit mon père avec accablement.

— Tout ça, et bien d'autres choses avec ! Mais pour mon compte, je n'ai même point l'abus des mots, et ce que je viens de te dire doit suffire à ta compréhension. Puisque te voilà revenu à sens rassis, c'est à toi de faire un choix. Le choix, fais-le tout seul papa, nos actions suivront les tiennes.

— Tout seul, c'est dur. Ma volonté se casse devant l'effort pour le mieux, dit mon père d'une voix pitoyable.

— Demande assistance au bon Dieu, et si ton choix est pour le mieux, nous, on t'aimera en soutien !

— Je ne rachèterai jamais de vin, je t'en fais serment, ma pauvre malheureuse petite. Je vais me forcer vers le mieux, répondit mon père en redressant son corps avec effort.

Cette fois la secousse avait été rude, et mon père tenta sincèrement de le croire, de se déger. Dans les semaines qui suivirent, il refléta notre papa du passé. Maman crut avoir retrouvé le compagnon qu'elle avait tant aimé et admiré pendant les vingt premières années de leur union.

(à suivre)

HÉLÈNE GRÉGOIRE

POIGNÉE DE TERRE

Récit

Éditions de la Baconnière

Vis-à-vis d'eux on est tenu de construire sur du propre, et dans un bacquelage de mariage comme tu me proposes, les yeux de ceux qui reviendront ne pourront trouver rien de beau en justification. Voilà mon idée de base, garçon ». L'Adrien, le Pierre et moi on était fiers du papa. Mais, tu sais, le Plus-que-droit n'a rien compris. « Monsieur Constant, qu'il a encore dit, moi je ne vois point que du laid vienne se placer dans ma demande ; et quand vous aurez pesé le pour et le contre, en faisant réflexion, je suis sûre que c'est une réponse de contentement que vous me donnerez. » Mais l'Adrien, ça me dérangeait trop le bout de la langue, et il a fallu que je le dise : « Le bon ami, rabattez au moins les pattes de votre culotte, vous avez là du grand poil jaune qui n'est guère ragoutant à voir, quand on manque d'appétit ! » Et le Pierre et moi on est sorti dans la cour pour contenter notre rire.

Quand le bon ami a été parti, le papa est sorti avec la Thérèse au bout de la maison. Longtemps, qu'il a causé. J'aurais bien voulu entendre ce qu'il lui disait, mais ils se trouvaient trop mal placés pour que je puisse me haufiler sans qu'ils me voient. Si on

avait pu deviner à l'avance, le Pierre et moi on aurait monté dans un tilleul, et tout le dire au papa nous aurait passé par l'oreille. C'est lui qui causait. La Thérèse l'écoutait en baissant la tête. En allant aux vaches, je vais faire la sucree avec la Thérèse pour lui tirer, brin par brin, tout ce qu'elle a dans la tête, et je t'en reparlerai sur, ma lettre qui fera suite.

Le petit poulain à Fauvette devient de plus en plus beau. Mignon comme ta pouliche, qu'il est. Le Pierre et moi on lui a fait voir ta photographie, mais il voudrait bien faire ta connaissance en vrai. Tâche donc de finir cette sale guerre le plus tôt possible, ton utilité est pressante à la ferme. Tout y va pour le mieux, mais le ver au papa lui retire de la force et la maman souffre grandement des dents. Le Pierre lui fait de la bouillie. Moi je trouve qu'il l'a fait bien trop en épaisseur ; lui dit que l'épaisseur fait corps avec le nourrissant, et le meilleur goût à la maman n'est point facile à connaître parce qu'elle fait tout sans plaintes ! Je trouve qu'une plainte de temps en temps ne serait pas déplacée, dans certains cas. Seulement, quand je dis ça au Pierre, il devient blanc comme linge ; alors il faut bien laisser aller

M E M E N T O

SIERRE

Pharmacie de service. — Pharmacie Lathion. tél 5 10 74.

Clinique Ste-Claire. — Heures des visites aux malades de 13 h. à 16 h. et de 19 h à 19 h 30 tous les jours. Il est demandé de ne pas amener les enfants en visite chez les malades en maternité et en pédiatrie

Hôpital d'arrondissement. — Visites aux malades de 13 h à 16 h 30

Cabaret-dancing « La Locanda ». — Tous les soirs Laura Villa, chanteuse vedette des disques Polydor avec l'orchestre The New Stars et Maria de Cordoba — chants et danses de l'Espagne.

SION

Pharmacie de service. — Pharmacie Buchs. tél 2 10 30.

Médecin de service. — En cas d'urgence et en l'absence de votre médecin traitant veuillez vous adresser à l'hôpital de Sion. tél 2 43 01.

Maternité de la Pouponnière. — Visites autorisées tous les jours de 10 h. à 12 h., de 13 h. à 16 h. et de 18 h. à 20 h 30

Œuvre Sainte-Elisabeth (pour mères célibataires) — Toujours à disposition. Pouponnière valaisanne. tél. 2 46 73.

Hôpital régional. — Visites autorisées tous les jours de 13 h. à 16 h.

Dépannage de service. — Michel Sierro. tél. 2 59 59 - 2 54 63.

Ambulance. — Michel Sierro. tél. 2 59 59 - 2 54 63.

Service de dépannage permanent panes sur route. — Bernard Loutan, tél 2 26 19.

Service permanent du 0.8 % par l'ASCA. — Tél. 2 38 59, 2 23 95 et 2 64 73.

Université populaire. — Mercredi 24 janvier à 18 h. 15, cours des Beaux-Arts par M. Petit-Matile, et à 20 h. 15, Mycologie par le Dr Nicod, salle du Casino.

Chapelle du Conservatoire. — Lundi 29 janvier 1968, à 20 h. 30, Quatuor Melos de Stuttgart, Prix de Genève 1966. Œuvres de Mozart, Beethoven, Debussy. Locations Hallenbarter, rue des Remparts, Sion. Tél. 2 10 63.

Ecole des parents. — Réunion du groupe de parents d'enfants de moins de 7 ans. Ce soir, 24 janvier, à 20 h. 30 très précises, à la salle de la bibliothèque scolaire du Sacré-Cœur.

Cabaret-dancing « Le Galion ». — Ambiance créée pour les fêtes de fin d'année avec l'animateur Maurice Villard et Shirley danseuse-chanteuse noire. La formation en vogue: Aldo Zardi

Cabaret-dancing « La Matze ». — Jusqu'au 31 janvier 1968 l'orchestre Lello Cristiano et son quartette. En attraction, le fantaisiste imitateur Ludovic Mercier.

MARTIGNY

Pharmacie de service. — Pharmacie Lauber. tél. 2 20 05.

Médecin de service. — En cas d'urgence et en l'absence de votre médecin traitant, veuillez vous adresser à l'hôpital de Martigny. tél. 2 26 05.

SAINT-MAURICE

Pharmacie de service. — Pharmacie de St-Maurice. tél. 2 21 79.

MONTHEY

Pharmacie de service. — Pharmacie Carraux. tél 4 21 06.

Ambulance de service. — Tél (025) 3 66 67 - 3 62 21 ou encore 3 62 12.

RADIO - RADIO - RADIO - RADIO - RADIO

Mercredi 24 janvier

SOTTENS

6.10 Bonjour à tous; 6.15 Informations; 7.15 Miroir-première; 8.00 Informations; 9.05 A votre service; 10.00, 11.00 Informations; 11.05 Emission d'ensemble; 12.00 Informations; 12.05 Au carillon de midi; 12.25 10... 20... 50... 100; 12.30 Allocation de M. Pierre Graber; 12.45 Informations; 12.55 La Chartreuse de Parme; 13.05 Les nouveautés du disque; 13.30 Musique sans paroles; 14.00 Informations; 14.05 Réalités; 14.30 La terre est ronde; 15.00 Informations; 15.05 Concert chez soi; 16.00 Informations; 16.05 Le rendez-vous de seize heures; 17.00 Informations; 17.05 Perspectives; 17.30 Jeunesse-Club; 18.00 Informations; 18.05 Récital express; 18.20 Le micro dans la vie; 18.45 Sports; 19.00 Le miroir du monde; 19.30 Bonsoir les enfants; 19.35 La Fa Mi; 20.00 Magazine 68; 20.20 Ce soir, nous écoutons; 20.30 Les concerts de Genève; 22.30 Informations; 22.35 La semaine littéraire; 23.00 Harmonies du soir; 23.25 Miroir-dernière; 23.30 Hymne national. Fin.

2e programme

12.00 Midi-musique; 14.00 Musik am

Nachmittag; 17.00 Musica di fine pomeriggio; 18.00 Jeunesse-Club; 19.00 Emission d'ensemble; 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde; 20.15 Disques; 20.20 Informations locales; 20.30 Les sentiers de la poésie; 21.00 Au pays du blues et du gospel; 21.30 Sport et musique; 23.00 Hymne national. Fin.

BEROMUNSTER

Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00, 16.00, 23.25.
6.10 Musique; 6.20 Fanfare et jodels; 6.50 Propos; 7.10 Auto-radio; 8.30 Concert; 9.00 Entracte avec S. Schmassmann; 10.05 Œuvres de Sibelius; 10.20 Radioscolaire; 10.50 Trois Danses; 11.05 Emission d'ensemble; 12.00 Mélodies des années 20; 12.40 Rendez-vous de midi; 14.00 De nouvelles charges pour les assistances sociales; 14.30 Jeunes solistes; 15.05 Concert populaire; 16.05 Musique pour les jeunes; 17.30 Pour les enfants; 18.00 Inf. Météo; 18.15 Radio-Jeunesse; 19.00 Sports; 19.15 Inf. Echos du temps; 20.00 Ensemble champêtre; 20.15 Hemisbach; 21.10 Musique tessinoise; 21.45 Les Romands et leurs origines; 22.05 Revue de presse; 22.20 Hockey sur glace; 23.00-23.25 Entrons dans la danse.

LA RETRAITE DE LA « CROIX D'OR »

Qu'est-ce qu'une retraite? Un temps de réflexions, de prières, une étape vers un renouveau spirituel.

Les retraites fermées sont connues. Et le nombre des retraitants augmente chaque année. Les exigences de la vie demandent que les humains prennent la peine de reconsidérer leurs problèmes, de se retrancher pour quelques jours du tourbillon des affaires et des soucis personnels, pour ne songer qu'aux devoirs spirituels.

Les abstinents, eux non plus n'échappent pas à cette règle de sagesse. Leur mission est plus ardue peut-être et ils ont doublement besoin de se mettre sérieusement en retraite s'ils veulent bien remplir leur noble et belle mission.

C'est ainsi que dernièrement, une

trentaine d'entre eux, venus de Sion, Sierre, Vissoie, Chermignon, Chalais, Lausanne et Bagnes, ont bénéficié durant trois jours des leçons émouvantes dispensées à profusion et avec beaucoup de cordialité par M. l'abbé René Pachoud, le distingué rédacteur de leur journal. Inlassablement, le directeur spirituel, a semé les exemples, suggéré les bonnes dispositions de l'âme, réveillé des sentiments d'amour fraternel.

A l'heure de la clôture, plusieurs participants ont dit leur satisfaction de cette récolte salutaire, et Mgr Adam, venu tout spécialement leur dire ses encouragements et leur donner sa paternelle bénédiction, a été heureux de les saluer. Il en a été de même des abbés Michelet et Lugon, responsables sur le plan cantonal et local. Ajoutons que M. Loutan avait fort bien organisé la question matérielle de cette rencontre.

Pèlerinage à Rome

avec Florence, Sienne et Assise

Il est un motif particulier de reprendre cette année le chemin de Rome. Dans la pensée de Paul VI, cette année voudrait être, pour les croyants, comme pour ceux qui sont troublés et qui cherchent, l'année de la foi, c'est-à-dire celle d'un cheminement vers les seules réalités qui donnent en définitive à l'existence humaine la plénitude de sa richesse et de sa signification.

Rome garde dans ce domaine une valeur d'attrait et de symbole. Aussi reprendrons-nous, pour répondre d'ailleurs à plusieurs demandes, l'organisation d'un pèlerinage à Rome, avec des arrêts à Florence, la capitale des Beaux-Arts, à Sienne et à Assise. Il se déroulera du 17 au 28 avril prochains, une époque éminemment favorable, où auront passé les grandes cohues de Pâques. Six jours entiers à Rome, c'est un minimum, permettront de se recueillir dans les grandes basiliques et aux catacombes, comme aussi de visiter les principaux monuments de la ville et de participer à une audience pontificale.

Les personnes qui s'intéressent à ce pèlerinage sont priées de le faire savoir au plus tôt, car la participation est limitée. Le voyage se fera en train: c'est plus rapide et confortable.

Programmes détaillés et inscriptions: Père C. Frund, o.p. - Botzet 8 - FRIBOURG - Tél. (037) 2 11 24.

Examens de capacité pour les nouveaux chasseurs

Se référant à l'art. 2 du règlement du 11 mars 1966 sur l'examen de capacité pour nouveaux chasseurs, le département de Police invite les intéressés à s'inscrire jusqu'au 1er mars 1968 au poste de gendarmerie de l'endroit de leur domicile en y demandant la formule officielle d'inscription.

Celle-ci est à retourner dûment remplie et signée au poste qui l'a délivrée en joignant une photo passeport.

ROYALE « Versailles » en Suisse

Depuis peu de temps, la Régie Française des Tabacs a mis sur le marché suisse la Royale « Versailles ». Cette cigarette filtre au mélange américain a acquis ces dernières années en France et sur le plan international une réputation méritée.

Nous l'avons dégustée et sommes certains que la Royale « Versailles » tout le goût se différencie nettement de celui des autres produits de la Régie Française, donnera une réelle satisfaction aux fumeurs qui apprécient un mélange américain particulièrement étudié.

Soirée-bal de l'A.C.S.

Le bal annuel de l'Automobile-Club de Suisse, précédé du traditionnel dîner, se déroulera le samedi 27 janvier dans les salons de l'Hôtel Terminus à Sierre.

Le grand orchestre « LES NEW SYNCOPATERS » de Genève animera la soirée qui débutera par l'apéritif à 19 h. 15. Les automobilistes pourront parquer leur voiture à l'abri dans l'auto-hall du funiculaire du S.M.C. ou dans les nombreux parkings parfaitement déblayés dans les environs immédiats de l'hôtel.

Les dernières inscriptions sont prises au secrétariat de la Section, Rue de Lausanne 47 à Sion (nombre de places limité).

Coup d'œil sur le petit écran

De nombreux côtés, on me demande des renseignements au sujet de la TV en couleur.

N'étant pas dans le secret des dirigeants de la TV, je dois m'en référer aux indications de M. René Schenker, directeur, qui écrivait récemment: « La direction générale de la SSR, lors de sa conférence de presse du 30 novembre dernier, a précisé, à propos des émissions en couleur, que la TV suisse entrerait dans la phase définitive le 1er octobre de cette année, en diffusant chaque semaine quelques heures de programmes filmés; puis, plus tard seulement — vers la fin de 1969 ou au début de 1970 — lorsque le premier car couleur sera mis en service, des reportages sportifs et des reportages d'actualité. Mais, étant donné le délicat problème que posent aux spectateurs romands les deux systèmes SECAM - PAL, il a été décidé que, dès le mois de mai prochain, la TV suisse romande diffuserait plusieurs heures de programme couleur chaque semaine, et cela pendant une période expérimentale s'étendant jusqu'à la fin du mois de septembre. Composés de films du commerce, de téléfeuilletons et de quelques productions filmées en couleur par les équipes de reportage de la TV romande, ces programmes seront présentés afin d'inciter les spectateurs à acquérir dès que possible des récepteurs multinormes (PAL-

SECAM-noir-blanc). Une autre raison a motivé cette décision; en effet, à l'occasion du festival « La Rose d'Or » de Montreux, les installations de diffusion et les magnétoscopes couleur seront mis en service le 15 avril prochain déjà. Il n'est pas exclu non plus que les annonces des speakerines puissent être diffusées en couleur dès le 1er juin de cette année, dès que le matériel couleur installé dans les locaux du boulevard Carl-Vogt aura été réceptionné et contrôlé par les services techniques des PTT. J'ai précisé ces quelques points lors de l'émission « Rendez-vous », mais j'ai ajouté que toutes ces dispositions pouvaient devenir caduques — et par conséquent le début de la couleur renvoyé en automne selon un accord avec les autorités compétentes — si les spectateurs romands ne pouvaient pas acquérir, sur le marché suisse, des récepteurs multinormes dès avril ou mai prochain. En effet, à qui serviront ces programmes couleur si personne ne peut les capter? ».

Je pense que ces renseignements sont bien ceux que désirent obtenir nos lecteurs. Nous ne pouvons le moment, car dans les hautes sphères de la TV suisse, on discute encore de ces problèmes. D'autres informations seront sans doute transmises bientôt.

Gégé.

BUNION



Copyright by ...



Rip Kirby



Copyright by Opera Mundi

AUJOURD'HUI TV - TV - TV - TV

- 17.00 Le 5 à 6 des jeunes**
Plein gaz ou les joies de l'automobile - Résultats du Concours-minute - Le monde où nous vivons - Une aventure d'Aigle Noir.
- 18.15 Vie et métier**
Emission d'orientation professionnelle. Tapissier-décorateur.
- 18.45 Bulletin de nouvelles**
- 18.55 Dix sur Dix**
- 19.05 Affaires fédérales**
La revue des problèmes suisses.
- 19.25 Trois petits tours et puis s'en vont**
Pour les petits.
- 19.30 Agence Interim**
Feuilleton. - Cow-Boy.
- 20.00 Téléjournal**
- 20.20 Carrefour**
Comment sont-ils reçus?
- 20.35 Tous peuvent me tuer**
Film interprété par Anouk Aimée - Eleonora Rossidrago - François Périer - Peter van Eyck, etc.
- 22.05 Cinéma-vif**
Cinéastes en exil.
- 22.45 Téléjournal**

Sion - Arlequin

Du mercredi 24 janvier au dimanche 28 janvier
Une superproduction d'André Hunebelle, la même équipe qui a fait le succès des OSS 117 dans

ESTOUFFADE A LA CARAIBE
Parlé français - Scopecouleurs 16 ans révolus

Sion - Lux

Mercredi 24 janvier
Barbara Bryl - Jerry Selnik - Christina Mikolajew dans

PHARAON
C'est sans doute le meilleur film, peut-être un des premiers films historiques à être véritablement une grande œuvre.
Parlé français - Scopecouleurs 18 ans révolus

Sion - Capitole

Du mercredi 24 au dimanche 28 janvier
Paul Meurisse, Bernard Blier, Jean Lefebvre dans

QUAND PASSENT LES ESCROCS
Ici au moins on s'amuse de grand cœur et sans arrière-pensée (Le Monde)
Parlé français - 16 ans révolus

Martigny - Etoile

Dès ce soir mercredi - 16 ans révolus
L'extraordinaire succès comique

LE CORNIAUD
avec Bourvil et Louis de Funès

Martigny - Corso

Dès ce soir mercredi - 18 ans révolus
Le « Super-Thriller » du moment!

TECHNIQUE D'UN MEURTRE
avec Franco Nero et Jeanne Valérie

Cinéma d'Ardon

Aujourd'hui
RELACHE
Samedi - Dimanche
MISSION SPECIALE
LADY CHAPLIN

Saxon - Rex

Aujourd'hui
RELACHE
Jeudi 25 - 18 ans révolus
LIGNE ROUGE 7000
Dès vendredi 26 - 18 ans révolus.
LES GRANDES GUEULES

Fully - Ciné Michel

Mercredi 24 - 18 ans révolus
Des aventures survoltées
LIGNE ROUGE 7000
Dès vendredi 26 - 16 ans révolus.
Une affaire de contre-espionnage

AGENT K 8, PASSEPORT DIPLOMATIQUE

Riddes - L'Abeille

Ce soir
RELACHE
Samedi et dimanche - 16 ans révolus
LA PANTHERE ROSE

A travers la Suisse

La Société suisse des étudiants et l'aide fédérale aux universités

BERNE — La Société suisse des étudiants (catholique) a pris connaissance avec satisfaction du projet de loi sur l'aide fédérale aux universités, qui présente des améliorations sensibles par rapport à l'avant-projet. Elles soulignent que la nécessité d'une telle aide ne peut pas être sérieusement contestée. L'appui aux Universités est dans l'intérêt du pays et il est devenu une tâche générale de l'Etat. L'aide prévue de 200 millions de francs par an ne représente d'ailleurs qu'un trentième des dépenses fédérales et les charges des cantons universitaires (continuant à supporter le poids principal, soit environ les deux tiers) s'accroîtront encore ces prochaines années.

La Société suisse des étudiants constate que les critiques à l'adresse du projet de loi portent moins sur le

principe que sur le subventionnement des investissements par le canal de la Conférence universitaire. Cette conférence, pourtant, est parfaitement à même de proposer au Conseil fédéral ou au département de l'Intérieur une répartition des sommes prévues par la loi. Mais il conviendrait de compléter cette conférence de vingt membres par un représentant des étudiants. En outre, il est anormal que la loi s'écarte de la clef de répartition habituelle en faveur des cantons financièrement faibles (péréquation financière).

Par rapport à l'avant-projet, l'article 22 présente une nette amélioration, en ce sens que, par une loi d'introduction, les cantons s'engageront à présenter des statistiques et à organiser des consultations sur le plan professionnel et des études.

L'ancien président Ben Bella a pu recevoir des membres de sa famille

LAUSANNE — Mme Ben Bella, épouse du neveu de l'ancien président de la République algérienne, a rencontré M. Louis Bagi, avocat et député à Lausanne qui, à fin 1967, s'était rendu en Algérie avec M. Romeo Ferrucci, juge à la Cour des comptes de la République italienne, pour s'enquérir du sort des détenus politiques. Cette mission avait agi au nom de la « Délégation internationale de visite aux détenus », dont le siège est à Paris.

La nièce d'Ahmed Ben Bella a informé Maître Bagi que, conformément aux promesses faites aux

deux représentants de la délégation par M. Bedjahoui, ministre de la Justice d'Algérie, elle a pu, avec son mari, et sa belle-mère, visiter le 9 janvier, M. Ben Bella. Celui-ci est en bonne santé.

Cependant, malgré des nouvelles rassurantes et eu égard à la situation politique en Algérie découlant des événements du 14 décembre dernier, Maître Bagi se dit inquiet quant au sort de l'ex-président Ben Bella, les conditions de sa détention restant peu sûres en ce qui concerne l'identification des responsables de son sort.

Plan d'aménagement des rives de Vidy à Pully

LAUSANNE. — D'entente avec l'Etat de Vaud, les communes de Lausanne et de Pully ont préparé un plan d'aménagement général des rives du Léman de Vidy à Pully, comportant des installations portuaires pour la grande et la petite batellerie, des places de sport, des bains, des places de parc pour les automobiles, des espaces verts.

Pour sa part, la ville de Lausanne a prévu des travaux réalisés par étapes, pour un total de 30 millions de francs, dont 21 millions ont été dépensés. Plus de 25 hectares ont été gagnés sur le lac Léman.

Dans une séance d'information, tenue lundi à Pully, MM. M. Maillard, architecte à Lausanne, R. Meyer, conseiller municipal à Pully, ont présenté le projet d'aménagement dès l'extrémité du quai d'Ouchy à La Paudèze, qui aura le grand avantage, outre la création d'installations portuaires et sportives, d'apporter des parcs, des places de jeux qui font grandement défaut à Pully, et d'assainir les rives du lac que les maisons bordières ont transformées en cloaque.

M. Dutoit, directeur des travaux de la ville de Lausanne, a montré les immenses avantages de l'aménagement des rives du lac, qui complète le travail commencé à Vidy par l'Exposition

nationale. Les travaux dureront 25 ans.

Les orateurs ont souligné la bonne entente qui anime les deux communes, l'intérêt que présente ce grand projet pour l'assainissement des rives du lac et pour faciliter son accès à une population qui comptera bientôt 250 000 habitants. Cette entente intercommunale - régionale est d'une grande importance pour le tourisme. La promenade à la disposition du public, au bord de l'eau, dans la verdure, aura une longueur de cinq kilomètres.

Drame familial à Schlieren : 3 morts

SCHLIEREN (Zurich). — Un commerçant d'âge moyen, de Schlieren, près de Zurich, a tué sa femme et sa fille, âgée de 14 ans, puis s'est fait justice. La raison de cet acte semblait être la situation financière précaire dans laquelle il se trouvait. Pour le moment, la police n'a pu donner de plus amples détails sur cette tragédie familiale. Elle a découvert les trois cadavres dans l'appartement après avoir été alertée par des voisins.

Nouvelle arrivée de réfugiés handicapés

GENEVE. — La Suisse a vu arriver en ce mois de janvier deux nouveaux groupes de réfugiés handicapés venant de pays européens, et qui ont dû abandonner leur patrie à la suite de difficultés politiques ou autres. Ils appartiennent au contingent des sans-patrie qui n'ont pas eu la possibilité de s'intégrer à la vie du premier pays d'asile et à qui l'espoir d'une immigration normale est refusée en raison du handicap physique, social ou moral qui les affecte. Le premier groupe de ces handicapés est entré en Suisse le 17 janvier après avoir vécu dans des camps ou hors camps en Autriche.

Le second groupe, qui vient de camps sis en Italie, a été accueilli, mardi, à Genève-Cointrin, par M. O. Schuerch, chef de la Division fédérale de police, par M. H. Mumenthaler, chef de l'Assistance aux étrangers et aux réfugiés, par M. A. Emsheimer, directeur de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés, par le prince Sadruddin Aga Khan, haut-commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés, et par M. Natale, conseiller à la direction du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), en présence de l'observateur suisse

auprès des Nations-Unies à Genève, M. Keller, et M. C. Del Gardino, délégué permanent de l'Italie auprès de l'ONU à Genève.

L'allocation de bienvenue prononcée au nom de l'Aide suisse aux réfugiés par M. A. Emsheimer, a rappelé que la pensée de Pestalozzi : « L'amour est la seule action divine de l'homme », s'illustre dans cette aide que le peuple suisse fournit aux réfugiés. Le prince Sadruddin Aga Khan apporte les remerciements du HCR aux autorités suisses, à l'Office central suisse d'aide aux réfugiés et aux agences bénévoles affiliées pour l'importante contribution que notre pays a fournie, au cours des années, en vue de donner une solution au problème des réfugiés dans le monde, a exprimé l'espoir que d'autres pays suivront l'exemple de la Suisse accueillant ce nouveau contingent d'handicapés, afin que soit résolu le douloureux problème des handicapés.

Après Cointrin, le voyage des réfugiés devait s'achever à Kloten d'où ils seront acheminés vers leur résidence en Suisse, accompagnés par les délégués des œuvres d'entraide affiliées à l'Office central suisse d'aide aux réfugiés.

Démission à La Chaux-de-Fonds

LA CHAUX-DE-FONDS. — M. Adrien Favre-Bulle, représentant du parti radical au sein du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, où il a dirigé depuis 1948 les Finances et l'Instruction publique, a annoncé qu'il abandonnera son poste à la fin de la législature, ce printemps.

M. Favre-Bulle conserve en revanche ses fonctions de conseiller national et de député au Grand Conseil neuchâtelois.

Rappelons que l'Exécutif chaux-fonnien est composé actuellement de trois socialistes (dont le maire), d'un popiste et d'un radical. Le renouvellement du Législatif, en mai prochain, sera certainement animé, puisque le nombre des partis en présence a passé de cinq à sept (socialiste et popiste, formant la majorité de gauche, radical, libéral et progressiste national, représentant l'opposition bourgeoise, chrétien-social et indépendant, partis qui viennent de se créer).

Epilogue d'une triste affaire

ZURICH. — Victime d'une grave dépression à cause de son divorce alors en cours, une Zurichoise âgée de 34 ans avait résolu en octobre 1966 de se suicider et d'entraîner aussi dans la mort sa fillette de trois ans et demi. Avec son enfant, elle se rendit en voiture dans la région de Niederhasli et, au moyen d'un tuyau en caoutchouc, dirigea les gaz du moteur à l'intérieur de l'automobile. Cependant, la fillette s'étant plainte d'être incommodée par la fumée et les gaz, la mère renonça à sa funeste détermination, baissa les vitres du véhicule et rentra à Zurich.

Le Tribunal cantonal zuricois a retenu contre la femme la tentative manquée d'assassinat, mais a admis les circonstances atténuantes. Il a prononcé contre elle une peine de huit mois de prison avec sursis pendant trois ans.

Audience de courtoisie

GENEVE. — A l'issue de sa séance de mardi, le Conseil d'Etat du canton de Genève a reçu en audience de courtoisie S.E. M. Arye Levavi, ambassadeur d'Israël en Suisse. La bienvenue lui a été souhaitée par M. François Peyrot, président du Conseil d'Etat. Le maire de Genève, M. Bunsod, était également présent.

LUGANO. — Un comité d'action en faveur de l'amnistie fiscale générale, sur laquelle le peuple suisse votera le 18 février prochain, a été constitué au Tessin sous la présidence de M. Luigi Generali, président du Grand Conseil. La Chambre cantonale de commerce, l'Association des industriels et les syndicats libres en font notamment partie.

Les prix minima pour les tabacs manufacturés

BERNE. — Le département fédéral des Finances et des Douanes communiqué :

« Etant donné que la maison Denner S.A. vend des tabacs manufacturés en accordant des rabais supérieurs à ceux qui sont autorisés par le Conseil fédéral, la direction générale des douanes a demandé au Tribunal fédéral d'interdire, à titre de mesure provisionnelle au sens de l'article 94 de la loi fédérale d'organisation judiciaire, à la maison Denner d'accorder des rabais supérieurs à 10 pour cent lors de la vente de tabacs manufacturés.

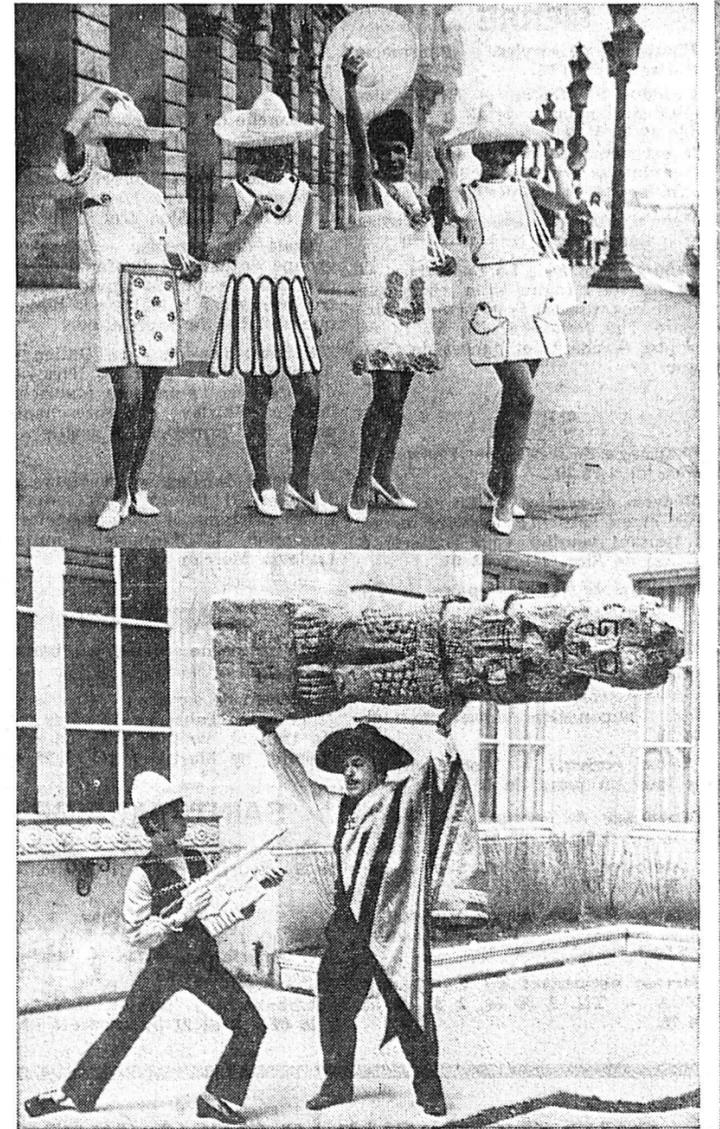
Par décision du 10 janvier 1968, le président de la Chambre de droit administratif n'a fait que constater que le Tribunal fédéral n'est pas compétent pour prendre une telle décision.

Le Tribunal fédéral ne s'est toutefois pas encore prononcé sur l'affirmation de la maison Denner S.A. selon laquelle le Conseil fédéral n'a pas le droit de prescrire des prix minima pour les tabacs manufacturés ».

Pas de lauriers pour le film publicitaire suisse

ZURICH. — Les experts en publicité, prenant part à la journée de travail zuricoise de l'Association suisse de publicité, ont entendu avec un vif intérêt un exposé concernant les résultats du 14e Festival international du film publicitaire de Cannes. Le professeur P. Stocker, qui présidait, a souligné devant les 360 participants que parmi les 73 films qui y furent présentés, aucune production suisse ne s'y trouve. D'autre part, on a pu constater que les films présentés à ce 14e festival n'étaient pas plus mauvais que ceux qui obtinrent des prix l'année précédente. La présentation des films suisses qui n'obtinrent pas de prix peut cependant être considérée comme bonne. La séance a été consacrée à l'audition d'un exposé de M. Jules Garret, de Londres, qui présidait le jury du Festival international du film publicitaire à Cannes.

Jacques Esterel et l'influence mexicaine



Le célèbre couturier Jacques Esterel a présenté sa collection printemps-été 1968. On ne sait pas si c'est l'influence des Jeux olympiques d'été qui se déroulent à Mexico, mais Jacques Esterel s'est grandement inspiré de l'ambiance mexicaine pour ses modèles d'été. On découvre des ponchos en « alléoutienne », des modèles charmants et pleins de couleurs accompagnés du traditionnel chapeau mexicain.

ETUDE SUR LES PARASITES DE LA VIGNE

PULLY. — Une centaine de personnes ont pris part mardi à Pully à une journée d'information sur les problèmes pathologiques de la vigne, organisée par la Station fédérale d'essais agricoles à Lausanne que dirige M. M. Rochaix.

Des spécialistes ont développé les résultats des essais entrepris sur la pourriture grise du raisin, un ravageur qui fait anormalement rougir le feuillage, un champignon qui provoque l'excoriose de la vigne et le dessèchement de la rafle.

Une nouvelle maladie à virus de la vigne en Suisse romande, qui a nom flavescence dorée, a également été analysée et un expert a présenté des clichés de quelques ravageurs nou-

veaux ou peu connus. La Station fédérale de Lausanne poursuit ses travaux dans le domaine des parasites du vignoble et des traitements qu'on peut leur appliquer avec un maximum d'efficacité.

Les rabais sur les tabacs

ZURICH. — La Société d'alimentation de Zurich (Lebensmittelverein) a décidé d'accorder avec effet immédiat un rabais de 16 % sur les cigarettes et tabacs, à la suite de la décision du Tribunal fédéral de rejeter la demande de la direction générale des Douanes qui s'opposait à tout rabais supérieur à 10 % (notamment pour la maison Denner). La Société d'alimentation entend ainsi ne pas défavoriser ses clients.

BALE. — Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a officiellement pris congé de Mgr Franciscus von Streng, qui abandonne le diocèse de Bâle et Lugano. Cinq membres du gouvernement cantonal étaient présents à la cérémonie, ainsi que des délégués des Eglises évangélique-réformée et catholique-chrétienne de Bâle.

M. Edmund Wyss, président du Conseil d'Etat, a rappelé l'œuvre de l'évêque démissionnaire, âgé aujourd'hui de 84 ans, et qui était curé de la paroisse bâloise de Sainte-Clara lors de son élection à la tête du diocèse, en 1937.

Le feu à l'administration des contributions

BERNE. — Le feu a éclaté mardi à 13 heures 30 dans les combles du bâtiment abritant la Division de l'impôt sur le chiffre d'affaires de l'Administration fédérale des contributions à Berne. Les pompiers professionnels de la ville, grâce à une rapide intervention, ont réussi à éteindre le sinistre. Tout le galetas étant rempli de matières inflammables, l'incendie aurait pu prendre des proportions considérables, mais les dégâts sont relativement minimes. La police a ouvert une enquête pour connaître les causes de l'incendie.

Echange d'expériences dans l'industrie

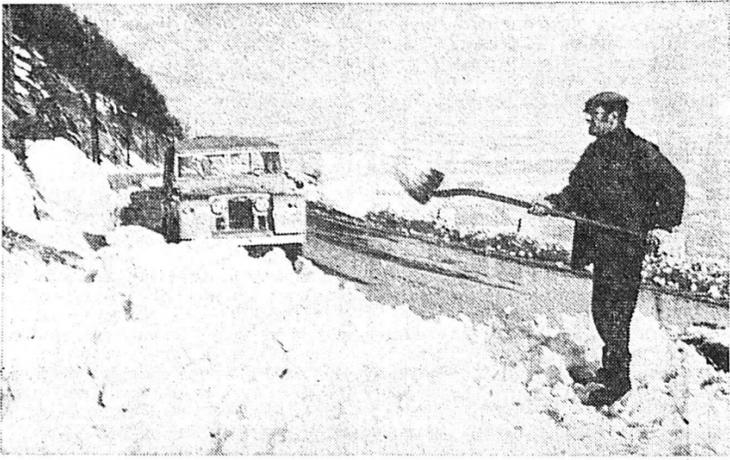
ZURICH. — Les membres romands de la Société suisse des constructeurs de machines se sont réunis mardi à Lausanne, pour une journée consacrée à l'échange d'expériences dans le domaine de la comptabilité analytique de l'entreprise.

Le thème spécial de cette journée était voué au contrôle des frais dans l'industrie des machines. Les débats ont été animés par MM. M. Bianchi, sous-directeur des Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, Vevey, Ch. Bunzly, sous-directeur de « SODECO », société des compteurs de Genève, Genève, A. Loehrer, sous-directeur de J. Bobst

et fils S.A., Lausanne, et L. Straub, chef des Services administratifs et de l'achat de Mikron Haesler S.A., Boudry. M. Straub assumait également la présidence de la journée. La discussion a porté notamment sur les méthodes d'enregistrement des bons de travail et de matières, le décompte d'exploitation ainsi que sur les principales tâches de la comptabilité analytique et son rôle dans le cadre d'un système intégré de gestion. Organisées par la Société suisse des constructeurs de machines, de telles rencontres pour l'échange d'expériences se répèteront, toujours sur un plan régional, à un intervalle de quelques mois.

Martigny et les Dranses

Un réel souci pour les responsables



Le cantonnier, M. Séraphin Pont, que nous voyons en train de débarrasser la route d'une coulée de neige, a beaucoup de travail, ce qui peut paraître pour certains un paradoxe étant donné tout ce que l'on raconte sur le courage des cantonniers.

MARTIGNY — La route de la Forclaz sur Martigny n'a pas fini de faire parler d'elle.

En effet, chaque année, après les chutes de neige, de nombreuses coulées obstruent la chaussée. D'autre part, des amas de blocs rocheux font le désagrément des automobilistes qui empruntent cette voie de communication.

Sur une bonne partie du tronçon, on a utilisé des treillis très efficaces qui retiennent les pierres. Il serait sans doute très utile que ces mesures s'étendent encore afin d'éviter les nombreux risques d'accident grave qui subsistent.

4me Tournée nationale des Jeunesses musicales

Le quatuor Melos de Stuttgart

Ayant accumulé les prix et les honneurs, Wilhelm Melcher, premier violon, Gerhard Voss, second violon, Hermann Voss, alto, et Peter Buck, violoncelle, ont fait partie du Stuttgarter Kammerorchester avant de former leur quatuor. Actuellement le Quatuor Melos a déjà conquis une place plus qu'honorable dans le monde de la musique de chambre, d'abord en Allemagne où il obtint plusieurs distinctions très recherchées de la jeune génération des concertistes.

Dès 1966, on trouve déjà le nom de Melos en tête de palmarès internationaux : le Concours Villa-Lobos à Rio de Janeiro, le Concours de Genève, le Prix américain du meilleur quatuor à cordes. Partout la critique s'accorde à reconnaître les qualités instrumentales de ces jeunes gens (dont le plus âgé n'a que 33 ans), mais aussi leurs brillantes qualités d'interprètes et l'admirable homogénéité de leur jeu d'ensemble dans le grand répertoire.

A Genève, où l'on passe pour particulièrement difficile, on relève dans « La Suisse » des éloges qui résument la magnifique impression faite sur le public lors des deux premières apparitions du Quatuor Melos dans cette ville :

« Disons-le d'emblée et sans réserve, les artistes ont réaffirmé leur talent vigoureusement et avec fougue au gré d'un programme fait justement pour en mettre en valeur tous les aspects : il allait en effet de Haydn à Bartok en passant par Brahms, que les jeunes instrumentistes de Stuttgart sem-

blent affectionner et dont ils cultivent avec bonheur les œuvres. Preuve en soit leur interprétation de l'Op. 51 No 2, l'Op. 51 No 1 leur ayant déjà valu un prix au Concours de 1966.

» Mais c'est bien dans le « Troisième Quatuor » de Bartok, je crois, qu'ils se sont affirmés avec le plus d'éclat, car leur fougue, la précision de leurs attaques, la sensibilité de leur jeu, la qualité de leurs sonorités en ont imposé à un public une fois de plus enthousiasmé.

Avec de tels mérites à l'ordre de sa carrière, ce quatuor ne peut manquer d'attirer le ban et l'arrière-ban des mélomanes au concert qui va avoir lieu le lundi 30 janvier à Martigny.

Débats publics sur des problèmes agricoles

Le groupe du Valais de la Nouvelle Société helvétique organise une série de conférences et de débats sous le titre général : « Le Valais face à son avenir ».

Dans cette suite d'études et de débats publics permettant une large discussion en toute liberté, une assemblée consacrée aux questions intéressant l'agriculture aura lieu le samedi 27 janvier 1968, à 14 h. 30, à Martigny, dans la grande salle du Casino. Le thème général, « Le Valais et son agriculture, aujourd'hui et demain » sera traité par des personnalités particulièrement compétentes qui s'exprimeront en toute liberté et in-

Méfais de l'hiver

FULLY (Tz). — Dernièrement, nous apprenons que durant ces quelques jours de neige et de froid rigoureux, le seigneur hiver a causé quelques méfaits dans notre village.

En effet, à part plusieurs avalanches qui ont coupé la route des mayens et celle du torrent d'Etzertze qui est descendue dans les vignes de la Botzache, l'ouragan de certains jours et la neige ont également fait des dégâts. Dans le centre du village Vers-l'Eglise, le toit d'une grange s'est effondré, heureusement sans causer de blessé. Les horticulteurs ont entre autre été touchés assez sérieusement par l'effondrement ou l'envol de leurs serres de plastique.

D'autre part, plusieurs voitures ont été endommagées ces derniers jours par les chutes de neige des toits.

Obsèques de Mme Robert Roduit

FULLY (Tz) — Hier, a été enlevée, à Fully, Mme Marisa Roduit, épouse de Robert, de Châtaignier, victime du tragique accident que l'on sait.

D'origine italienne, elle s'était fait de nombreux amis à Fully où elle travaillait comme saisonnière alors qu'elle était jeune fille. Mariée à M. Roduit depuis de nombreuses années, elle élevait avec beaucoup d'amour sa fille et son garçon. Son ménage était un modèle du genre et sa maison, toujours fleurie avec goût, faisait la fierté de son entourage. Aimable, épouse et mère modèle, elle était unanimement estimée et aimée dans le village de Châtaignier.

Ses amis, ses camarades de classe avec lesquels elle venait de fêter ses 35 ans, ainsi que toute la population de Fully l'ont accompagnée à sa dernière demeure avec une grande émotion devant cette mort si rapide. A son mari et à ses deux enfants, va toute notre sympathie.

Votations fédérales du 18 février 1968

MARTIGNY. — Les citoyens de Martigny qui désirent prendre connaissance de l'arrêté fédéral concernant l'octroi d'une amnistie fiscale générale du 5 octobre 1967 peuvent en retirer un exemplaire dès ce jour auprès du poste de police locale, à l'Hôtel de Ville de Martigny.

Trois nouveaux émetteurs

MARTIGNY (FAV). — En décembre trois nouveaux émetteurs de télévision diffusant le programme romand ont été mis en service dans la région de Martigny.

Il s'agit des émetteurs de Bruson, Champex et Verbier. Notons encore que le réseau suisse de télévision compte actuellement 112 émetteurs et réémetteurs de télévision.

Pour cette même période, les encaissements sont montés pour la Société suisse, à 1 987 402 francs alors qu'en 1966 ce montant avait été de 1 911 900 francs.

Cette encaisse couvre largement les charges qu'assume la société.

En parcourant la statistique des passages, on se rend compte que la Suisse vient en tête avec 93 294 passages, suivie de l'Italie avec 90 126 passages, la France 39 052, l'Allemagne 35 653, le Benelux 28 165, la Grande-Bretagne 14 663.

UN TRAFIC QUI PREND DE L'ENVERGURE

Chaque jour, des voitures non dédouanées passent la frontière genevoise... et on n'arrive pas toujours à démasquer les fraudeurs !

Il y a quelques années les douaniers suisses étaient « sur les dents » pour réprimer le trafic de l'or, qui était intensif.

Plus rien de tel aujourd'hui : le passage clandestin de métal précieux — même en grande quantité — ne saurait faire encourir à son auteur qu'une amende somme toute symbolique puisque ne pouvant en aucun cas dépasser 300 francs.

Les douaniers genevois ne traquent donc plus l'or ! Ils ont maintenant d'autres objectifs. Le beurre, bien sûr, et l'alcool, mais ceci n'est que brouille en comparaison d'un autre trafic qui prend des proportions autrement importantes et inquiétantes (pour les finances de l'Etat), nous voulons parler de celui des voitures non dédouanées !

PARMI LES 10 MILLIONS D'AUTOS QUI FRANCHISSENT ANNUELLEMENT LA FRONTIERE

Chaque année ce sont plus de dix millions d'automobiles qui franchissent la frontière suisse, et ce nombre est en constante augmentation.

Parmi ces véhicules combien sont-ils « en règle » ?

L'immense majorité, bien sûr ! N'empêche que parmi eux se dissimulent des « clandestins », entendez : des autos destinées à être vendues ou revendues illicitement en Suisse, sans payer le traditionnel droit de douane qui est fort élevé : 1 fr. 30 le kilo en moyenne ! C'est cher, bien sûr, pour une voiture d'occasion, d'autant plus qu'il faut ajouter à ce « péage » la taxe sur le chiffre d'affaires, lequel représente 5.4 % de la valeur à neuf !

Chaque jour donc, des voitures sont introduites furtivement en Suisse en général et à Genève en particulier. Ce trafic est d'autant plus facile que le contrôle à la frontière est devenu quasi-symbolique. On n'exige plus maintenant de triptyque, de passavant ou de carnet de passage, mais simplement la carte verte d'assurance. Rien n'empêche donc une voiture étrangère de pénétrer en Suisse... et d'y rester !

La loi est ainsi joyeusement bafouée d'autant plus aisément que ledit véhicule dispose d'un délai de deux ans avant d'être dédouané. Il va sans dire qu'au bout de ce laps de temps l'automobile s'est souvent « volatilisée ».

Tout le monde en a perdu la trace. Elle a été vendue et revendue. Il en va d'ailleurs de même pour les voitures volées.

D'autre part il y a le trafic des voitures portant plaques diplomatiques. Elles sont entrées en Suisse sous ce couvert et « disparaissent » aussi, du fait que leurs propriétaires changent fréquemment de plaques !

S'il est difficile d'évaluer avec précision le nombre des voitures importées clandestinement (on peut cependant penser qu'il y en a plusieurs dizaines par semaine) on sait par contre combien de fraudeurs se font prendre : plus de cinquante par mois en moyenne !

Pour ces contrevenants la direction des Douanes a la main lourde !

Ils encourrent en effet de très sévères pénalités (la voiture clandestine est plus durement taxée que la vache frisonne !) qui atteignent dix fois le montant des droits de douane non acquittés ! Faites le calcul... A 1 fr. 30 le kg, soit 1300 francs pour une auto de poids moyen (1000 kg) l'amende s'élèvera à 13 000 francs !

De quoi faire réfléchir les fraudeurs en puissance !

L'offensive contre les voitures non dédouanées est donc une initiative payante pour la caisse de l'Etat... dans la mesure où le « butin » est important.

Pour que cette rigueur décourage vraiment les tricheurs encore faut-il que ceux-ci soient conscients des risques qu'ils assument. Souvent ils les ignorent. Il faut en effet bien dissocier les trafiquants professionnels, les passeurs, les spécialistes de la revente (qui, eux, sont parfaitement au courant des dispositions douanières dans ce domaine) des « resquilleurs » d'occasion, qui ne songent qu'à éviter une taxation qu'ils estiment beaucoup trop lourde.

Le meilleur moyen de faire reculer cette pratique c'est encore d'informer les intéressés des dangers auxquels ils exposent leurs portefeuilles en agissant de la sorte. Cela suffira à faire diminuer le nombre des importations clandestines dans une notable proportion, car avec la peur du douanier commence la sagesse !

Quant aux chevronnés de ce trafic, ils seront évidemment plus difficiles à convaincre, aussi est-ce à eux que les services douaniers s'attachent à donner la chasse avec un brio qui fait plaisir à voir.

Mais, demanderez-vous, comment peut-on obtenir des plaques « en règle » pour un véhicule qui, lui ne l'est pas ? A quoi servent les permis de circulation (la carte grise, en France) et les numéros du moteur et du châssis ?

La réponse est simple : on les trafique, eux aussi !

Mais quelque habileté que les fraudeurs apportent à cette opération, elle ne saurait être infaillible puisque 50 d'entre eux, chaque mois, sont démasqués et rigoureusement punis !

Cela aussi, c'est à méditer par ceux que cela concerne !

René TERRIER

Le marché de la bière en Suisse

Au cours du dernier exercice, la consommation de bière en Suisse a atteint 4.635.000 hectolitres (vin : 239 millions d'hectolitres), contre 4.538.000 l'année précédente et 4.355.000 hl. en 1964-65. L'augmentation pour l'ensemble de la Suisse est de 2,1%, alors qu'elle est de 3,4% en Suisse romande. Sur les 57 brasseries signalées de la convention, il est intéressant de relever que 14 d'entre elles assument à elles seules le 77% de la vente totale, la part des 7 plus grandes représentant le 55% des ventes suisses.

A une époque où partout l'on parle de rationalisation, de regroupement des forces et des moyens, l'existence de quelque 43 brasseries produisant moins de 100.000 hectolitres par année tend à constituer un anachronisme. Cette situation n'est pas sans danger non plus pour la brasserie suisse dont les éléments les plus dynamiques sont

trop souvent majorisés par des entreprises qui ne saisissent pas l'importance et l'ampleur de l'évolution du marché. Certes, la convention existant entre les brasseries suisses a, sur plusieurs points, sa raison d'être ; elle présente de nombreux avantages pour les consommateurs comme pour les détaillants, ce dont ceux-ci ne sont pas toujours conscients. Mais, il est certain que de profondes améliorations devraient pouvoir être apportées sans tarder à cette entente si la brasserie suisse entend assurer son essor, continuer à assumer pleinement le rôle qui est le sien.

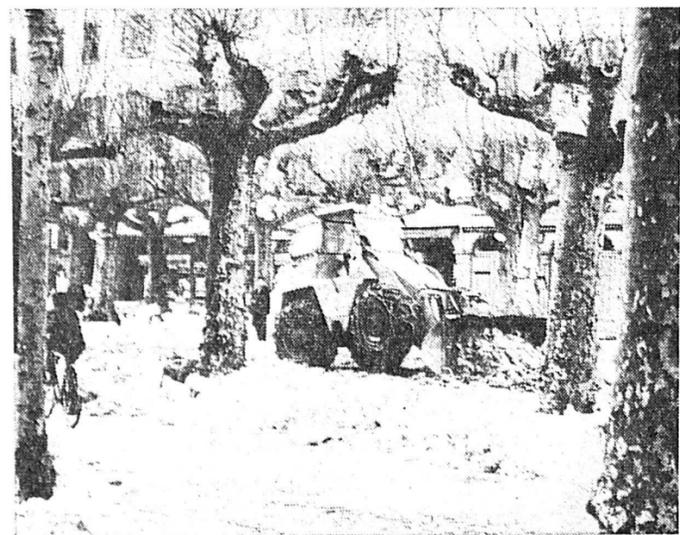
En Suisse romande, la production totale a été de 668.000 hl, dont 350.000 par Cardinal, dont l'augmentation a été, l'an dernier, l'une des plus élevées du pays. La production de Beaugard est de 156.000 hl, celle de la Brasserie valaisanne de 58.000 hl, celle de la Brasserie Muller, à Neuchâtel, de 43.000 hl, celle d'Orbe de 40.000 hl. La Brasserie du Cardinal est la troisième de Suisse derrière Feldschlösschen (758.000 hl) et Hürlimann (Zurich) 370.000 hl. On relève un progrès régulier des grandes brasseries, dont plusieurs ont aussi un important secteur de boissons sans alcool.

Les importations de bière étrangère ont atteint 70.000 hl, ces produits bénéficiant d'un préjugé extrêmement favorable, comme le prouvent les nombreuses expériences (dégustations à l'aveugle) faites dans tout le pays.

La consommation annuelle de bière par habitant est de 76,1 l. contre 74,8 l. l'année précédente, l'augmentation étant plus sensible en Suisse romande où notamment le fameux « trou » de l'hiver s'amenuise chaque année.

Ajoutons que l'an dernier les brasseries suisses ont versé à la caisse fédérale 58,9 millions de francs (+ 4,1 millions) en taxes spécifiques frappant la bière. Depuis 1927, époque de l'entrée en vigueur de l'impôt sur cette boisson, la caisse fédérale a encaissé 994 millions de francs en impôts, droits de douane et taxes.

LA PLACE CENTRALE : UN VRAI BILLARD !



La place Centrale et ses platanes est à nouveau à disposition des automobilistes. Au fond, un grand trax racle l'avenue recouverte de glace

MARTIGNY. — Les fortes chutes de neige ont créé un peu partout d'énormes difficultés. Que ce soit sur les routes ou sur les places de parc, partout s'accumulait la masse de neige, qui provoqua la colère de nombreux citoyens pourtant peu soucieux d'utiliser la pelle à neige devant leur maison...

Les voilà enfin satisfaits puisque depuis samedi, ils peuvent de nouveau parquer sur la place Centrale qui est devenue un vrai tapis de billard.

Année record pour le tunnel du St-Bernard

BOURG-ST-PIERRE (SP). — La Société italo-suisse du tunnel du Grand-St-Bernard a de quoi être satisfaite.

En effet, les résultats d'exploitation pour l'année 1967 sont vraiment très favorables.

Au 31 décembre 1967, le nombre des passages s'élevait à 306 907. En 1966, ce nombre avait été de 293 297.

Pour cette même période, les encaissements sont montés pour la Société suisse, à 1 987 402 francs alors qu'en 1966 ce montant avait été de 1 911 900 francs.

Cette encaisse couvre largement les charges qu'assume la société. En parcourant la statistique des passages, on se rend compte que la Suisse vient en tête avec 93 294 passages, suivie de l'Italie avec 90 126 passages, la France 39 052, l'Allemagne 35 653, le Benelux 28 165, la Grande-Bretagne 14 663.

la Scandinavie 2 991, l'Autriche 417 et divers 2 459.

La journée record a été celle du 29 juillet où l'on a dénombré le passage de 3 468 véhicules.

La journée la plus calme a été celle du 24 janvier où 156 véhicules seulement franchirent le tunnel.

Il y a lieu de signaler que contrairement à ce qu'avait prétendu un journal genevois, la route d'accès du tunnel n'a jamais été coupée cet hiver, ceci même au plus fort de la récente tourmente de deux jours, puisque lors des chutes de neige, les chasse-neige commencent à fonctionner dès 5 heures du matin.

Les chiffres ci-dessus prouvent donc que le premier tunnel routier alpin du monde est non seulement un ouvrage qui attire des touristes curieux, mais qu'il est une réalisation répondant à une nécessité.

District de Saint-Maurice

Bayanihan: ballet national des Philippines

ST-MAURICE — « De grâce, pensez que je suis aussi précieuse que les fleurs en hiver ! »

Cette prière de la jeune vierge coréenne Arang revient en mémoire à l'issue du merveilleux spectacle que nous offrit, mercredi soir, la compagnie de danse des Philippines.

A cette nuance près pourtant qu'ici « précieuse » n'est pas synonyme de fragilité; plutôt de grâce, de charme et de féminité.

Bayanihan: en tagalog (le plus important de leurs 70 dialectes (!), depuis 1957 langue nationale) signifiant « travail en commun », est devenu à la fois nom et devise de la troupe. Fait particulier, les artistes qui la composent sont tous des étudiants de l'Université féminine des Philippines, envoyés en mission culturelle par le président de leur république.

Les ballets présentés témoignent à la fois des traditions autochtones, de l'empreinte espagnole et de l'influence de l'Inde et de la Chine.

De la combinaison de ces trois tendances dominantes: tribale et primitive, musulmane arabe-malaise et européenne-espagnole, naît un spectacle qui transmet fidèlement le reflet de cet héritage inhabituel;

reconstitution d'une lointaine civilisation détruite par les premiers conquérants d'une part, retour à la colonisation d'autre part, tout en faisant abstraction de ce folklore frelaté et commercialisé qu'on nous offre trop souvent.

Le programme débute par « Les arbres de feu », danse provenant des tribus vivant dans la brousse et inspirée d'une vieille croyance ilongot, qui veut que l'époque de la floraison des arbres flamboyants coïncide avec le départ des chasseurs de têtes. Cérémonies funéraires, rites de mariage et danses guerrières, en font un spectacle insolite, en ce sens que très éloigné de nous, mais des plus intéressants.

« Magdaragat », c'est encore Bayanihan; la vie en commun des pêcheurs, leurs peines, leurs joies sont prétextes à un choix de danses tour à tour enjouées et gracieuses (danse des pagaies) que la présence sur scène de l'orchestre eût rendues encore plus vivantes.

« Hari Raya », fête musulmane, met en scène toute la troupe, dans un claquement de perches de bambou, entre lesquelles les danseurs sautent, glissent, rentrent et sortent leurs pieds. Véritable numéro d'a-

crobatie gracieux, compliqué et périlleux, dont les costumes luxuriants en font une véritable féerie de couleurs.

« Maria Clara », héroïne d'un roman célèbre, s'accompagne de guitares et castagnettes de bambou dont Wilda Alicer, merveilleux soprano, assure la succession scénique tandis qu'habillées de verts très doux et fleuris, les danseuses rythment un style typiquement espagnol.

« Pagdiwata » célèbre encore la récolte du riz avant que « Taga Bukid » recrée, en un final débordant de gaieté, l'ambiance d'une « fiesta » de campagne.

Spectacle fait de contrastes; tantôt, c'est le charme envoûtant et toute la poésie d'un conte oriental, tantôt la brutalité presque de certains rites, accusée encore par l'emploi persistant et rythmé de la percussion. Contrastes qui soulevèrent l'enthousiasme du public agamoussé dont la chaleur de l'accueil trouva un écho favorable chez ces artistes.

Avec son cinquième tour du monde, cette troupe est bien, à l'image de son pays, un trait d'union vivant entre l'Orient et l'Occident.

Eliette.

GÉNÉRATION MONTANTE

VIONNAZ. — Dans chaque communauté, il y a paraît-il deux générations dites montantes: celle qui part à la conquête de la vie et celle qui, déchargée des soucis matériels, peut mieux s'occuper des hauteurs spirituelles, montant à la rencontre du Maître de toute destinée. C'est à peu près en ces termes que le révérend curé Rieder saluait l'assemblée des plus de 60 ans, réunis dimanche dernier pour le goûter devenu traditionnel.

Ecoliers de 1900 ou nourrissons de la Belle Epoque, tous ont su garder un cœur jeune et enthousiaste.

Quelques chaises vides, hélas... des malades qui ne seront pas oubliés... des départs définitifs aussi... le brave Francis toujours prêt à rendre service, Marcellin Fracheboud connu et regretté de tout notre Valais, tous deux rappelés à la Maison du Père, Monsieur le curé rend hommage à tous les disparus de l'année.

Parmi les attractions, la plus admirée fut sans doute la danse des petits lutins par les benjamins de Sœur Clotilde. Puis un groupe de jeunes garçons et filles présente quelques danses et chansons mimées sous la direction de « notre » M. Jaquemin (je dis « notre » parce que toujours disponible et qu'il commence à prendre l'accent de « Vionne »...)

Les invités apportent aussi leur contribution. La petite histoire de coiffeurs racontée en savoureux patois par Dyonis Bressoud a bien du succès, celle du parapluie aussi! Quant à Georges Guérin, il nous confie sur un air de 1920 que ses parents sont toujours venus le chercher à temps... Pour la première fois, voici qu'une dame prend la parole: émule de Marie-Noëlle, elle a composé un bien joli poème jetant un regard sur le chemin parcouru, exprimant la reconnaissance d'avoir mené à bien la tâche que le Seigneur lui avait confiée. Bravo Hedwige!

M. Jaquemin, metteur en scène, chanteur, professeur de guitare et accordéoniste, joue quelques jolies valse où les anciens se montrent les plus résistants.

Monsieur le curé clôt la réunion en précisant que nous devons cette agape à la fondation Pro Senectute. Il remercie les dames d'avoir préparé avec sollicitude salle, table et menu. De leur côté, elles me chargent de féliciter les braves jeunes qui, après avoir accompagné jusqu'à leur demeure les moins vaillants, les chemins étant dangereux en ce dimanche de janvier, sont revenus gentiment offrir leur aide pour tout remettre en ordre, vaisselle comprise!

A travers le Haut-Valais

Route du Lötschental ouverte

GAMPPEL (FAV). — On se souvient que la route du Lötschental était fermée depuis plus d'une semaine à la suite d'avalanches.

Or, nous apprenons qu'elle sera ouverte dès ce matin 24 janvier à partir de 7 heures, sur le tronçon Gampel-Goppenstein. Les automobilistes qui l'emprunteront seront cependant obligés de se munir de chaînes.

Toutes les mamans « Zur alten Post »

VIEGE (Er). — Tel est le titre d'une circulaire générale qui vient d'être adressée dans les foyers de la paroisse de Viège.

Comme la tradition le veut, les mamans des communes de Viège, Baltschider et Eycholz sont invitées un dimanche de janvier dans la grande salle « Zur alten Post » pour un après-midi récréatif. Une nouvelle fois tout sera mis en œuvre pour que ces braves mamans puissent profiter de quelques heures de détente loin des soucis journaliers du ménage.

De Monthey au Lac

Que de monde!

VAL-D'ILLIEZ (Da). — Après une vaine attente en décembre dernier, ce ne fut, pendant la première quinzaine de janvier, que bourrasques intempêtes peu propices aux ébats sportifs. Mais, voici que samedi 20 et dimanche suivant, bonhomme Hiver reprit allure. On vit défiler dans la vallée par séries presque ininterrompues le flot de voitures amenant vers les hauteurs ensoleillées des Crosets la grande foule des skieurs heureux de profiter de la clémence du temps pour aller là-haut s'en donner à cœur joie au plaisir des descentes presque aériennes sur les pentes duvetées de ce lieu de prédilection!

Samedi, 3 grands cars y transportaient 130 employés de l'UBS et de ses succursales de Genève.

Mattmark a besoin de 35 millions de frs

SAAS-GRUND — La Société des forces motrices de Mattmark à Saas-Grund en Valais émet un nouvel emprunt de 35 millions de francs destiné à achever le financement de la construction de son aménagement hydro-électrique dans la vallée de Saas. Cet emprunt est divisé en 35 000 obligations au porteur de 1 000 francs chacune.

Les eaux du barrage de Mattmark alimentent les usines de Zermatt et de Stalden. Les Forces motrices de Mattmark peuvent produire en une année hydrologique moyenne 570 millions de kWh dont 350 millions, soit le 60 %, d'énergie d'hiver.

Le coût de l'ensemble des installations est estimé à 480 millions de francs.

La digue a été achevée à fin août 1967, soit avec un retard d'un an causé par la chute du glacier de l'Allalin en 1965 dont la catastrophe est encore dans toutes les mémoires.

Assemblée des délégués

VIEGE (Er). — Dimanche après-midi aura lieu à Viège à l'hôtel Mont-Cervin, l'assemblée des délégués de l'Association haut-valaisanne des frères et des tambours.

Comme point important au programme des délibérations, les délégués auront à se prononcer au sujet d'une motion prévoyant des concours entre les différentes cliques en dehors des manifestations et réunions officielles. Etant donné l'important ordre du jour, le comité a le droit de compter sur la présence de tous les délégués des 22 sections que compte l'Association haut-valaisanne.

AMERIQUE LATINE : COURSE AUX ARMEMENTS AERIENS

(Suite de la première page)

Au Chili, le président Frei, bien qu'hostile en principe à cette course aux armements aériens, avait procédé à la modernisation de sa propre flotte militaire en achetant 21 avions supersoniques Hawker en Grande-Bretagne.

Les dirigeants des sociétés aéronautiques américaines et le Département d'Etat, ont manifesté à plusieurs reprises, leur colère de se voir évincés par la France, de ces importants marchés de matériel aérien.

Mais cette indignation a pris la forme de vigoureuses critiques, surtout au Parlement américain, à l'égard des dirigeants de l'Amérique latine qui achètent du matériel qui leur est nullement nécessaire.

Le 8 novembre dernier, une résolution de la Chambre des représentants invitait M. Johnson à réduire les crédits aux pays qui achèteraient sans nécessité, du matériel militaire. Les Etats-Unis ont aussi demandé que la Banque interaméricaine de développement cesse d'accorder des crédits aux pays latino-américains pour des achats effectués en France.

Il y a quelques jours, M. Clarence

Long, représentant démocrate, déclarait: « A ma connaissance, il n'existe ni guérillas au Brésil, ni menaces communistes. De toute façon les avions supersoniques sont absolument inutiles contre des guérilleros. Le Brésil n'a pas besoin de « Mirage », ni d'ailleurs de F-5 américains que les représentants de notre industrie aéronautique essayaient de lui vendre ».

Ces mises au point et avertissements n'empêchent nullement les dirigeants de l'Amérique latine, de poursuivre la modernisation de leur aviation militaire: l'exemple péruvien a été suivi par le Brésil, et maintenant, l'Argentine se sent en état d'infériorité à l'égard de son voisin.

On peut, certes, s'interroger sur l'utilité de pareils achats, qui engouffrent des sommes vertigineuses, dans des pays où la misère reste grande. Le problème de la défense extérieure ne se pose pratiquement pas, et l'Amérique n'a pas connu de guerres d'envergure entre Etats depuis un demi-siècle.

La caste militaire joue dans tous ces pays un rôle de premier plan, et impose des décisions qui relèvent plutôt de considérations de prestige que

de l'intérêt bien entendu, du vaste continent où règnent encore le sous-développement et la faim.

J. Fergus

L'ACCIDENT DU B-52

(Suite de la première page)

du B-52 est nettement marqué dans la glace.

Le seul obstacle véritable est la température. La journée au Groenland, à cette époque de l'année, se limite à deux heures et le froid atteint jusqu'à 30 degrés centigrades au-dessous de zéro.

L'accident est le treizième survenu à un B-52 depuis 1953, selon les statistiques fournies par le département de la Défense. Le plus grave s'est produit en Espagne, non loin de la ville de Palomares. Quatre bombes s'étaient perdues, dont une en mer. Les trois premières furent récupérées rapidement, la dernière ne fut retirée des flots de la Méditerranée qu'après quatre-vingts jours de recherches à plus de sept cents mètres de profondeur. L'envoi de sous-marins de poche avait été rendu nécessaire.

Le Nord-Vietnam à la TV américaine: un bilan qui fait du bruit

(Suite de la première page) étrangère. Or, a déclaré M. Scalapino, « le Nord-Vietnam n'est pas une société harmonieuse, mais vit sous un régime totalitaire et il ne faut pas prendre pour un sanctuaire qu'on ne peut bombarder le foyer responsable de la guérilla dans le Sud ».

A l'encontre de M. Scalapino, M. Schoenbrun a déclaré que les quatre thèmes perceptibles dans le film de Greene étaient bien conformes à la réalité, tels que lui-même avait pu la découvrir lors de sa visite au Nord-Vietnam à la fin de 1967.

Les deux hommes se sont opposés sur le F. N. L. sud-vietnamien. Pour M. Scalapino, le F. N. L. est une création de Hanoi, pour M. Schoenbrun, c'est un front qui s'est créé spontanément dans le Sud et qui a bénéficié ensuite du soutien moral puis armé de Hanoi. M. Scalapino a alors considéré l'intervention américaine comme justifiée: des élections libres, a-t-il déclaré, sont im-

possibles au Nord-Vietnam, « pays qui subit le joug d'une dictature », et les Américains aident le Sud-Vietnam à combattre l'agression du Nord. David Schoenbrun a répondu que la Convention de Genève exigeant des élections a été violée et que les Etats-Unis n'avaient aucune justification morale ou légale pour intervenir dans le Sud-Est asiatique.

Sur le problème de l'aide étrangère à Hanoi et de l'opposition à la guerre aux Etats-Unis, M. Scalapino a déclaré que le Nord-Vietnam ne pourrait survivre sans les aides chinoise et soviétique et que Hanoi considérait l'opposition pacifique américaine comme une importante victoire politique. M. Schoenbrun estime que ces deux facteurs ne sont que partie d'un tout et que les Nord-Vietnamiens ne comptent réellement que sur eux-mêmes pour vaincre.

Les Etats-Unis doivent quitter le Vietnam, ajoute M. Schoenbrun, que le Vietnam soit réuni ou non, que

le Vietnam devienne ou non communiste, les Américains n'ont rien à y voir. Ils devraient d'ailleurs laisser les Asiatiques s'occuper seuls de leurs affaires ».

Pour M. Scalapino, la pression américaine dans le Sud-Est asiatique est utile « pour faire savoir aux communistes d'Asie que la violence ne les mènera à rien ».

L'annonce de la projection de ce film et de ce débat avait suscité la semaine dernière des réactions des parlementaires américains. Vingt-sept républicains et six démocrates avaient demandé à la télévision éducative américaine de ne pas projeter de passages du film. Ils ne comprenaient pas, déclaraient-ils, comment cette chaîne de télévision à buts éducatifs pouvait accepter de servir d'intermédiaire à une œuvre de propagande ennemie. Le film de Felix Greene passe depuis le 10 décembre dans un cinéma new-yorkais dans sa version intégrale.

Amnistie fiscale: percepteur ou grand inquisiteur?

(Suite de la première page)

fraudeurs, coupables d'un véritable délit civique. Faut-il leur accorder la chance d'obtenir le pardon par le moyen d'une amnistie fiscale générale? Les opinions sont, on le sait, très partagées. Mais, les choses et les hommes étant ce qu'ils sont, et au vu d'expériences antérieures, il apparaît que l'amnistie se révèle une opération payante, au bénéfice premier des cantons et des communes.

Encore faut-il que la mesure de clémence ne soit pas accompagnée de menaces de contrôle pointilleux ayant toute l'apparence d'une inquisition policière. Ce fut le cas en 1964, où le projet d'amnistie fut repoussé par le peuple et les cantons, qui ne voulurent pas du régime de la carotte et du bâton. Se

souvient-on, par exemple, qu'il était question d'obliger toute personne de condition indépendante dont le revenu annuel brut dépassait 50 000 francs à s'inscrire au Registre du Commerce et à tenir une comptabilité dans les formes régulières prescrites par le droit fiscal? Bien plus, d'autres mesures de contrôle envisagées aboutissaient à encourager la délation et à supprimer le secret professionnel et bancaire. On allait à la transformation du percepteur en grand inquisiteur.

La mesure soumise au jugement populaire le 18 février prochain évite ces excès. Les modalités d'application de l'amnistie sont connues et elles ne rappellent en rien des méthodes de haute et de basse police. En revanche, si le projet est repoussé, rien ne garantit que le fisc,

par la force des choses, ne deviendra peu à peu inquisiteur dans le plus mauvais sens du terme avec tous les tracas que cela entraînera même pour les contribuables de bonne foi; en outre, ceux-ci continueront à supporter seuls le poids de l'impôt, alors que leurs charges pourraient être allégées si l'amnistie — comme quasi-certitude il y a — découvre une nouvelle matière fiscale dont le rendement permettra d'éviter des impôts accrus. Le contribuable est donc placé devant une sorte de pari. S'il refuse le pardon au coupable, il n'en retirera lui-même rien, sinon des charges accrues. S'il consent au contraire à effacer le délit civique de la fraude, il évitera pour le moins l'inquisition. Tout cela doit être soigneusement soupesé.

René Bovey.

La bonne affaire!

ACTION TILSIT Français

48 % mat. gr.

100 gr. **-.50**

FROMALEX SA SION

FEMME TUÉE PAR LE TRAIN

SIERRE (FAV). — Un grave accident s'est produit hier matin vers 9 h. 22 en gare de Sierre.

En effet, le train omnibus Brigue-Sion a happé à son arrivée à la gare, Mme Léa Bagnoud, née en 1914, de Chermignon. La malheureuse personne a été traînée sur près de 30 mètres.

Transportée de toute urgence à l'hôpital de Sierre, elle devait décéder vers midi des suites de ses graves blessures.

Mme Bagnoud était veuve et mère de six enfants.

Nous présentons à la famille dans la peine, nos condoléances émues.

Oecuménisme en Valais

ZINAL. — Un gros effort est fait actuellement en Valais en vue de rapprocher catholiques et protestants dans un fructueux esprit d'oecuménisme. C'est ainsi que dans la plupart des villes du canton les chrétiens se réunissent régulièrement pour prier en commun.

Dans certaines stations l'église catholique sert le dimanche à la célébration également du culte protestant.

Cette semaine à Zinal, l'Eglise réformée a remis en signe de reconnaissance une bible au curé de la paroisse catholique. Cette manifestation s'est déroulée à l'église en présence des fidèles appartenant aux deux confessions.

Une nouvelle machine

CHANDOLIN. — Les deux skilifts de l'Ilhorn et du Parc à Chandolin, ont déjà acquis une grande réputation auprès des amateurs de ski en montagne. Pour maintenir les pistes en parfait état et de première qualité, les responsables ont fait l'acquisition d'un engin ultra-moderne, équipé de chenilles, et capable de rendre une piste en idéales conditions immédiatement après des chutes de neige. Cette initiative réjouira sans nul doute nombre de skieurs et amoureux de la région.

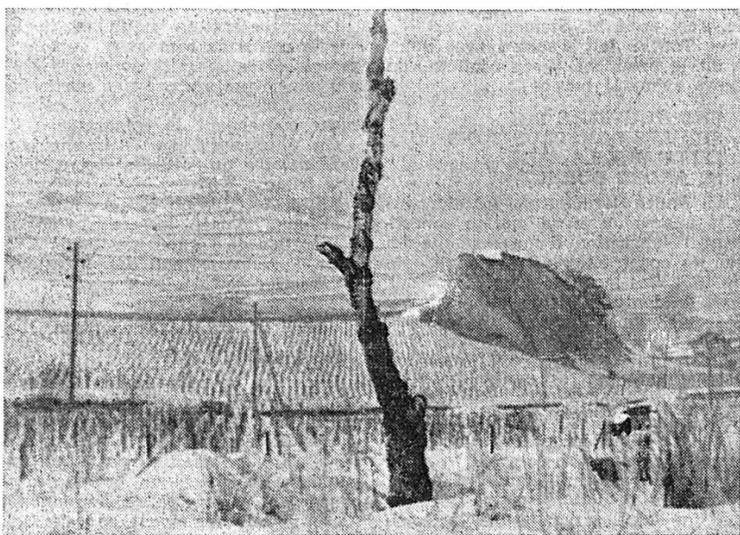
Sierre et la Noble Contrée

Le Comité cantonal des Bourgeoisies

SIERRE. — L'on se souvient de la Fête des Bourgeoisies qui s'était déroulée à Sierre l'automne dernier. Un comité cantonal avait été constitué, présidé par M. Ed. Clivaz. Lors d'une récente assemblée, ce comité s'est penché sur divers problèmes, notamment l'élaboration des statuts de la Fédération cantonale des Bourgeoisies, statuts qui seront présentés à Sion lors de la prochaine assemblée générale d'automne.

Il reste à émettre un souhait : que les Bourgeoisies n'ayant pas encore adhéré à la fédération s'y inscrivent le plus tôt possible, ceci non seulement pour faciliter le travail, mais pour appuyer un des buts principaux de la fédération : maintenir et développer les contacts entre les différentes Bourgeoisies valaisannes, en même temps que les protéger.

LE VIEIL ARBRE



Démantelé, comme un personnage dantesque et nu, le vieil arbre consume ses derniers ans.

SIERRE. — Dans cette plaine qui va buter contre un coteau de vignes et de pinèdes, le vieil arbre se dresse, démantelé, massif, son tronc imposant, résistant année après année à toutes les intempéries.

L'antique géant est-il un symbole ? ou plus que cela ? Les indigènes de la vieille génération l'ont vu, mais à leurs yeux il n'a pas grandi. Il n'a pas poussé à vue d'œil : il est demeuré le roi de la plaine jusqu'à ce que les bûcherons en arrachent un à un les membres magnifiques, et aujourd'hui l'arbre ne présente plus

que l'épaisseur de son tronc témoin d'une puissance passée. Il porte sur son écorce les marques de la foudre et les signatures des amoureux de passage ; il porte aussi les stigmates de la tronçonneuse.

Une roulotte de gitans s'est établie à proximité, sous l'espace que fut jadis son ombre, et il faut voir là un symbole de majesté. Comme dans certains lointains territoires de la plaine, où les caravanes se retrouvaient sous l'unique arbre de la steppe, au croisement des chemins.

Entretien avec Anny Rauja

LA PLUS JEUNE MENEUSE DE REVUE DU MONDE

- De nombreuses tournées avec Charles Aznavour, Philippe Clay, Jean Constantin, Jacques Brel...
- En 1962, Grand Prix de la chanson franco-canadienne.
- Crans, c'est excellent pour les cordes vocales !

— Une brève rencontre avec Charles Aznavour, des encouragements, voilà tout ce qui m'a dédicé à faire carrière dans la chanson.

Depuis sept ans déjà, elle interprète des chansons que le grand artiste a composées à son intention.

Anny Rauja évoque l'heureuse époque de ses tournées.

— C'était formidable et j'ai gardé d'excellents souvenirs. J'ai fait plusieurs tournées à l'étranger avec Philippe Clay, Jean Constantin, à Paris avec Jacques Brel, au Casino d'Alger, en 1965, avec Benny Benett et, bien sûr, avec mon ami Charles Aznavour. Je me suis également produite aux Galeries du Colisée, le dancing le plus chic de Tunis, au Canada, avec Charles dont j'ai gardé un merveilleux souvenir. Et j'en oublie...

— Votre meilleur souvenir ?

— En 1962, je crois, quand j'ai obtenu le Grand Prix de la chanson franco-canadienne avec le mariage de la Seine et du Saint-Laurent.

Mon séjour à Paris reste aussi ineffaçable... La revue de la nouvelle « Eve ». La chorégraphie était de Fernando Regot qui a monté la revue du Casino de Paris avec Line Renaud.

J'aperçois sur le bord de la table un album à photos...

— Prenez, regardez seulement, c'est mon livre d'or.

En le feuilletant, un petit papier, légèrement jauni par le temps, attire mon attention. Un grand titre sur trois lignes « Anny Rauja, la plus jeune meneuse de revue du monde entier »...

Maintenant, Anny Rauja est établie à Crans où elle seconde son mari dans un établissement tunisien. Au mois de février, elle rentrera à Paris pour l'enregistrement de son prochain disque, dans une bonne maison où de nombreux artistes se sont déjà fait un nom.

— Vous plaisez-vous à Crans ?

— C'est formidable, vraiment charmant. Le climat surtout est très bon pour les cordes vocales.

— Des projets...

— Comme d'habitude, nombreux. Quelques tournées. En plus de ça, j'attends avec impatience Charles Aznavour et Gilbert Bécaud pour un « couscous ».

« Mirba »



Anny Rauja, dans son établissement tunisien à Crans. (Photo Niel)

CRANS (NI) — C'est chez elle dans son établissement à Montan-Vermala que j'ai eu la chance et le plaisir de converser avec Anny Rauja, une chanteuse très sympathique...

— Je suis à vous tout de suite. Elle s'essuie les mains et vient s'asseoir à mes côtés.

Anny Rauja... un nom qui vous dit peut-être quelque chose. Faisons plus ample connaissance, voulez-vous ?

— Anny Rauja, comment en êtes-vous venue à la chanson ?

De Monthey au Lac

A travers le Haut-Valais

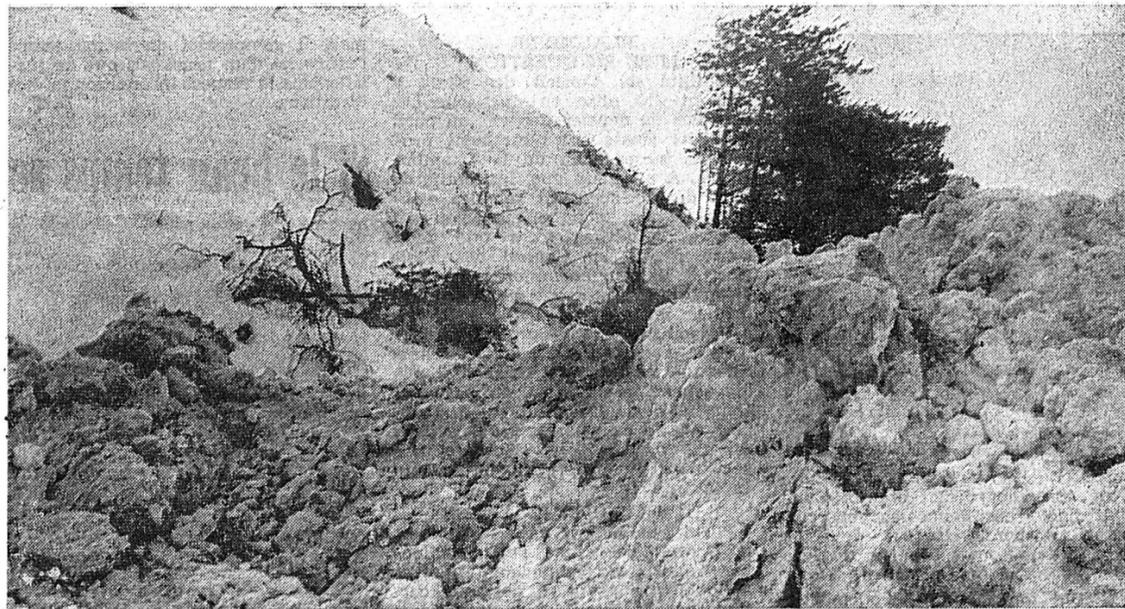
A PROPOS DE LA TRAGÉDIE DU BOUVERET

NE PAS CONFONDRE COMBAT A MORT ET COMBAT CONTRE LA MORT

Deux grands quotidiens lausannois se sont faits l'écho d'une traduction erronée des faits qui ont provoqué la mort si malencontreuse de deux plongeurs valaisans au large du Bouveret dimanche dernier. On a parlé de combat à mort entre Roland Marclay et Gérard Weber.

Or, voyant leur camarade en difficulté, c'est un combat contre la mort qu'ont livré Gérard Weber et Marc Avanthay. Malheureusement, cette tentative de sauvetage coûta la vie à Gérard Weber alors que le second nommé pouvait se sauver in extremis d'une mort certaine. Tous les membres de l'Association valaisanne de plongée sous-marine sont affectés par cette tragédie et le sont encore davantage des relations contraires à la réalité et qui portent préjudice à l'honorabilité de deux grands sportifs et peinent encore davantage les familles affligées à qui nous présentons nos condoléances sincères.

Une grosse avalanche dans le vallon de l'Ilsee



TOURTEMAGNE. — Une grosse avalanche s'est abattue avant-hier dans la nuit dans la zone de l'Ilsee. La masse de neige s'est probablement détachée dans la partie supérieure d'un couloir très incliné et s'est ensuite dirigée vers le fond du vallon. Arrachant des arbres, brisant de nombreux petits pins et emportant des blocs de rochers, la coulée a fini sa course dans un bruit de tonnerre. La région n'étant que rarement fréquentée, il n'y a pas eu de victime.

District de Saint-Maurice

LA SAINT-SEBASTIEN A SAINT MAURICE

La St-Sébastien est fêtée chaque année avec dévotion à St-Maurice. La distribution du pain béni a été précédée d'une messe au cours de laquelle M. le chanoine André Rappaz rappelle dans son homélie que si la cité d'Againe a été délivrée de la peste par le saint qu'elle implora, sa fidélité autant que sa dévotion l'ont sauvée. Ce qui revient à dire que prier seulement lorsqu'on désire

obtenir quelque chose n'est vraiment pas prier. Voici en quelques mots le thème qui fut médité à cette occasion.

Une foule nombreuses assistait samedi à cette cérémonie commémorative qui eut lieu à l'abbaye.

Challenge

« Chaîne du bonheur »

Les 22 et 23 janvier à Montan-Vermala. Participation de 6 équipes. Classement final : 1. Rawyl (MM. Anthamatten, Baertschi, Schlupp, Matthey skip) ; 2. Du Lac (Mme Huguette, MM. Sallin, Berclaz, Lelaï skip) ; 3. Grand-Large (Mme Stump, MM. Désert, Stump, Montandon skip) ; 4. St-Georges (skip Ch. Schenkel) ; 5. Falkenstein (skip Siegent) ; 6. Valaisla.

Linceul : la progression s'accélère, danger de tempête

René Desmaison et Flematty semblaient avoir senti l'approche du mauvais temps hier en fin de journée. On remarquait en effet qu'ils accélèrent le rythme de la progression, sans toutefois prendre de risques.

Les communications radio étaient rendues difficiles par différentes perturbations, mais une chose était certaine, au refuge de Leschaux où re-

porters et journalistes ont installé leur quartier général, une chose était sûre donc : les deux grimpeurs sont en bonne forme physique et morale.

Après les cinq bivouacs inconvénients passés dans le Linceul, Flematty et Desmaison continuent sur le même rythme, avec la même sûreté, et les 300 derniers mètres devraient être vaincus demain.

Un point noir cependant : l'approche du mauvais temps. On en a douté jusqu'à ce que les météorologistes aient déclaré catégoriquement qu'une perturbation allait envahir le massif du Mont-Blanc dans les 48 heures.

Lorsque la partie glaciaire du Linceul sera vaincue, il faudra encore gravir 200 mètres de rocher verglacé et surplombant. Après la méthode

progressive d'artificielle sur glace, les alpinistes auront des efforts identiques dans le rocher, avec le danger de coulées en moins.

Une longueur de corde apparaît comme problématique : celle du passage de transition entre la glace et le rocher. Il s'agit d'un dièdre oblique et surplombant de 40 mètres, entièrement carapaçonné de glace. Ly.

Sion et la région

Session prorogée

SION. — Dans une salle où le chauffage devait avoir son heure de chambre, les députés se sont retrouvés hier matin, conformément à l'article 38 de la Constitution. A 9 h. 10, plutôt qu'à 9 heures. C'est en vain qu'à 9 h. 03 le président Biollaz agita sa sonnette. Il dut attendre quelques minutes devant des travées en train de se remplir, avant de pouvoir prononcer le discours d'ouverture de cette session prorogée, première partie.

M. Albert Biollaz commença par rappeler l'inauguration du vice-consulat d'Italie à Sion, qui s'était déroulée en présence de nombreuses personnalités, notamment de M. Oliva, sous-secrétaire d'Etat à l'émigration, et de M. Martino, ambassadeur d'Italie à Berne. Il évoqua ensuite le décès de deux Valaisans de qualité, M. Maurice Delacoste, ancien président de Monthey et ancien « grand bailli », comme on dit dans ce pays, mort à soixante-dix-huit ans, ainsi que M. Marcellin Fracheboud, initiateur du Service de protection ouvrière de l'Etat du Valais — « apôtre des déshérités » — dira M. Biollaz.

La mémoire de la belle-mère de M. Marius Lampert et celle de la mère de M. Victor Solioz, député socialiste, firent aussi l'objet de condoléances présidentielles.

La démission de M. Antoine Favre, juge fédéral, la nomination de son successeur, M. Henri Fragnière, se devaient de figurer au discours du président, tout comme la promotion du colonel divisionnaire Gérard Lattion à la tête de la division de montagne 10.

Le drame de la Sicile — « Merci au Gouvernement d'avoir su traduire les sentiments du pays en faisant don spontanément d'une somme de 10.000 francs comme participation aux premiers secours » — et quelques événements politiques récents furent passés en revue par le président, avant l'ordre du jour.

— Nous terminerons à 11 heures, afin de permettre aux groupes de siéger.

PROJET DE LOI SUR LA POLICE DE COMMERCE

MM. Paul Biderbost (cons. haut-valaisan) et François Couchepin (rad.) sont ensuite montés au siège des rapporteurs pour présenter un projet de loi sur la police du commerce fort de 65 articles. A la tribune, attentif, M. Jean Métry, chef de la division concernée du département de l'Intérieur.

Il y eut de longs exposés des deux rapporteurs — « Je vous demande de faire confiance à la commission » ; « Je vous demande d'entrer en matière » — sur ce projet de loi qui a été présenté dans ce journal, et sur lequel M. Gérard Perraudin (ind.) fut le premier à intervenir.

— Cette loi est certes nécessaire. Cependant, je ne suis pas d'accord avec la délégation de pouvoirs aux Conseil d'Etat qu'elle voudrait instaurer, ni avec le dépouillement des pouvoirs conférés au Législatif. Je ne m'opposerais pourtant pas à l'entrée en matière.

M. Alfred Rey (soc.) ne sera pas d'accord avec les articles 20 (professions artistiques) et 27 (patentes). M. Franz Steiner (cons. haut-valaisan) admet que la commission présidée par M. Biderbost a fait un immense travail. Il n'en parlera pas moins de la « polizeistaatlicher Charakter » de la loi, dont 45 sur 65 articles ont été modifiés. Au dernier moment, ces avatars — au sens de métamorphoses — n'ayant été mis sur les pupitres que mardi matin.

Opinion semblable de M. Alexandre Chastonay (cons. haut-valaisan), qui votera contre la loi. Et M. Alfredo Escher, du même parti : « Nous n'avons eu connaissance des modifications apportées au texte initial que ce matin. Nous ne sommes pas fixés sur la nouvelle conception de la loi. Je demande que l'on passe à la motion André Bornet et consorts concernant l'élaboration d'une nouvelle loi sur les constructions, afin que les groupes puissent examiner les modifications

Sion et la région

du Grand Conseil

apportées à la loi sur la police du commerce, que nous examinerons de- rechef mercredi ».

Il y eut des « exit » de quelques députés. Puis M. Biderbost répliqua aux détracteurs — « Ils tirent sur des moineaux avec des canons » — que les modifications n'ont pas changé l'esprit de la loi, qu'elles ne veulent pas être une censure et que, de surcroît, elles ne sont pas d'une grande portée. M. Aloys Copt (rad.) appuya MM. Escher et Perraudin, tout au moins en son nom personnel : « Je doute cependant que mon groupe accepte cette délégation de pouvoirs au Conseil d'Etat ».

— Il faudrait mieux chauffer la salle, s'est écrié M. Steiner.

— Tout à fait d'accord avec vous, a dit le président. Si ça continue, on finira avant 11 heures !

UNE NOUVELLE LOI SUR LES CONSTRUCTIONS TELLE QUE LA VOIT M. ANDRÉ BORNET

M. André Bornet (rad.) fut alors invité à développer sa motion concernant l'élaboration d'une nouvelle loi sur les constructions. L'ancienne date de 1924. Ses lacunes, selon M. Bornet, sont évidentes. (Entrée de M. Rémy Marquis, cons. lidderain, qui a une jambe dans le plâtre !). En l'an 2000 la population du canton atteindra 250.000 habitants. Expansion démographique, prolifération des véhicules à moteur.

La nouvelle loi conduira à résoudre les problèmes qui se posent jusqu'au changement de millénaire. Elle est rationnelle et doit permettre de trouver une solution pour toutes les communes.

Approbations de MM. Escher (« La motion est justifiée ») et Clovis Luyet, soc. (« Elle vient à son heure »). « Nous violons le règlement », dira M. Otto Matter, ind., se référant à l'article 66, alinéa 6. « Spécieux spécieux », retournera le président, sans pourtant lire l'alinéa litigieux en entier.

M. Ernst von Roten, chef du département des Travaux publics :

— Je ne m'opposerais pas à la motion Bornet. Cependant, ses propositions ne sont pas assez claires et je lui demande de changer sa motion en postulat.

Auparavant, M. von Roten avait rompu une lance avec les députés en faveur des dispositions et règlements existants.

— Il n'y a aucune coordination entre eux, a dit M. Bornet, qui s'en tiendra au postulat.

AUJOURD'HUI, ON ELIRA LE SUCCESSEUR DE M. HENRI FRAGNIERE

On reparlera ce matin de la loi sur la police du commerce, appelée à remplacer celle du 13 novembre 1923, qui elle-même reprenait en partie des dispositions de celle de 1900, notamment concernant le colportage.

On élira aussi un nouveau juge cantonal, ce qui attirera des curieux à la tribune.

Enfin, M. Joseph Bittel, chrétien-soc. haut-valaisan, interpellera sur la « libération de l'argent des fonds AVS pour l'assainissement des logements à caractère social ».

Intérim.

POUR L'AVIATION CIVILE DE PLAISANCE

Dans une question écrite, M. Pierre Moren, cons. plaide pour l'aviation civile dans les termes que voici :

« Le 8 décembre 1967, l'Office fédéral de l'air faisait parvenir aux organismes intéressés un projet de loi concernant la navigation aérienne et un projet de règlement de cette loi.

Plusieurs articles de ce projet (47 et 133) sont incompatibles avec le développement de notre aviation civile et entravent l'essor du tourisme valaisan.

Les restrictions qu'implique notamment l'art 133 nous paraissent extrêmement graves sinon fatales pour notre aviation civile légère de plaisance, de transport et de sauvetage. Ce n'est un secret pour personne que tous les usagers de cette aviation profitent de leurs heures de liberté pour pratiquer cette aviation soit au titre de pilote, soit au titre de passager et que toute cette activité est concentrée sur les week-ends.

Sur un autre plan, l'aviation de sauvetage en montagne ne peut travailler dans des conditions acceptables que s'il lui est loisible de s'entraîner quotidiennement et particulièrement les dimanches et les jours fériés dans le cadre de vols touristiques ou sportifs.

Le Conseil d'Etat ne devrait-il pas intervenir officiellement auprès de la Confédération pour qu'un droit de regard plus étendu soit donné à l'autorité cantonale qui est certainement mieux à même de trancher certains cas difficiles que n'importe quelle administration ? Il ne s'agit pas de compétences techniques, mais d'appréciations qui doivent tenir compte de tous les intérêts en jeu ».

La succession de M. Fragnière au Tribunal cantonal
Me JEAN QUINODOZ CANDIDAT OFFICIEL

La députation conservatrice a désigné Me Jean Quinodoz, juriste à l'Etat du Valais, comme candidat officiel à la succession de Me Henri

Fragnière au Tribunal cantonal.

Ce choix est excellent. Nous pensons que MM. les députés assureront une belle élection à Me Jean

Quinodoz, candidat de valeur, qui a fait ses preuves comme juriste éminent et qualifié de l'Exécutif valaisan.

Invité par les Jeunesses CCS de Sion
M. Lampert a défendu le Conseil des Etats

SION — Hier soir, M. Marius Lampert, conseiller d'Etat et aux Etats, était l'hôte des Jeunesses conservatrices chrétiennes-sociales de Sion, qui l'avaient convié à parler du Pouvoir fédéral et du Conseil des Etats.

Devant un public assez nombreux rassemblé à la salle du Grand Conseil, M. Lampert s'acquitta de sa tâche avec une précision toute professorale. Il commença par faire un bref historique de la Chambre Haute, issue de la Constitution de 1848, entrée peu à peu dans les mœurs d'un peuple qu'un certain sens de l'égalité avait séduit.

LA DEFENSE DU FAIBLE

Par la création de cette Chambre Haute, qui accordait aux cantons une égale représentation, l'équilibre des forces était établi. Désormais, le faible était défendu. David trouvait des armes pour se protéger de Goliath.

Mais ce système bicaméral, tout équitable qu'il soit, n'est pas sans poser certains problèmes d'ordre pratique. M. Lampert a parlé avec humour des parties de tennis qui s'engageaient entre les deux Chambres, se renvoyant mutuellement et souvent indéfiniment les textes ou les projets de lois. Ce genre de sport a, bien sûr, ses avantages : prudence, circonspection et modération sont assurées ; mais au prix de quels palabres et discussions souvent oiseuses.

PLAIDOYER MISE EN QUESTION

L'utilité du Conseil des Etats a souvent été mise en question. Les délégués du dernier Congrès du parti socialiste suisse ont récemment proposé la suppression de la Chambre Haute. A première vue, les motifs de cette décision peuvent sembler d'ordre purement tactique, puisqu'on sait que les socialistes n'ont que deux représentants au Conseil des Etats alors qu'ils sont en majorité au Conseil national, leur but étant de supprimer un élément qu'ils estiment, à tort ou à raison, désormais inutile.

Pour d'autres, le Conseil des Etats constitue un rempart indispensable à la sécurité, si ce n'est du pays, en tout cas de la Constitution. M. Lampert est de ceux-là, fervent partisan du maintien de cette Chambre conservatrice et modératrice et surtout rassurante.

L'EFFICACITE EN CAUSE

Historique, inscrit dans les mœurs, le Conseil des Etats l'est certainement mais il est également une arme à double tranchant. Il flatte un certain sens de l'équité bien helvétique,

Dans le cadre des loisirs

SION (NI). — Le Foyer pour tous met gratuitement à disposition, dans le cadre des loisirs : un écran de cinéma avec appareil de projection pour diapositives ; les salles pour sociétés et groupements, pour assemblées et soirées récréatives ; un juke-box gratuit ; divers jeux d'échec et de table ; 2 postes de TV pour les ATV ; chaque deuxième dimanche matin de 10 h. à 11 h., cours de philatélie par le service-jeunesse de la Société philatélique séduisante.

Qu'on se le dise car c'est une occasion à ne pas manquer.

Jacques Burrus expose

SION (NI). — L'exposition de Jacques Burrus à la galerie « Au Carrefour des arts » s'ouvrira le 10 février. Elle restera ouverte jusqu'au 1er mars.

mais il compromet en même temps l'efficacité d'un processus que ne justifie plus le respect inconditionnel des traditions. D. T.

Si le beau temps se maintient, le ballon retrouvera sa forme



Des ouvriers en train de déblayer la neige recouvrant le ballon que nous apercevons par places.

ANZERE (dt). — Le 21 décembre on inaugurerait à Anzère le premier chantier suisse construit sous tente. Les responsables de cette innovation avaient fondé beaucoup d'espoir dans ce procédé révolutionnaire. Malheureusement quelques jours plus tard le ballon gonflé par simple pression d'air et sans le secours d'aucune armature, s'affaissait sous l'effet d'une panne de courant qui mit hors d'usage la soufflerie. Le fait en lui-même n'avait rien de grave et il aurait été facile de redresser l'édifice, si la neige

n'était survenue pendant la nuit. Tombant en abondance, elle recouvrait la toile d'une épaisse couche, empêchant les ouvriers de procéder à la réparation. De plus la tente fut endommagée en divers points et céda bientôt sous le poids de la masse de neige.

Depuis la fin du mois de décembre, des ouvriers tentent d'éliminer cette importune couche de neige. Jusqu'à présent leurs efforts sont restés vains, la neige n'ayant cessé de s'accumuler sur le chantier.

Profitant d'une accalmie, qu'elle es-

GRAIN DE SEL

A un étudiant...

— Un étudiant nous demande si nous pouvons lui fournir quelques renseignements sur Michael Faraday.

— Fils d'un forgeron, Faraday (1791-1867) n'avait reçu qu'une instruction sommaire. En apprentissage chez un relieur, il se mit à dévorer les livres scientifiques qu'il reliait. Il décida de suivre des conférences scientifiques et, à l'âge de 22 ans, devint assistant de laboratoire du célèbre savant Sir Humphrey Davis, à la Royal Institution, à Londres. Par la suite, il parvint à réaliser des expériences qui établissaient quelques-uns des principes scientifiques les plus décisifs. En 1821, il entreprit l'étude de l'électromagnétisme et construisit le premier moteur électrique, en faisant tourner un circuit sous l'action d'aimants permanents, puis en 1831, il inventa le premier transformateur et la première dynamo. Générateurs, moteurs électriques, transformateurs, tout l'incomparable appareillage électrique aujourd'hui utilisé dans le monde résulte des travaux de Faraday. Par ailleurs, la contribution de Faraday à la chimie est considérable ; il a découvert le benzène dans les goudrons de houille, et a réalisé la liquéfaction de presque tous les gaz par compression. Sa découverte des lois de l'électrolyse (1833) a établi les liens entre la chimie et l'électricité, et ouvert la voie à l'industrie galvanoplastique. Il vérifie le principe de conservation de l'électricité et découvre la localisation de l'énergie électrostatique, qui prépare la théorie électromagnétique de Maxwell, découverte qui lui permet de déterminer le pouvoir inducteur des isolants.

— Voilà quelques renseignements intéressants sur l'auteur de la « cage de Faraday ».

— Encore une anecdote puisée à la même source : Une dame qui le voyait faire une expérience électromagnétique — déplacer un aimant au voisinage immédiat d'une bobine de fils métalliques — lui demanda : « Mais enfin, Monsieur le professeur, même si vous obtenez l'effet que vous expliquez, à quoi sert-il ? » Et Faraday de lui répondre : « Madame, voulez-vous me dire à quoi sert un nouveau-né ? »

Notre étudiant, s'il veut en savoir davantage, trouvera ce qu'il lui faut à la Bibliothèque cantonale.

Isandre.

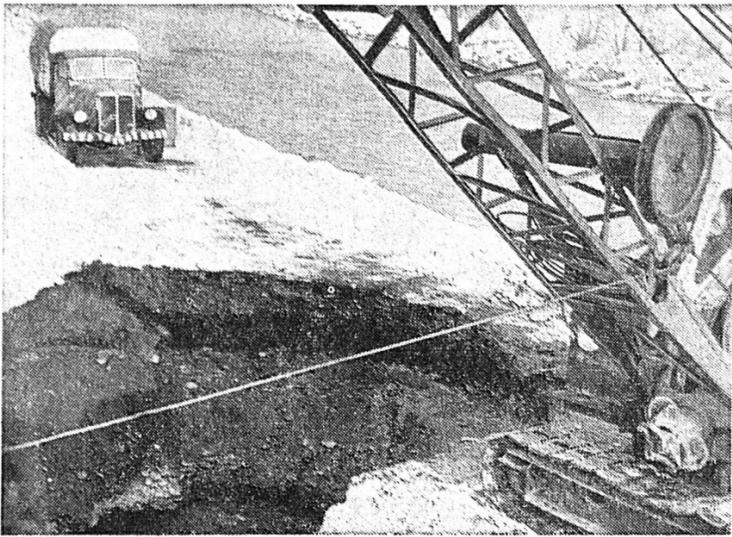
Retraite à N.-D. du Silence

SION (FAV). — C'est lundi prochain 29 janvier 1968 à 18 heures que commencera la retraite prêchée aux dames et jeunes filles par les révérends pères maristes de Lyon, selon la méthode de saint Ignace.

Les personnes qui s'intéressent, voudront bien s'inscrire par simple appel téléphonique directement à Notre-Dame du Silence, tél. (027) 2 42 20.

Sion et la région

Construction d'une conduite de refoulement



SAINT-LEONARD (dt). — Depuis quelques jours des ouvriers d'une entreprise sédunaise sont occupés à installer aux abords de la route cantonale, entre Sion et Saint-Léonard, une conduite de refoulement des eaux d'arrosage des vignes. Cette conduite, qui passe sous la route cantonale puis sous la voie du chemin de fer ira se jeter dans le Rhône.

Cours d'orientation du ski-club Mt-Noble

NAX (f) — Le Ski-Club Mont-Noble se félicite de compter au nombre de ses membres des personnes de tout âge.

Pour la mise en condition, sa première sortie, il fait appel au plus grand nombre. Il leur donne rendez-vous à la cabane du Mont-Noble.

Cette dernière n'est pas à l'image de ses grandes sœurs des Alpes, bien qu'elle se situe à 2300 mètres d'altitude.

Mais ils sont nombreux les solitaires qui, chaque année, en font le but d'un jour.

Au programme, la semaine dernière là-haut, une choucroute de la plus pure tradition, doublée de lecture de cartes et familiarisation avec la boussole.

En langage amical, joindre l'utile à l'agréable.

Le président, M. Bruttin, avait convoqué tout le monde à Nax. Les premiers avaient gagné la cabane, la veille déjà, avec charge de réception.

Samedi soir, quelque quinze personnes s'y trouvaient. La choucroute fut le menu idéal offrant si haut à ses adeptes de belles satisfactions, surtout que la soirée devait prolonger la bonne humeur par elle créée.

Le lendemain, le ciel nous avait gratifiés d'une copieuse couche de neige fraîche.

Notre capitaine instructeur, M. J.

M. Biner, eut ainsi la tâche allégée pour placer son monde à ses ordres à l'intérieur de la cabane.

Commenté ensuite avec « maestria » par notre professeur, le cours passionna tout le monde.

M. Biner n'avait rien laissé au hasard, cartes, boussoles, croquis inondaient les tables.

Il fut si captivant que certains auraient été heureux de se trouver en difficultés d'orientation dans la nature pour éprouver cet instrument magique qu'est la boussole.

Le retour dans l'après-midi fut particulièrement ardu, les conditions de neige devenant difficiles au voisinage de Nax, où la pluie s'était mise à tomber.



La direction et le personnel de l'Entreprise DUPONT S.A., charpente et menuiserie à Sion.

a le pénible devoir de faire part du décès de

MADAME

Oscar DISERENS

née Marguairaz

mère de M. André Diserens, directeur de l'entreprise.

L'ensevelissement aura lieu à Savigny (VD), le 25 janvier 1968, à 14 h. à l'église.

AS 7 664 S



LA SOCIÉTÉ SUISSE DES CONTREMAÎTRES, section Valais central,

a le pénible devoir de faire part du décès de

MADAME

Oscar DISERENS

née Marguairaz

mère de M. André Diserens, président dévoué de notre section.

L'ensevelissement aura lieu à Savigny (VD), le 25 janvier 1968, à 14 h. à l'église.

Tous les collègues contremaîtres sont priés d'assister aux obsèques.

AS 7 665 S



LA CLASSE 1938 DE SION

a le profond regret de faire part du décès de

MONSIEUR

Hermann ROTEN

père de son membre Gérard Roten.

P 20 923 S



Monsieur et Madame Francis Rossi-Métraiier et leur fille Nathalie, à Brignon/Nendaz;

ainsi que les familles parentes et alliées, ont le chagrin de faire part du décès de leur petit

Dominique-Raphaël

enlevé à leur tendre affection le 23 janvier 1968, à l'âge d'un mois.

L'ensevelissement aura lieu à Aproz, le jeudi 25 janvier 1968, à 10 heures.

Petit ange veillé sur ta famille éplorée.

Assemblée du Centre romand des vocations

L'assemblée générale du Centre romand des vocations aura lieu le mardi 30 janvier 1968 à 14 h. 15 au Foyer des étudiants, boulevard de Grancy 29, à Lausanne. Prendront part à cette assemblée, les prêtres responsables dans les diocèses de Lausanne, Genève, Fribourg, Sion-Bâle et St-Maurice, les religieux et religieuses responsables pour leur congrégation et les délégués des instituts et des organisations laïques.

Retraite au Foyer de la Jeune fille

SION — Toutes les jeunes filles de langue allemande travaillant comme volontaires ou employées de maison à Sion ou environs sont cordialement invitées à une retraite prêchée par le Père Heinzmann à leur intention, dès le vendredi 26 janvier, à 20 h. 30, jusqu'au dimanche 28 janvier, à 20 h. 30, jusqu'au dimanche 28 janvier, à 20 h. 30. Les patrons de ces jeunes filles sont invités à se montrer aussi compréhensifs que possible à cette occasion pour faciliter la participation à ces cours



Madame Marthe Dayen-Quennoz, à Conthey;

Madame et Monsieur Marcel Berthouzo-Dayen et leurs enfants, à Châteauneuf;

Madame et Monsieur Marcel Germainier-Dayen et leurs enfants, à Vétroz;

Madame et Monsieur Georges Dayen-Dayen et leurs enfants, à Conthey;

Monsieur et Madame Jean-Joseph Dayen-Cherix, à Bex;

Madame et Monsieur Armand Cherix-Dayen et leur enfant, à Sion;

Monsieur et Madame Clément Dayen, leurs enfants et petits-enfants, à Conthey et Verbier;

Madame et Monsieur Pierre Vergères-Dayen, leurs enfants et petits-enfants, à Conthey, St-Léonard et Martigny;

Monsieur et Madame Jules Dayen-Vergères et leurs enfants, à Montréal;

Madame et Monsieur Pierre Germainier-Dayen, leur enfant et petits-enfants, à Conthey;

Monsieur Emile Dayen, à Montréal;

Madame et Monsieur François Savioz, à Conthey-Bourg, Lausanne, Euseigne et Sion;

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

MONSIEUR

Marcel DAYEN

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle, neveu, cousin et parrain, survenu après une courte maladie, à l'hôpital de Sion, à l'âge de 58 ans, muni des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 25 janvier 1968, à 11 heures, à Plan-Conthey.

Priez pour lui.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

P 20 947 S

Le plus moderne des imitateurs...

SION (H). — Il exécute près de 40 imitations parlées et chantées, parmi lesquelles Adamo, Jerry Lewis, Antoine, J. Halliday, Darry Cowl, de Funès, Bécand, Aznavour et les classiques comme Pierre Fresnay, Fernandel, Michel Simon, Jean Richard, Jean Marais, etc...

Il a commencé à 19 ans à la Bastille, la rampe de lancement des jeunes talents.

C'est un spécialiste des sketches à plusieurs voix; il a une prédilection pour le comique américain; Jerry Lewis particulièrement.

Ses imitations préférées? Pierre Fresnay, Michel Simon.

Ludovic Mercier, Parisien d'origine et Suisse d'adoption est chez nous depuis quelques jours où il se produit dans un établissement de la capitale.

Son maître: Jean Valton. Il ne cache pas son admiration pour Jacques Baudoin et André Aubert. Pourquoi l'appelle-t-on le plus moderne des imitateurs? Parce qu'il suit de très près, en pastiches, l'actualité de la chanson. Ludovic Mercier regrette qu'il n'y ait plus de relève dans les imitateurs. En France, il en reste une dizaine; en Suisse, nous n'en possédons qu'un: le Genevois Claude Séleva.

Ludovic Mercier se produit principalement en tournées de cabaret, mais ce qui lui tient le plus à cœur serait de se produire un jour dans une comédie musicale.

Les imitations préférées du public? De Funès, Antoine, Darry Cowl. Ludovic Mercier gagnera le Haut-Plateau vers le milieu de ce mois.

Concours de quilles sur planches

Comme il a été très justement mentionné dans un article accompagné d'une photo, dans la Feuille d'Avis du Valais de samedi dernier, une belle ambiance sportive s'est manifestée, sur les jeux de quilles de la Belle Ombre, de notre ami Georges Dayer, ceci à l'occasion du match mettant en présence les deux équipes B de Bramois, derby comptant pour le championnat valaisan de groupes.

Ce match revêtait un intérêt particulier, car en plus dudit championnat, se jouait un concours par handicap, entre l'équipe Ib dite « Cadette », formée de joueurs de 22 à 31 ans, soit au total 134 années, et qui s'est présentée dans sa formation standard avec Obrist Christophe, Burket Jean-Pierre, Mayoraz Claude, Coppey Marcel et Gay Roland, qui ont fait 622 quilles, soit le meilleur résultat obtenu par cette équipe sur le jeu de Bramois en championnat. Bravo!

L'équipe BII dénommée « Vétéran » n'a pu se présenter dans sa meilleure composition, son membre Dayer Georges étant retenu par sa profession, ce fut un handicap pour cette formation, ce dont les cadets en ont largement profité, côté moral, pour assurer leur succès.

Donc les vétérans, étant l'équipe la plus âgée de notre fédération cantonale valaisanne, composée de membres de 52 à 62 ans révolus, se présentait sur la planche avec un total

de 285 années d'existence et dans la composition suivante: Marty Théodore, Hagen Louis, Buchs Canisius, Pasquettaz Edouard et Forclaz Jean, qui ont obtenu le résultat de 573 quilles.

La BII se présentait avec un handicap de 151 années, répartis avec un avantage de 5 quilles par dix années d'écart, soit 75 quilles à l'avoir de celle-ci.

Comme la BI n'a gagné qu'avec un avantage de 49 quilles, donc la première manche, la BII a enlevé de haute lutte ce derby concours avec 26 quilles d'avance, ce qui est tout à l'honneur de nos vétérans, qui ainsi dans l'ensemble ont fait match nul avec les cadets, soit chaque équipe une manche.

Il est recommandé, et le soussigné encourage l'équipe des cadets à suivre plus régulièrement les entraînements prévus (ceci pour deux de ses membres en particulier) et peut-être qu'au match retour du 22 mars prochain, les cadets pourront triompher des vétérans, ceci dans les deux manches.

Ce fut une belle soirée de quilleurs, remplie de franche camaraderie, et où de nombreuses personnes étrangères à notre club ont pu assister à une très belle joute de quilles, et par là faire connaître et aimer notre noble jeu de quilles sur planches.

Zalcrof.

Solidarité sans frontières

La Croix-Rouge suisse communique: « Nationale, internationale: la solidarité n'est pas un mot vide de sens, ni pour la population suisse qui apporte généreusement son aide aux victimes du tremblement de terre de Sicile, ni pour les ouvriers italiens résidant dans notre pays qui, en témoignage de reconnaissance, ont exprimé le désir de faire à leur tour un geste pour nos compatriotes. Ce geste, ils ont décidé de le faire en donnant un peu d'eux-mêmes, en donnant de leur sang.

Le samedi 20 janvier déjà, les équipes mobiles du Laboratoire central du service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse se sont ainsi rendues dans les colonies italiennes de Baden, Pratteln, St-Gall, Winterthour et Zurich pour y procéder à des prises de sang collectives qui ont permis de recueillir au total 600 flacons de sang.

Ce sang est destiné à la préparation de produits pouvant être conser-

vés et qui seront tenus en réserve pour les cas d'urgence. En prévision d'une catastrophe naturelle qui pourrait s'abattre sur la Suisse, il est en effet indispensable que notre Service national de transfusion dispose à toute heure d'une quantité suffisante de produits sanguins ».

Martigny et les Dranses

Acheminement des envois postaux

MARTIGNY (FAV). — Depuis quelque temps, l'acheminement des envois postaux à destination de Vernayaz, Evionnaz, Collonges et Dorénav se fait par route, au départ de Martigny.

Cette extension du réseau de transport régional de Martigny a permis de supprimer les échanges de courrier aux gares de Vernayaz et d'Evionnaz.

La situation économique de la C.E.E. : VERS UNE CROISSANCE DE LA PRODUCTION

STRASBOURG. — La production globale de la Communauté européenne pourrait croître de 4,5 % en 1968, sans tension particulière sur les prix, sauf peut-être en Allemagne et en Italie. Mais il faut prendre en considération les incidences possibles de la dévaluation de la livre et du programme de redressement de la balance américaine des paiements, a déclaré en substance hier après-midi, M. Raymond Barré, vice-président de la commission des Communautés européennes, dans une analyse de la situation économique de la CEE.

Tout dépendra, selon lui, de la « rapidité et de l'efficacité avec lesquelles ces mesures seront mises en œuvre » tant à Londres qu'à Washington. En tout état de cause, a-t-il estimé, ces incidences ne se feront pas sentir avant la deuxième moitié de 1968. Aussi l'expansion se poursuivra-t-elle au moins jusqu'à l'automne, sans grand risque de tension sur le marché de l'emploi ou de « surchauffe » conjoncturelle. L'objectif « majeur » des Six doit donc être, selon M. Barré, l'« expansion équilibrée » qui s'impose pour des raisons internationales, la CEE ayant la « possibilité de lutter contre les tendances déflationnistes de la conjoncture mondiale ».

M. Barré a indiqué que le soutien de la politique d'expansion devrait avant tout s'exercer grâce aux investissements, et, dans certains pays, pour accompagner la reprise, grâce à une « action modérée en faveur de la consommation, s'il apparaissait que cette action contribuerait à favoriser indirectement les investissements des entreprises ».

Après avoir souligné la nécessité de maintenir les taux d'intérêt dans

la Communauté à leur niveau actuel, M. Barré, posant le problème de la compatibilité de l'expansion et du maintien de la situation de la balance des paiements, a estimé que dans certains pays (France, Pays-Bas) « les réserves d'or et de devises sont assez abondantes pour qu'ils en acceptent éventuellement une diminution, si cela était nécessaire pour maintenir une croissance économique satisfaisante ».

LA RÉVOLTE GRONDE DANS LES UNIVERSITÉS ALLEMANDES

BONN. — Les troubles se suivent à un rythme rapide dans les universités de l'Allemagne fédérale : extrémistes ou modérés, les étudiants sont unanimes à réclamer l'abolition de la hiérarchie surannée qui prévaut dans les hautes écoles et la participation sur une base égalitaire (« parité du tiers ») des étudiants assistants et professeurs à toutes les décisions qui concernent la vie académique.

Réunis à Bad Godesberg, 37 recteurs d'universités — tout en rejetant la « parité du tiers » — ont admis que « le temps du cavalier seul et du monologue des professeurs nantis d'un pouvoir hiérarchique traditionnel était révolu ». Dans leur programme, ils ont placé en tête de leurs préoccupations la liberté de recherche et d'enseignement.

Ces recteurs ont admis aussi le principe de la critique des cours et des exercices. Les examens deviendraient publics, se dérouleraient en présence d'observateurs, et un droit de recours pourrait être exercé. D'autre part, les professeurs s'en sont pris à l'Etat, aux partis politiques et à l'opinion publique pour l'indifférence que ceux-ci témoignent à l'égard des hautes écoles.

Les étudiants ont généralement accueilli favorablement la déclaration des recteurs à Bad Godesberg et l'ont considérée comme un succès pour ceux qui réclament une démocratisation de l'enseignement supérieur. Cependant, la presse a parfois regretté le ton trop « académique » du programme des recteurs. Un journal économique de Dusseldorf a estimé que la révolution latente dans les universités ne pouvait plus être neutralisée par de grands principes.

« Les étudiants parviendront à conquérir de haute lutte le mandat apolitique qu'ils réclament, écrit ce journal, et une seule chose importe encore : ne pas l'introduire dans l'infrastructure des universités, afin d'éviter une politisation générale de la science. Les hautes écoles doivent dire clairement qu'elles sont disposées à écouter les voix des étudiants et à en tenir compte, comme l'expression de la volonté de la génération montante. »

COPENHAGUE. — Le Gouvernement social-démocrate minoritaire danois de M. Jens Otto Krag remettra mercredi sa démission au roi, a annoncé à la télévision danoise le ministre de l'Economie M. Ivar Nørregaard.

ROME. — Le cardinal Seper, archevêque de Zagreb, est arrivé mardi à Rome. Le prélat croate prendra la succession du cardinal Ottaviani au secrétariat de la Congrégation du St-Office.

Sicile: 213 corps retirés des décombres

PALERME. — Le nombre des victimes du tremblement de terre qui a ravagé le 15 janvier la partie occidentale de la Sicile s'élevait mardi soir à 213.

Six corps ont été retirés mardi des décombres à Montevago et un à Santa Margherita Belice, deux des localités détruites par le séisme.

Kiesinger et de Gaulle

BONN. — « Il y a une nette contradiction entre de Gaulle et le Gouvernement fédéral sur le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Mais un coup d'éclat vis-à-vis du président de la République française eût été mortel », a déclaré mardi le chancelier Kiesinger devant les journalistes de son parti (CDU).

Du fait de l'existence du problème allemand, a dit le chancelier, « le Gouvernement fédéral ne peut agir avec autant d'indépendance d'esprit que par exemple l'Italie et la Hollande ». Le chef du Gouvernement de Bonn répondait indirectement aux critiques formulées par M. Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères, à l'encontre de l'attitude de la R.F.A. dans le problème de l'adhésion britannique.

Evoquant les problèmes posés par le fonctionnement du système monétaire international, système, a-t-il dit, qu'« aucun pays n'a intérêt à voir s'effondrer », M. Barré a déclaré que ce n'est pas dans la mesure où « la confiance en la livre et le dollar sera restaurée que l'indispensable réforme pourra s'effectuer d'une manière ordonnée ».

Concernant la Grande-Bretagne, M. Barré a exprimé la crainte que « le rétablissement de la balance des paiements ne suffise pas à faire disparaître la charge et le risque que représentent pour l'économie britannique les balances sterling, liées au rôle de monnaie de réserve de la livre ». A propos des Etats-Unis, M. Barré a indiqué que les mesures annoncées par Washington risquent d'être insuffisantes si une politique budgétaire et monétaire plus restrictive n'est pas mise en œuvre.

Une fois rétablies les balances des paiements de ces deux pays, on pourra penser à la nécessaire réforme du système monétaire international, non pas, a précisé M. Barré, en revenant à l'étalon-or, mais en respectant des règles qui, en fait, n'ont pas été suivies par Londres et Washington et, si le besoin s'en fait sentir, en créant des droits de tirage spéciaux sur le FMI et en donnant dans cette ceinture aux « Six » une place correspondant à leurs responsabilités et leurs contributions.

Pour ce faire, les « Six » doivent être unis sur les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre. « Au cours des prochains mois, a conclu M. Barré, les problèmes qui risquent de se poser à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté ne pourront être convenablement affrontés et résolus que si une meilleure coordination des politiques conjoncturelles monétaires et financières des Etats membres peut être réalisée ».

NICE. — Un incendie qui ravage depuis avant-hier la forêt alpine dans le nord-est des Alpes-Maritimes continue de faire rage.

Près de 400 hectares de pins sylvestres et de broussailles ont déjà été la proie des flammes. Trois cents hommes aidés par deux avions « Catalina » continuent de combattre le sinistre circonscrit dans des endroits escarpés difficilement accessibles, au sud de la localité de Tende.

POUR L'UNITÉ DE LA CHRÉTIENTÉ

LONDRES. — L'archevêque de Cantorbéry, le Dr Michael Ramsey, a réaffirmé hier soir la volonté de l'Eglise anglicane de militer pour l'unité de la chrétienté. Premier prêtre anglican à prêcher dans une cathédrale catholique, le Dr Ramsey a tout d'abord rappelé qu'après son entrevue, il y a



Dernier cri chez les figaros viennois

LE MINI-LOOK AUTRICHIEN

Un salon de coiffure de Vienne a introduit pour ses clientes qui doivent attendre un « show optique ». Coiffeurs et coiffeuses servent leurs clientes durant le temps de Carnaval en costume « look autrichien ». Voici les figaros viennois en costumes mini-look autrichiens.

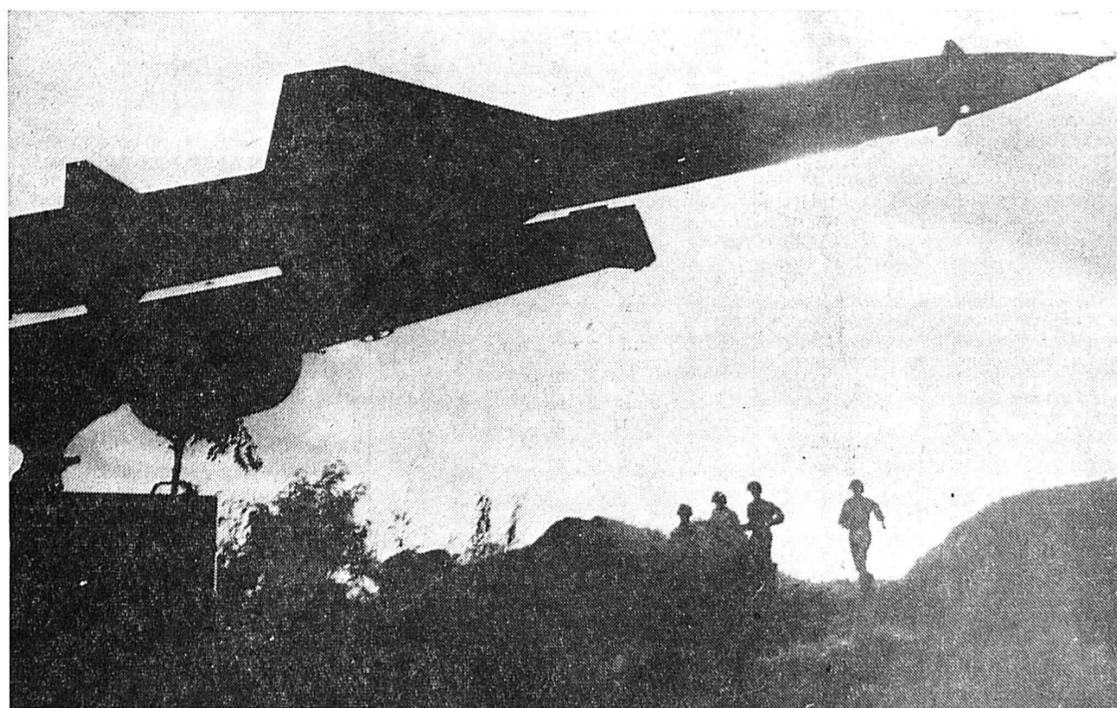
deux ans à Rome, avec le pape Paul VI, un dialogue s'était établi entre les communautés anglicane et catholique romaine et que leur coopération se manifestait tant sur le plan théologique que pratique.

Le Dr Ramsey a toutefois tenu à souligner que la voie de l'œcuménisme

était semée d'embûches : « Nous savons, a-t-il dit, que de grandes différences nous séparent. Nous ne prétendons pas en être venus à bout. Nous savons qu'un long voyage œcuménique nous attend. Mais nous nous trouvons déjà dans une situation nouvelle ».

L'archevêque de Cantorbéry a tenu à remercier « de tout son cœur » l'archevêque de Westminster, le cardinal John Heenan, de l'accueil fraternel qu'il lui avait accordé au cours de cette cérémonie qui entre dans le cadre de la Semaine de prières pour l'unité des chrétiens.

Les Nord-Vietnamiens plus forts à Khe Sanh



SAIGON. — La deuxième phase de l'offensive « hiver-printemps » que les Nord-Vietnamiens semblent avoir déclenchée à Khe Sanh et le long de la zone démilitarisée confirme que le général Giap, commandant probable des forces vietcongs et nord-vietnamiennes, conserve l'initiative stratégique gagnée en novembre à Loc Ninh puis sur les hauts-plateaux à Dak To.

Le commandement américain vient en effet de décider le déplacement le plus significatif de toute la guerre. Une des trois brigades de la première division de cavalerie aéro-mobilité vient d'être envoyée en renfort dans

la partie septentrionale de la première région stratégique pour épauler les 74.000 marines débordés à l'ouest du front de la zone démilitarisée.

Les deux autres brigades de la « First Cav » ont été alertées pour un mouvement possible vers le Nord. La division comprend 15.000 hommes et la plus étonnante concentration de moyens de transports aériens de toute l'histoire des guerres. Plus de 800 hélicoptères au service de ces 15.000 combattants.

La base de An Khe, si l'envoi de deux autres brigades était confirmé,

serait abandonnée à une autre unité.

Les éléments nord-vietnamiens, parfaitement à l'aise dans une région à la végétation riche, peuvent se déplacer sans risque d'être observés par l'aviation en se faufilant dans les vallées ou au flanc des collines couvertes de « paillottes », sorte de bambous hauts permettant le passage à pied et offrant un camouflage naturel parfait.

Il reste encore deux mois de saison des pluies dans ce secteur. Le temps ne se lèvera vraiment qu'en avril dans cette région du Centre Vietnam.

La saisie du «Pueblo» est très grave

A Washington, on s'efforce d'en obtenir la libération

WASHINGTON. — Le Département d'Etat a annoncé hier matin que les Etats-Unis s'efforcent d'obtenir la libération immédiate du patrouilleur « Pueblo » et de son équipage saisis par des navires nord-coréens en mer du Japon dans la journée de lundi.

Le secrétaire d'Etat, M. Dean Rusk, qui s'adressait hier matin à une réunion de jeunes Américains au Département d'Etat, a déclaré que le gouvernement des Etats-Unis prenait des mesures immédiates « par tous les moyens » à sa disposition pour obtenir cette libération.

M. Rusk a qualifié la saisie du bâtiment de guerre américain d'« extrêmement grave ». La déclaration de M. Rusk constitue la première réaction officielle américaine à la suite de la saisie du « Pueblo » qui avait été annoncée tôt mardi matin par le Pentagone.

Selon les milieux navals américains, le « Pueblo » est le premier navire de guerre battant le pavillon des Etats-Unis qui ait été saisi en haute mer depuis la guerre civile.